

Conservation et valorisation du patrimoine culturel mobilier de la province du Lac Tchad: projet de création d'un musée provincial

Présenté par

Josué DJIMADOUM

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Gestion du Patrimoine Culturel

Directeur de mémoire : Dr Abdoulaye CAMARA

Le 11 octobre 2023

Devant le jury composé de :

Prof. Gihane ZAKI	Président
Professeure associée à l'Université Senghor à Alexandrie au département culture	
Dr. Ribio NZEZA BUNKETI BUSE	Examineur
Directeur du département culture de l'Université Senghor Alexandrie	
Dr. Abdoulaye CAMARA	Examineur
Professeur associé à l'Université Senghor à Alexandrie au département culture	

Remerciements

Ce travail est le fruit des efforts d'un certain nombre de personnes sans lesquelles la réalisation serait difficile.

J'adresse mes sincères remerciements à mon Directeur de Mémoire Monsieur Abdoulaye CAMARA pour son soutien sans faille, ses observations, ses critiques et surtout sa disponibilité. Malgré ses multiples occupations, il s'est totalement investi en assurant jusqu'au bout l'encadrement de ce travail.

Mes remerciements vont à l'ensemble de l'administration, son personnel et du corps professoral de l'Université Senghor qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer notre encadrement deux années durant. Mes reconnaissances particulières à Monsieur Ribio NZEZA BUNKETI BUSE, Directeur du département Culture pour ses orientations et son partage d'expériences. Son encadrement attentif et ses conseils éclairés ont joué un rôle essentiel dans notre progression durant la formation et la rédaction de notre mémoire.

Je tiens à exprimer mes remerciements au Directeur de l'EPA, Dr Franck OGOU et au Directeur du Musée National du Tchad, Monsieur Philippe ADOUM GARIAM pour leur leadership et leur volonté à accepter notre demande de stage.

Merci à Dr Jérôme ZANMASSOU pour son soutien, son ouverture d'esprit, et sa disponibilité pour l'encadrement de notre stage à l'EPA.

Que messieurs Éric BOUBA DEUJAMBE, DJEDANEM NDOMNAIBEYE, soient remerciés pour leur soutien multiforme.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ma famille, en particulier à mon épouse, Grace MADJIHORNOM, pour son dévouement envers nos enfants et son soutien indéfectible. Je remercie également mes enfants, Cadette ALLAHNDIGUIM, Marlène REMADJI, Raphaëlla DENEMADJI, Messager DJEGOLMEM, Brunel DJEKADOM DERLEM et Eulalie NEMADJILEM, pour leur amour et leur patience pendant mon absence.

Mes profondes gratitude à tous nos collègues promotionnaires pour leur marque de collaboration durant les deux années passées ensemble dans les bons et les mauvais moments.

Merci à tous.

Josué DJIMADOUM

Dédicace

A ma feuè mère Martine LAMBADEM

Résumé

Ancienne partie du royaume du Kanem Bornou, La province du lac Tchad a une longue histoire et une culture riche. Elle est couverte par un grand lac dont les paysages culturels sont pittoresques. Elle se distingue par son patrimoine culturel diversifié, caractérisé par ses pratiques sociales, culturelles et religieuses, qui font partie de l'identité de son peuple. Cependant, ce patrimoine culturel est menacé par de nombreux facteurs, notamment, la crise sécuritaire liée au terrorisme, l'inexistence d'un système d'identification et de moyens adéquats de conservation, l'ignorance des communautés, surtout jeunes, de son importance. En effet, cette recherche a pour objectif de contribuer à la préservation du patrimoine culturel mobilier par la création d'un musée provincial en passant par l'inventaire des biens culturels mobiliers. Par ailleurs, elle vise aussi à encourager la participation des communautés afin de les engager dans les actions et les moyens de préservation et de valorisation de leurs biens culturels dans le but d'en tirer profit. La méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche s'appuie sur une approche qualitative qui met en évidence des entretiens semi-directifs réalisés auprès des autorités administratives, centrales, locales, les chefs traditionnelles et religieuses, les personnes-ressources et les leaders d'opinion. Les résultats issus de ces échanges montrent la nécessité de création d'un musée provincial comme moyen de préservation et de promotion du patrimoine culturel mobilier avec une perspective d'intégrer tous les autres aspects du patrimoine. De cette manière, le patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad pourrait servir aux communautés locales de tremplin à la connaissance de leur histoire et stimuler le développement local à travers les effets induits.

Mots-clefs

Patrimoine culturel, Musée, Conservation, Protection, Valorisation, Lac Tchad

Abstract

Formerly part of the kingdom of Kanem Bornou, the province of Lake Chad has a long history and a rich culture. It is covered by a large lake with picturesque cultural landscapes. It is distinguished by its diverse cultural heritage, characterised by its social, cultural and religious practices, which form part of the identity of its people. However, this cultural heritage is threatened by a number of factors, including the security crisis linked to terrorism, the non-existence of an identification system and adequate means of conservation, and the ignorance of communities, especially young ones, of its importance. The aim of this research is to contribute to the preservation of movable cultural heritage through the creation of a provincial museum and an inventory of movable cultural property. It also aims to encourage the participation of communities in order to involve them in the actions and means of preserving and promoting their cultural assets with a view to benefiting from them. The methodology used in this research is based on a qualitative approach that highlights semi-directive interviews carried out with administrative, central and local authorities, traditional and religious chiefs, resource persons and opinion leaders. The results of these discussions show the need to create a provincial museum as a means of preserving and promoting movable cultural heritage, with a view to integrating all other aspects of heritage. In this way, the movable cultural heritage of the Lake Chad province could serve as a springboard for local communities to learn about their history and stimulate local development through induced effects.

Key-words

Cultural heritage, Museum, Conservation, Protection, Enhancement, Lake Chad

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- AAO : Avis d'Appel d'Offre
- ANADER : Agence nationale de développement rural
- BUTDRA : Bureau tchadien des droits d'auteurs
- CARTU : Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires
- CEFOD : Centre de formation et de développement
- CLAC : Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
- CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales
- DPC : Direction du Patrimoine Culturel
- ECOSIT : Enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad
- EPA : Ecole du patrimoine africain
- FFOM : Forces Faiblesses Menaces Opportunités
- ICCROM : Centre international d'étude pour la conservation et la restauration des
- ICOMOS: Conseil international des monuments et des sites
- INSEED: Institut national de la statistique des études économiques et démographiques
- ICOM : Conseil international des musées
- IESA : Ecole internationale des métiers de la culture et du marché de l'art
- IOV : Indicateur Objectivement Vérifiable
- MACPHTA : Ministère des Affaires Culturelles, du Patrimoine Historique, du Tourisme et de l'Artisanat
- MPCT : Maison des Patrimoines Culturels du Tchad
- MUELT : Musée Ethnographique du Lac Tchad
- OBC : Organisation à Base Communautaire
- OIM: Organisation Mondiale pour la Migration
- PCT: Politique Culturelle du Tchad
- PPSD : Plan Provincial de Sécurité et de Développement
- RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- UA : Union Africaine
- UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation la science et la culture

Table des matières

Remerciements	i
Dédicace.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des acronymes et abréviations utilisés	v
Table des matières.....	1
Introduction	5
1. Problématique	7
1.1. Enoncé du problème	7
1.1.1 Questions de recherche	10
1.1.2 Hypothèses de recherche	10
1.1.3 Objectif.....	11
1.1.4 Intérêt de l'étude	11
1.2 Présentation du cadre de recherche	12
1.2.1 Situation géographique.....	12
1.2.2 Historique.....	14
1.2.3 Aspect administratif.....	16
1.2.4 Aspect démographique.....	16
1.2.5 Aspect socio-économique.....	17
1.1.6 Contexte sécuritaire.....	17
1.2.7 Organisation sociale.....	18
1.2.8 Habitat.....	18
2. Approche et méthode	20
2.1 Cadre théorique et conceptuel.....	20
2.1.1 Cadre normatif.....	20
2.1.2 Cadre juridique du patrimoine culturel au Tchad.....	21
2.1.3 Cadre institutionnel du patrimoine culturel au Tchad	22
2.1.4 Cadre conceptuel	23

2.1.5	Revue de la littérature	27
2.2	Organisation de la recherche	32
2.2.1	Technique de recherche	32
2.2.2	Technique d'échantillonnage.....	33
2.2.3	Méthode utilisée pour la recherche	34
2.3	Apport du stage professionnel.....	35
2.3.1	Présentation de l'EPA.....	35
2.3.2	Activités menées durant le stage à l'EPA.....	35
2.3.3	Activités menées durant le stage au Musée National du Tchad	36
2.3.4	Acquis du stage	37
2.4	Difficultés rencontrées au cours de la recherche	37
3.	Etat des lieux du patrimoine culturel mobilier de la province du Lac Tchad	39
3.1	Contexte culturel.....	39
3.2	Actions réalisées dans le secteur du patrimoine Culturel au lac Tchad	40
3.2.1	Actions publiques et communautaires	41
3.2.2	Actions des partenaires	41
3.3	Synthèses des données de terrain	43
3.3.1	Connaissances sur la protection et la conservation du patrimoine culturel dans la province du Lac	43
3.3.2	Patrimoine culturel de la province du Lac et priorités des autorités locales	45
3.3.3	La nécessité de création d'un musée provincial.....	46
3.3.4	La mise en valeur du patrimoine culturel de la province du lac.....	47
4.	Projet de Construction du musée provincial du lac Tchad	55
4.1	Contexte et justification.....	56
4.1.1	Contexte.....	56
4.1.2	Justification	58
4.2	Description du projet	59
4.2.1	Vision.....	60
4.2.2	Objectifs	60
4.2.3	Résultats attendus	61
4.2.4	Activités.....	61

4.3 Cadre logique	64
4.4 Public et bénéficiaires	67
4.4.1 Public.....	67
4.4.2 Les bénéficiaires.....	67
4.5 Architecture du MUELT	67
4.5.1 Infrastructures techniques et administratives.....	70
4.5.2 Infrastructures connexes	70
4.6 Plan de gestion	71
4.7 Ressources.....	73
4.7.1 Ressources humaines.....	73
4.7.2 Les ressources financières	76
4.7.3 Les ressources matérielles	76
4.8 Activités des musées	77
4.8.1 Activités permanentes	77
4.8.2 Activités non permanentes.....	78
4.8.3 Activités connexes.....	78
4.9 Partenaires	78
4.10 Impacts du projet.....	82
4.10.1 Impact socio-éducatif et culturel.....	82
4.10.2 Touristique	82
4.10.3 Economique	82
4.11 Risques/hypothèses	83
4.12 Suivi et évaluation.....	84
4.14 Plan de financement	85
5. Conclusion.....	86
6. Références Bibliographiques	88
7. Liste des figures.....	93
8. Liste des tableaux.....	93
9. Annexes.....	95
9.1 Annexe 1: Budget (devise : FCFA)	95
9.2 Annexe 2: Chronogramme des activités	103

9.3 Annexe 3: Guide d'entretien.....	105
9.4 Annexe 4: Fiche d'identification simplifiée du bien.....	108

Introduction

Depuis quelques décennies, la préservation du patrimoine culturel est un enjeu majeur pour les pays dans le monde. En Afrique, Il suscite un intérêt croissant, tant pour la conservation, la mise en valeur que la transmission. Le Tchad, s'inscrivant dans cette même dynamique, s'appuie sur les conventions de l'UNESCO et ses propres textes réglementaires pour proposer des activités visant à faire des biens culturels des ressources pour son développement économique, social et culturel.

Ce vaste territoire au cœur de l'Afrique dispose de riches patrimoines naturels et culturels faisant témoignage d'une occupation humaine qui remonte à des siècles durant. Les sociétés qui y ont vécu, ont entretenu et développé des modes de vie et d'habitat qui se sont révélés à des générations passées et celles présentes, à travers un ensemble de biens et de richesses culturels. Les paysages culturels du lac Tchad ne sont pas du reste du bassin tchadien ayant une richesse culturelle particulière.

Son paysage culturel est exceptionnel. De par sa diversité, clacs aux confins du Sahara, réserves d'animaux en voie de disparition, secteurs fossilifères des premiers hominidés, arts pariétaux, sculptures en terre cuite Sao, ateliers de production du fer, architectures, danses, théâtres et chants traditionnels etc. Il atteste de manière certaine les relations complexes entre l'Homme, son milieu naturel et ses choix culturels. Les recherches en sciences humaines ont permis de mettre ce patrimoine unique en lumière, mais beaucoup reste à découvrir, protéger, conserver et valoriser » (Mbairo & Brunner, 2017).

En dépit des gigantesques potentiels patrimoniaux dont regorge cette province, le constat révèle la persistance de la menace sécuritaire liée aux exactions de Boko Haram sur l'ensemble du territoire de la province et en particulier dans les zones insulaires. Lesquelles contraintes sécuritaires mettent en danger et rendent les biens culturels vulnérables. Ces biens sont donc exposés à de nombreux problèmes de protection, de conservation, de valorisation. Ils sont menacés par des facteurs tant humains que naturels accentués par le vol, le trafic illicite, les inondations et les incendies réguliers d'une part. D'autre part, il se pose un problème de traçabilité et de documentation des objets (inexistence d'inventaire), un manque de conservatoire approprié, une insuffisance de personnel qualifié. Aussi, les préoccupations relatives au patrimoine culturel ont été considérées comme secondaires par rapport aux défis du développement pour les gouvernements successifs, tandis que les communautés se sont concentrées sur les besoins immédiats, tels que la nourriture, l'eau et le logement, et ont négligé la préservation de leur patrimoine culturel.

Aujourd'hui, les biens culturels de la province du lac Tchad sont confrontés à des menaces sérieuses. Il est donc indispensable de proposer des mesures des actions pour les préserver. Ces actions doivent s'appuyer sur la reconnaissance du patrimoine culturel comme mémoire

d'un peuple et comme source de revenus potentiels. Elles doivent également contribuer à l'éducation et au développement local des communautés bénéficiaires.

En effet, notre contribution, modeste soit-elle s'inscrit dans une démarche de réflexion autour du sujet de recherche sur la conservation et la valorisation du patrimoine culturel mobilier de la province du lac avec une perspective de création d'un musée provincial. Recherche qui a conduit à faire un état des lieux du patrimoine culturel et de proposer une stratégie de conservation et de mise en valeur tout en suscitant chez les communautés locales une prise de conscience aux enjeux et à l'importance des biens culturels.

Partant de ce sujet, nous aborderons dans un premier temps la problématique de l'étude. Cette partie énoncera le problème en passant par les hypothèses, les objectifs. Un deuxième sous point fera l'objet de la présentation de notre cadre de recherche. Dans un second temps, nous nous consacrerons aux approches et méthodes qui déboucheront sur le cadre théorique et conceptuel, et l'organisation de la recherche. Dans un troisième temps, un aperçu sera fait sur l'état des lieux du patrimoine culturel mobilier dans la province, aperçu qui prendra en compte le contexte culturel, des actions culturelles déjà réalisées en faveur du patrimoine culturel mobilier, et la synthèse des données issues des entretiens et une vue sur quelques biens culturels identifiés. Enfin, nous discuterons des propositions de stratégies de mise en valeur du patrimoine culturel mobilier en s'appuyant sur un projet de construction d'un musée provincial. Une conclusion mettra terme au travail.

1. Problématique

La première partie de notre recherche est consacrée à la problématique de l'étude, qui comprend les questions, les hypothèses, les objectifs et l'intérêt de la recherche. La deuxième partie présente le cadre de l'étude, du point de vue géographique, historique, démographique, administratif, économique, éducatif et social.

1.1. Enoncé du problème

La culture est aujourd'hui un enjeu majeur du développement local pour les pays qui veulent affirmer leur identité culturelle et booster leur attractivité touristique. Elle contribue au même titre que d'autres secteurs au bien-être social, économique et environnemental des communautés. Elle s'entend comme « [...] l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (Unesco, 1982) » qui sont des ressources nécessitant préservation et promotion. De cette définition de la culture, se dégagent plusieurs aspects dont celui du patrimoine culturel dans sa dimension matérielle et immatérielle.

Considérant aujourd'hui le patrimoine culturel comme un enjeu de rayonnement économique, touristique, politique et diplomatique, États, organisations internationales, régionales et sous régionales prennent des dispositions pour mettre en œuvre des actions allant dans le sens de la préservation et de la transmission du patrimoine culturel. Ceci dans l'objectif de contribuer au développement des pays par l'attractivité de leur territoire, la préservation de l'identité culturelle, l'appropriation par les communautés de leur patrimoine comme moyen d'intégration et de cohésion sociale.

Or, les profondes mutations sociales liées à la mobilité et aux interactions entre les différentes populations d'une région à une autre, les échanges culturels associés à la vente et au trafic d'objets culturels, la crise environnementale liée aux changements climatiques et le progrès technologique qu'a connue le monde ont eu un impact sur le patrimoine culturel en le rendant notamment plus fragile en Afrique. Ceci a conduit, les pays et les organisations internationales à mettre en place, dans la politique de développement du secteur culturel, plusieurs mécanismes dont les conventions. Ces conventions constituent le cadre réglementaire du patrimoine culturel, notamment celles de :

- 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Dans son article 4, elle stipule que : *“Chacun des États parties à la présente Convention reconnaît que*

l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort, au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationale dont il pourra bénéficier, particulièrement aux plans financier, artistique, scientifique et technique » (Unesco, 1972)

- 1970 dans son Art. 2 1 mentionne que : *Les Etats parties à la présente Convention reconnaissent que l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels constituent l'une des causes principales de l'appauvrissement du patrimoine culturel des pays d'origine de ces biens, et qu'une collaboration internationale constitue l'un des moyens les plus efficaces de protéger leurs biens culturels respectifs contre tous les dangers qui en sont les conséquences ;*

Le Tchad, à l'instar des autres pays du monde, a ratifié respectivement ces conventions par la loi n°18/PR/98 du 16 septembre 1998 et celle 007/PR/2007 du 17/06/2008. Il a mis en place des mécanismes sur le plan national dans le but de promouvoir la culture en général, de protéger, de conserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel en particulier. Cette volonté s'est matérialisée par l'inscription des sites d'Ounianga kebir sous le n° 1400 comme patrimoine naturel en 2012 et les massifs de l'Ennedi en 2016 sous le n°1475 comme patrimoine mixte. Présentement, sept (7) autres sites sont sur la Liste indicative en attente d'une inscription définitive. Par ailleurs, on peut également noter la création de la Maison des Patrimoines Culturels du Tchad (MPCT) par Ordonnance n°004/PR/2016 du 15 septembre 2016, regroupant le musée national, la Bibliothèque Nationale, le Bureau Tchadien des Droits d'Auteur (BUTDRA), l'Orchestre national, les Maisons de culture et le programme CLAC dans les provinces.

Dans cette même perspective, le Gouvernement de la transition à travers le Ministère des Affaires Culturelles, du Patrimoine Historique, du Tourisme et de l'artisanat (MACPHTA) avec l'appui du Bureau régional Afrique centrale de l'Unesco a élaboré une nouvelle politique culturelle du Tchad. Elle a été approuvée par décret présidentiel n°3031/PCMT/PMT/MCPD en date du 23 septembre 2022. Il ressort de cette politique la vision de faire de la culture une ressource importante au service de la cohésion sociale, de la diversité et de la paix dans une optique de préservation de nos valeurs ancestrales et de leur enrichissement, et par un dialogue permanent avec les autres cultures du monde. Les axes majeurs de cette politique se situent à trois (3) niveaux :

- La facilitation d'un meilleur aménagement du territoire culturel, à travers une protection et sauvegarde optimale du patrimoine culturel et sa valorisation en tant que facteur de diversité et de cohésion ;

- l'appui à la création et l'amélioration du statut de l'artiste et des professionnels de la culture ainsi que des associations, organisations et fondations culturelles ;
- le renforcement de la contribution du secteur de la culture à la création des richesses et à la réduction de la pauvreté à travers la valeur économique du patrimoine, l'émergence d'entreprises et industries culturelles, en tant que facteurs hautement structurant, et en faveur des sociétés inclusives, de la prise en compte des personnes vulnérables et en faveur de l'égalité des genres et des droits humains et culturels.

Cependant, un accent sera mis sur le premier axe qui prévoit redynamiser le secteur du patrimoine culturel et naturel pour servir de base au développement des communautés via la promotion de l'inventaire des collections et patrimoines, leur préservation, sauvegarde, réappropriation, mise en valeur et leur gestion durable ainsi que la lutte contre le trafic illicite de biens culturels(Tchad, 2022).

Malgré cette volonté politique, plusieurs problèmes liés à l'évolution de ce secteur sont visibles sur l'étendue du territoire au niveau opérationnel. Le diagnostic fait ressortir que le patrimoine culturel matériel est exposé à de nombreux problèmes de conservation et de défis de valorisation. Il est menacé par des facteurs tant humains que naturels accentués par le changement des conditions climatiques, écologiques, sociales et économiques (Tchad, 2022). Les facteurs humains de dégradation se caractérisent par les attaques terroristes, le vol et le pillage des biens. Les facteurs environnementaux quant à eux se manifestent par les inondations, incendies, tempêtes. Parmi les causes de cette dégradation, figure aussi l'insuffisance des ressources humaines (spécialistes et professionnels du patrimoine) et financières (problème de financement des projets culturels). D'une manière ou d'une autre, ces facteurs risquent d'engendrer progressivement la dégradation, voire destruction du patrimoine matériel si des mesures ne sont pas prises.

Prenant l'exemple du lac Tchad, inscrit sur la Liste indicative de l'Unesco grâce à son paysage culturel en 2018 sous la référence 6361, il manque un outil de référence. Ce qui met en évidence le problème d'identification, de traçabilité et de documentation appropriée pour ce patrimoine culturel riche en vestiges historiques qui, se perd au détriment des générations futures qui ont pourtant besoin de connaître leur histoire.

Sur le plan sécuritaire, depuis quelques années, la province du lac est en proie à la violence et aux menaces terroristes de la secte Boko-Haram. Dans certains recoins insulaires, les jeunes sont enrôlés dans cette pratique, causant ainsi des torts à leur propre communauté. Durant ces incursions, les cases sont brûlées, les personnes-ressources sont tuées, les œuvres sont pillées, ou détruites. Ces attaques sporadiques constituent véritablement un danger pour le patrimoine culturel mobilier qu'il faut nécessairement sauvegarder.

Sur le plan social, un accent particulier est à mettre sur la question de l'appropriation par les communautés de leurs valeurs culturelles. Car, les constats révèlent que les communautés

bénéficiaires méconnaissent les enjeux liés à la conservation et à la mise en valeur de leurs biens culturels.

La délégation provinciale de la culture est en difficulté à l'échelle institutionnelle faute de financement et d'initiative. Pourtant, elle est l'organe opérationnel de mise en œuvre des actions de préservation du patrimoine avec l'appui des autorités locales et les forces vives. La maison de la culture, établie en 2001, reste la seule infrastructure qui constitue un lieu d'expression culturelle et d'échanges. Malgré son objectif de contribuer à la formation, à l'éducation, à l'animation culturelle et au brassage des communautés, son champ d'action se limite à ses objectifs, mettant de côté l'aspect du patrimoine culturel mobilier.

Juridiquement, les textes sont adaptés aux réalités et aux normes internationales. Se munir d'un dispositif réglementaire se limitant au niveau théorique sans une application pratique conséquente, est loin d'être suffisant pour assurer la préservation des biens culturels.

Nous pouvons en déduire de ce fait que les potentialités culturelles demeurent faiblement conservées, valorisées et exploitées dans la province du lac Tchad. C'est dans un tel contexte que la recherche est menée pour apporter des lumières qui serviront à mieux développer ce potentiel. En effet, les multiples défis liés à la connaissance du patrimoine culturel mobilier dans la province du lac Tchad, nous interpellent à travers un ensemble de questionnements.

1.1.1 Questions de recherche

Quelles stratégies peut-on mettre en place pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad ?

De cette question principale de recherche découlent trois questions subsidiaires :

- Quel état des lieux peut-on faire du patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad ?
- Que faut-il faire pour amener les communautés de la province du lac à prendre conscience de l'importance de leur patrimoine culturel ?
- Quelle stratégie mettre en place pour contribuer à la préservation du patrimoine mobilier de la province du lac Tchad ?

1.1.2 Hypothèses de recherche

L'hypothèse de recherche est une ou un ensemble de propositions avancées, provisoirement, comme explication de faits, de phénomènes naturels et qui doit être ultérieurement contrôlée par la déduction ou par l'expérience (CNRTL, 2012). S'accordant sur cette définition et en tenant compte des constats, l'hypothèse principale de notre recherche se formule de la manière suivante : une stratégie axée sur l'identification, la connaissance et la diffusion du

patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad contribue à sa conservation. Elle est subdivisée en trois hypothèses secondaires à savoir:

- L'évaluation des actions réalisées en faveur du patrimoine culturel et l'identification pilote des biens culturels permettrait de convaincre les autorités administratives à réaliser un inventaire des biens culturels mobiliers de la province du lac Tchad ;
- la sensibilisation à l'importance du patrimoine culturel permet l'appropriation des communautés de leur identité culturelle et la connaissance de leur histoire ;
- la proposition de création d'un musée ethnographique dans la province du lac Tchad contribuerait à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier.

1.1.3 Objectif

Notre recherche se propose de mettre en place une stratégie pouvant contribuer à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad.

De manière spécifique, elle vise à :

- faire un état de lieux du patrimoine culturel mobilier de la province du Lac Tchad tout en incitant les autorités administratives à la réalisation d'un inventaire provincial ;
- susciter une prise de conscience au niveau communautaire sur les intérêts relatifs à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier ;
- proposer la création d'un musée provincial afin de favoriser la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier du lac Tchad.

1.1.4 Intérêt de l'étude

Cette recherche s'appuie sur la vision de l'État traduite dans sa politique culturelle. Elle est réalisée dans le cadre de la contribution à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier dans la province du lac Tchad. Et, à ce propos, elle pourrait aider le Gouvernement tchadien à traduire dans les faits les actions. Mener une telle recherche suscitera une dynamique de réflexion des autorités administratives locales, des chefs coutumiers, des organisations à base communautaires (OBC) et les communautés afin d'asseoir un plan de développement axé sur la culture, de stimuler la communauté locale à s'approprier son histoire et son identité culturelle. Elle constitue également une base des données pour les élèves, étudiants et éventuels chercheurs de s'informer sur les thématiques du patrimoine culturel mobilier dans la province du lac Tchad.

S'appuyant sur le constat selon lequel cette province ne dispose pas d'un document qui renseigne sur son patrimoine, la réalisation de l'inventaire serait un processus clé et un outil indispensable de connaissance, d'appropriation et de protection du patrimoine culturel mobilier contre, le vol, le pillage et le trafic des biens culturels. Aussi, du fait que la province du lac Tchad est en proie à la violence dans ses zones insulaires, l'impact de cette recherche

à travers la réalisation du projet professionnel permettra de protéger et de conserver les biens culturels identifiés. Par la même occasion, il expose les biens culturels dans le but de les mettre en valeur. Et, enfin, communiquer autour du patrimoine culturel mobilier suscitera une prise de conscience individuelle ou collective dans le développement de l'estime de soi, du sentiment d'appartenance et encourage chaque membre à s'impliquer davantage dans la vie de sa communauté en vue de soutenir la cohésion sociale et de participer au développement social et économique de son territoire.

1.2 Présentation du cadre de recherche

1.2.1 *Situation géographique*

a)- Le Tchad

Cinquième de l'Afrique en termes de superficie, situé entre le 8^e et 24^e degré de latitude nord et le 14^e et 24^e degré de longitude est, le Tchad est un vaste pays au cœur de l'Afrique. Il occupe une superficie de 1.284 000 Km² avec une population estimée à environ 11 274 106 habitants selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2). Il est limité au nord par la Libye, au sud par la République Centrafricaine, à l'est par le Soudan et à l'ouest par le Cameroun, le Niger et le Nigeria. Selon le dernier découpage administratif par décret n° 01/PR/2019 du 11 février 2019 portant création des unités administratives, le Tchad compte 23 provinces parmi lesquelles la province du Lac constitue le cadre de notre recherche.



Figure 1: Carte du Tchad
©INSEED, 2012

b)- la province du lac Tchad

La province du Lac est située au nord-ouest de N’Djamena entre les 9ème et 12ème parallèles Nord et entre les 20^e et 24^e méridiens Est. L’une des 23 provinces du Tchad, elle couvre une superficie de 22.320 km² et fait frontière avec trois pays à savoir le Niger, le Nigéria et le Cameroun à l’ouest. Elle est limitée au nord par la province du Kanem, au sud par la province de Hadjar – lamis, à l’ouest par le Nigéria, le Niger et le Cameroun et à l’est par le lac Tchad.

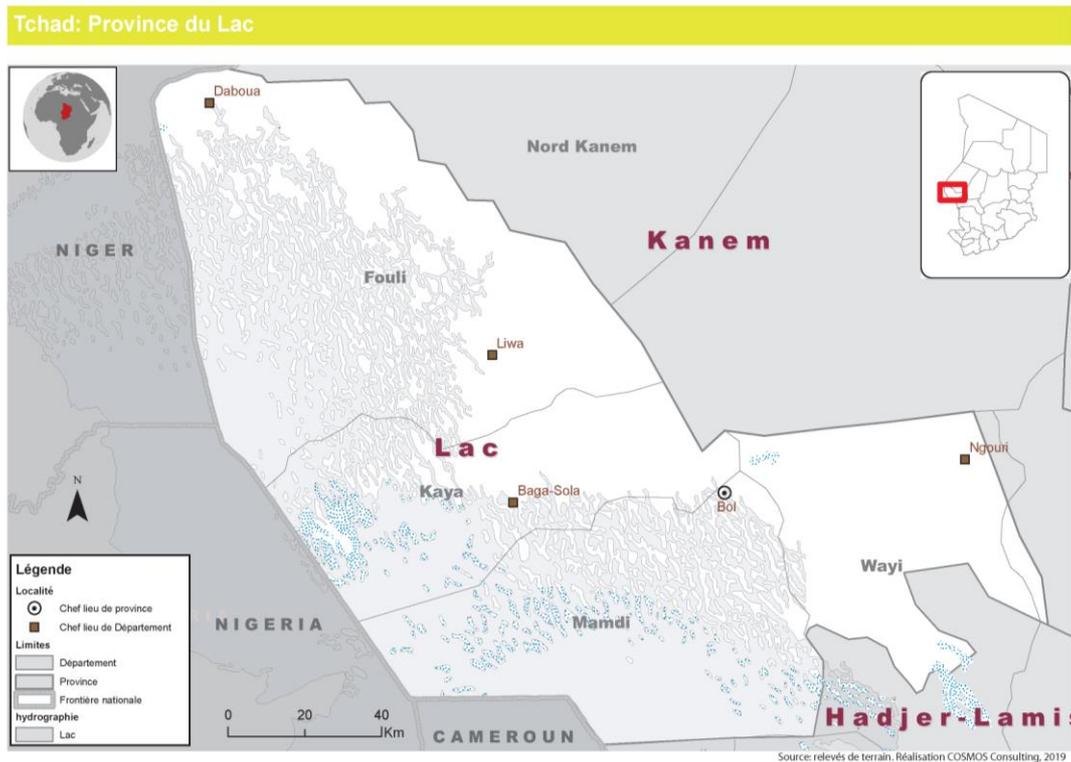


Figure 2: Carte de la province du Lac Tchad
©PPSD, 2019

1.2.2 Historique

Le Tchad est une terre d'histoire ancienne. Des hominidés y habitaient il y a sept millions d'années, comme l'a révélée la découverte du *Sahelanthropus tchadensis* en 2001 par la mission paléanthropologique franco-tchadienne dirigée par le professeur Michel Brunet. Cette découverte a fait du Tchad le berceau de l'humanité. Au fil des siècles, il abrita de nombreux peuples avec des cultures diversifiées issues de différents royaumes dont les trois sont le Kanem-Bornou, l'Ouadaï et le Baguirmi. Le Kanem-Bornou est cet ancien empire africain qui donna naissance à la province du lac Tchad après la colonisation française et l'indépendance du Tchad.

Ainsi, la présence humaine aux abords du lac Tchad remonte à l'ère paléolithique. La civilisation Sao, qui est la plus ancienne, désigne un ensemble de populations qui viendraient

de la vallée du Nil et qui ont peuplé les abords du lac Tchad autour du Ve siècle avant J.-C (Lebeuf, 1969). Une civilisation qui a dominé le sud du lac Tchad s'étendant depuis Yobé(Nigéria) à l'ouest, jusqu'au lac Fitri, à l'est. Les Sao qui y habitèrent étaient connus pour leur art figuratif en terre cuite et en bronze (Seignobos, 2015).

Le royaume fut dirigé par la dynastie des *Duguwa*¹ entre le VIIIe et le IXe siècle. Les Duguwa et les populations sous leur autorité appartenaient à l'ethnie Kanembu. Situés à la frontière de l'Afrique noire et du nord. Ces peuples du Kanem ont utilisé leur maîtrise de la cavalerie et du travail du fer pour élargir leur territoire jusqu'aux oasis de Kowar²(Sandro, 2017).

Le royaume du Kanem était donc un ancien État africain situé dans l'actuel Tchad, qui prospéra du IXe au XIVe siècle fondé par une confédération de peuples nomades, puis dirigé par la dynastie des Sefuwa³. Ce royaume a prospéré grâce à sa position de plaque tournante des connexions commerciales avec les peuples d'Afrique centrale, la vallée du Nil et les États d'Afrique du Nord situés de l'autre côté du désert du Sahara (Cartwright, 2019).

Ainsi, entre le IXe et le XIXe siècle, la région du lac Tchad a été un centre d'activité politique et militaire. Les royaumes du Kanem, du Bornou, du Baguirmi et les principautés Kotoko ont tous eu un impact sur la région, à des degrés divers. Le lac Tchad était un point d'eau stratégique, les royaumes l'ont utilisé comme base pour leurs opérations militaires, aussi pour commercer et échanger des biens.

La région du lac Tchad était également une région multiethnique. Les ancêtres Sao, leurs descendants Kotoko⁴ et Boudouma⁵, ainsi que les Manga, Nguizim, Ngasser, Koyam, Mobber et Margi-Putai, y vivaient tous. Les Bedde, Nounio, Machena, Gummel, Boudouma, Gamergou, Damagarin, Kotoko, Marghi Babal et Mandara ont accepté la souveraineté du Bornou, tandis que les Chamba, Bata, Bolewa, Kaleli, Tal et Jorto ont préféré émigrer. Les vagues successives de colonisation et de conquête ont également contribué à la démographie multiethnique de la région (Lemoalle & Magrin, 2014).

Au début du XIXe siècle, une nouvelle phase de conquêtes portées par des ambitions politico-religieuses et économiques reconfigure le bassin tchadien. Successivement, le Kanem-Bornou, le Baguirmi, les royaumes et principautés vassaux sont défaits par les assauts peuls et ceux de Rabah⁶. Ces derniers instaurent un État esclavagiste, provoquant l'exode de nombreuses populations, mais aussi ouvrant la voie à une nouvelle vague migratoire des Arabes dans le bassin méridional du lac Tchad. Il ressort de cette histoire mouvante une

¹ Une dynastie qui a gouverné le royaume du Kanem Bornou entre le 8^e et le 9^e siècle

² Actuel Niger

³ Nom donné au roi d'une dynastie qui a régné sur le Kanem-Bornou entre le 14^e et le 17^e siècle

⁴ Une population d'Afrique centrale vivant principalement aux abords du lac Tchad, au Cameroun et au Nigeria

⁵ Une population vivant sur les îles du lac Tchad mais également au Niger, au Nigéria et au Cameroun

⁶ (Rabih al-Zubeir ibn Fadl Allah ou Rabih Fadlallah) (vers 1842-1900)Un seigneur de guerre soudanais et un trafiquant d'esclaves qui devint sultan du Bornou

double caractéristique démographique : d’une part, une certaine homogénéité civilisationnelle fondée sur de nombreux échanges entre groupes, d’autre part une grande diversité ethnoculturelle (Seignobos, 2015).

La colonisation occidentale a trouvé un lac Tchad reconfiguré par plusieurs siècles de guerres et de conquêtes. Les populations, fixées par des contraintes politiques, militaires, économiques, religieuses et écologiques, cohabitent. La colonisation occidentale a banni les anciens royaumes et a recomposé les territoires sur des modèles d'organisation traditionnelle strictement placés sous son autorité. L'accession du Tchad à l'indépendance en 1960, la conservation des modes de gouvernance hérités de la colonisation et la nécessité de gouverner des espaces frontaliers particulièrement poreux ont imposé le maintien d'une gouvernance locale « hybride » qui associe autorités administratives et autorités coutumières et religieuses (Lemoalle & Magrin, 2014). C’est ainsi que la première unité administrative de cette localité est créée par l’ordonnance n°38 du 12 octobre 1962 pour faire d’elle une préfecture.

1.2.3 Aspect administratif

La province du lac est une des 23 provinces du Tchad. Selon le dernier découpage administratif de 2019 par ordonnance n°001/PR/2019, elle est subdivisée en 5 départements, 20 communes et 27 cantons. Toutes les infrastructures des services administratifs décentralisés se trouvent dans la ville Bol, chef-lieu de la province.

Tableau 1 : Récapitulatif de l’organisation administrative de la province du lac Tchad selon ordonnance n°001/PR/2019

Province	Chef-lieu	Départements	Communes
Lac	Bol	FOULI	Liwa, Kaiga-Kindjiria, Daboua
		K AYA	Baga-Sola, Ngouboua
		KOULOUDIA	Kouloudia, Doum-Doum, Balladja, Isseirom, Yourtou, Makarrati, Amerom
		MAMDI	Bol, Kinasserom, Kangalam, Ngarangou
		WAYI	Ngouri, Ndjigdada, Galla-Bira, Dibinentchi

1.2.4 Aspect démographique

La population de la province du lac Tchad est estimée à 576 762 habitants (RGPH₂, 2009). Elle s’est accrue depuis 2015 du fait des mouvements de populations causés par les exactions de Boko Haram. Selon l’OIM, La matrice de suivi des déplacements a identifié une population déplacée totale de 178 928 individus. On estime actuellement à 16 047 réfugiés, 133 338 déplacés internes, 42 788 retournés et 2802 ressortissants des pays tiers (OIM, 2019). Par ailleurs, les facteurs climatiques (sécheresse cyclique, inondations et dégradation de l’environnement), ainsi que les mouvements de populations qui sont dus à la fois aux conflits

et à ces facteurs climatiques, sont venus exacerber la situation déjà précaire et font peser des pressions supplémentaires sur les services socioéconomiques de base précaires et les moyens d'existence.

1.2.5 Aspect socio-économique

L'économie de la province du Lac repose sur les échanges commerciaux, notamment dans les domaines de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage. Bien que le lac se soit réduit de près de deux tiers depuis les années 1960, il reste une région rurale attractive, riche en ressources naturelles. La province dispose de 140 000 hectares de terres irrigables, dont seulement 12 000 sont aménagées. Elle possède également un cheptel de plus de 6 millions de têtes de bétail (ANADER, 2018). Elle est enclavée par l'absence de routes asphaltées et de pistes rurales aménagées, ce qui rend les échanges commerciaux difficiles. La voie fluviale est navigable seulement pendant certaines périodes et à certains endroits, et les moyens de transport sont rudimentaires.

La situation sécuritaire complexe a aggravé le phénomène de pauvreté dans la région. Selon les résultats de l'enquête ECOSIT 3 de 2011, 46,3 % de la population de la province du Lac vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce phénomène est dû à une combinaison de facteurs notamment, la faiblesse du capital humain, les pressions démographiques et écologiques, et les difficultés d'action des institutions publiques. La question de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes est un défi majeur pour les parents et les autorités provinciales. Le nombre de demandeurs d'emploi est en constante augmentation, et la situation de l'emploi est de plus en plus inquiétante.

1.1.6 Contexte sécuritaire

L'insécurité aux frontières de la province du lac Tchad est un obstacle majeur au développement économique, social et culturel. La menace terroriste persiste malgré la présence de la Force Multinationale Mixte dans la région du bassin du lac Tchad et l'action des forces de sécurité intérieure dans la province. De mai 2017 à mai 2019, le groupe terroriste Boko Haram a perpétré au total 35 attaques mortelles dans la province du lac Tchad, principalement contre les forces de sécurité intérieure et de défense, mais aussi contre la population civile. En 2019, Boko Haram a utilisé de nouvelles techniques d'attaque, notamment l'utilisation combinée d'armes à feu, d'engins explosifs improvisés et d'envoi de femmes kamikazes porteuses de ceintures explosives (PPSD, 2019). Cette menace s'ajoute aux risques de conflits intercommunautaires sporadiques qui peuvent conduire à la destruction massive, au vol et au trafic illicite d'une partie du patrimoine culturel hérité ou conçu par les communautés.

1.2.7 Organisation sociale

La famille est la base de l'organisation sociale dans la province du lac Tchad. L'ensemble des familles forme des communautés hiérarchisées. Chaque communauté se trouve dans un même village ou localité. L'autorité est exercée par le chef de famille le plus âgé de toutes les générations. Un chef très vieux peut être remplacé, mais il reste un conseiller privilégié. La filiation est patrilinéaire et la résidence patrilocale. La société de la province du lac Tchad est divisée en strates sociales. La première strate est constituée par les familles royales et diverses personnes qui ont un pouvoir partagé et organisé sous un régime de royauté. La deuxième strate, la plus importante en nombre, est celle qui assume les activités productives. La troisième strate est celle des hommes de basse classe appelés communément « Haddad » qui est considérée comme esclave. La religion traditionnelle cohabite avec l'islam. Elle n'est visible aujourd'hui que pendant les cérémonies de mariage, de circoncision, les baptêmes, l'installation des chefs traditionnels, les périodes de récoltes et les funérailles.

1.2.8 Habitat

Les grands empires Kanem, Baguirmi et Ouaddaï du Tchad, qui sont des empires islamisés, ont développé une architecture uniforme et faite d'emprunts. Cette architecture sahéenne est fondée sur le plan quadrangulaire avec une toiture en terrasse. Dans cette région, deux grands types d'habitations sont présents : les nomades et les sédentaires. Les habitations sédentaires sont les plus étudiées, car elles se trouvent dans des territoires plus facilement accessibles aux chercheurs. La population Kotoko, Kanembou et Boudouma est connue pour sa production de constructions immobilières en terre battue avec différentes techniques (Guizonne, 2019).



Figure 3: Ancien palais du Sultan Kotoko de Gaoui transformé en musée
© Annadjib Ramadane



Figure 4: Habitation en terre battue dans la province du lac Tchad dans le canton Isseirom
© DJIMADOUM Josué

2. Approche et méthode

Dans ce chapitre, nous explorons les différentes approches et méthodes utilisées dans le cadre de notre recherche. Il sera divisé en quatre (4) grandes sous parties, la première aborde le cadre théorique et conceptuel et la deuxième fait un aperçu sur l'organisation de la recherche, la troisième fait un point sur l'apport du stage et la dernière énumère les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontés durant la recherche.

2.1 Cadre théorique et conceptuel

2.1.1 Cadre normatif

Sous le lead de l'Unesco, plusieurs textes réglementaires du patrimoine culturel ont été élaborés au fil des années. Ces documents ont pour finalité de protéger, de sauvegarder, de conserver et de promouvoir le patrimoine culturel sous toutes ses formes. Le Tchad, s'est aligné dans ces engagements en ratifiant ces textes réglementaires que nous consignons quelques-uns utiles à notre étude dans le tableau ci-après :

Tableau 2: Récapitulatif des conventions ratifiées par le Tchad

Conventions	Année d'adoption	Année de ratification par le Tchad
Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses protocoles	1954	07 décembre 2007 par la loi 024/PR/2007
la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites de biens culturels	1970	17/06/2008 par la loi 007/PR/2007
La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1972	23/06/1999 par la loi 018/PR/1998
la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	2003	17/06/2008 par la loi 008/PR/2007
la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	2005	17/06/2008 par la loi 003/PR/2007

En ratifiant ces conventions, surtout celles de 1972 et 2003, les États parties acceptent d'identifier et de proposer des sites se trouvant sur leur territoire national qui sont susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Lorsqu'un site ou un patrimoine est proposé, l'État chargé de ce bien doit donner les détails sur la manière dont le site ou le bien est protégé sur le plan juridique et fournir un plan de gestion concernant son entretien et sa préservation. Les États doivent protéger les valeurs pour lesquelles leurs biens sont

inscrits sur la liste. Ils sont également encouragés à présenter à l'Unesco des rapports périodiques sur l'état de conservation de ces biens (Unesco, 1972)

En termes d'application, le Tchad à ce jour a inscrit deux sites sur la Liste du patrimoine mondial, à savoir les lacs d'Ounianga (2012) dans la catégorie naturelle et les massifs de l'Ennedi(2018) dans la catégorie mixte. Quatre(4) rapports périodiques sur l'état de conservation de ces biens ont été déposés. Il faut aussi rappeler que sept(7) autres sites sont inscrits sur la liste indicative à savoir: le site métallurgique de Bégon II, le site à hominidés anciens du Djourab, les ruines d'Ouara, les curieuses mines de fer de Télé-nugar, les gravures et peintures rupestres de l'Ennedi, le parc national de Zakouma (2005) et enfin les paysages culturels du Lac Tchad en 2018 sous la référence 6361, comme site Transfrontalier impliquant trois(3) autres États parties (Cameroun, Niger, Nigeria) en phase d'inscription définitive (Unesco, 2023).

2.1.2 Cadre juridique du patrimoine culturel au Tchad

Au Tchad, La loi n° 14-60 du 2 novembre 1960 sur la protection des monuments et sites naturels, des sites et monuments de caractère préhistorique, archéologique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles est la loi fondamentale qui régleme le secteur du patrimoine culturel. Elle a été mise à jour par la loi N°018/PR/1998 portant protection du patrimoine culturel.

La Constitution de la République du Tchad, adoptée par référendum du 31 mars 1996 et révisée par la loi constitutionnelle n°08/PR/2005 du 15 juillet 2005, quant à elle, met aussi un accent particulier sur la culture en tant que patrimoine national : « *Tout tchadien a droit à la culture. L'État a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation* » et précise à l'alinéa 2 de l'article 34 de cette même loi que « *l'Etat assure la promotion et la protection du patrimoine culturel national ainsi que la production artistique et littéraire* ». (art.33 ; art.34, alinéa 2).

La loi 014/PR/98 relative à la protection de l'environnement votée par l'assemblée nationale n'est pas du reste des documents qui assurent la protection juridique du patrimoine culturel. Elle fait mention dans son chapitre premier à l'article 17 que « *la protection, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel historique sont d'intérêt national. Elles font partie de la politique nationale de protection et de la mise en valeur de l'environnement* ».

Le tout dernier est le décret 3031/PCMT/PMT/MCPD du 23 septembre 2022 portant adoption de la Politique culturelle en remplacement du décret n° 12-408 2012-03-20 PR/PM/MC/12 du 20 mars 2012 portant sur le document cadre de la politique de développement culturel.

Le cadre réglementaire en territoire tchadien est actualisé et mis à jour. Ce qui protège le patrimoine culturel du point de vue juridique. Cependant, les actions de conservation et la

valorisation sont à la traîne. De façon théorique, les textes juridiques sont conséquents et adaptés le plus souvent aux réalités de l'heure dans une vue globale de l'évolution des activités liées au patrimoine culturel. De ce fait, se munir d'un dispositif juridique dédié à la protection, valorisation et la conservation du patrimoine est un premier pas, mais faire en sorte que ce dispositif soit appliqué, respecté et efficace est plus difficile.

2.1.3 Cadre institutionnel du patrimoine culturel au Tchad

L'organe responsable de la mise en œuvre de la politique du gouvernement au Tchad en matière de patrimoine culturel est le ministère de la Culture. Au terme du décret 0003/PT/2022 portant formation du Gouvernement d'union nationale de transition, Il est désormais dénommé Ministère des Affaires Culturelles, du Patrimoine Historique, du Tourisme et de l'Artisanat. Il est dirigé par un ministre qui a sous son autorité *la* direction générale et plusieurs autres directions techniques dont la Direction du Patrimoine Culturel(DPC).

Selon le décret 2211/PCMT/PMT/MCPD/2022 portant organisation et fonctionnement du ministère, la DPC est chargée de mettre œuvre et d'assurer le suivi des actions du gouvernement en matière de protection, de sauvegarde, de conservation et de valorisation du patrimoine culturel. À cet effet, elle a pour mission de :

- identifier, recenser les sites archéologiques et historiques ainsi que les monuments ayant une valeur exceptionnelle du point de vue historique, artistique, archéologique, scientifique et technique sur l'ensemble du territoire ;
- conserver, restaurer, protéger et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel ;
- dresser l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine national ;
- proposer les éléments du immatériel sur la liste représentative de la proclamation des chefs-œuvre de l'humanité ;
- assurer la protection et la promotion des identités et savoir-faire locaux ;
- veiller à la diffusion des informations sur le patrimoine culturel ;
- élaborer et proposer des instruments juridiques devant régir la protection des biens culturels ;
- contribuer à la promotion des acquis scientifiques des peuples africains et de la diaspora africaine ;
- émettre des avis techniques aux opérations de fouilles archéologiques sur l'ensemble du territoire national ;
- participer au processus de proposition d'inscription des biens tchadiens sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

D'autres structures telles que la Maison des Patrimoines Culturels du Tchad, viennent en appui pour matérialiser les actions au niveau opérationnel. La MPCT a été instituée pour fédérer et appuyer les actions de plusieurs autres institutions notamment le Musée national,

la Bibliothèque Nationale, le Bureau Tchadien des Droits d'Auteur, l'Orchestre National, le programme CLAC dans les provinces. Mise en place par Ordonnance 004/PR/2016 du 15 septembre 2016, elle a pour mission de collecter, cataloguer et enrichir tous les domaines de la connaissance, le patrimoine national dont-elle à la garde ; assurer la conservation matérielle et la protection des objets et des œuvres d'art présentant un intérêt historique, artistique et archéologie nationale...

Les Délégations provinciales de culture constituent quant à elles des représentations décentralisées de l'administration. Elles sont chargées de mettre en œuvre au niveau provincial les actions du gouvernement avec les structures telles que les maisons de culture, les musées provinciaux et communautaires.

2.1.4 Cadre conceptuel

La définition des concepts est une étape indispensable à une recherche. Elle permet d'avoir une vue globale sur le sujet en faisant un appel aux différentes significations données aux termes utilisés par les auteurs. Nous définirons dans cette partie les termes patrimoine culturel, conservation, valorisations, musée.

- *La notion de patrimoine culturel*

La définition du terme "patrimoine" a pris un sens de plus en plus large au fil des années. La revue documentaire dans son ensemble a permis de relever différentes facettes de cette notion. Ce qui suscite un besoin de se positionner sur une définition prenant en compte les différents aspects connus du patrimoine culturel.

Le sens du mot patrimoine a, au fil du temps, été élargi au bien collectif de la communauté, de la nation et même du monde. Aujourd'hui, après des nouveaux enrichissements, le patrimoine peut être considéré comme l'ensemble de tous les biens créés par l'homme, tant matériels que immatériels, sans limite de temps ni de lieu, qu'ils soient simplement hérités des ancêtres des générations antérieurs ou réunis et conservés pour être transmis aux générations futures en raison de leur valeur soit historique, esthétique, symbolique, identitaire, etc. (Irvoas-Dantec & Morel, 2004). Il est un bien public dont la préservation doit être assurée par les collectivités lorsque les particuliers font défaut. De cette définition, plusieurs points sont à souligner. Un premier accent est mis sur la créativité ou non de l'objet, sa matérialité et son immatérialité, son caractère spatiotemporel, sa transmission ou non et enfin, sa préservation.

Certains chercheurs se satisfont d'une définition à minima faisant du patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, une notion toute récente qui couvre de façon nécessairement vague tous les biens et tous les « trésors » du passé » (Babelon et Chastel, 2004). En 2008, Olivier Poisson, conservateur général du patrimoine et inspecteur général des monuments historiques de France, a écrit dans l'avant-

propos de l'ouvrage *Regards sur le patrimoine de Limouzin & Icher*, paru en 2012, que la notion de patrimoine était devenue très large: « tout est potentiellement patrimoine parce que tout est chargé de sens, parce que tout a été construit, aménagé, ouvragé, repris, modernisé, refait selon des valeurs humaines qui sont susceptibles aussi d'être les nôtres. Le passé est mort et ne subsiste que dans notre esprit. Seule notre mémoire le fait vivre, attachées l'une à l'autre à des lieux, à des objets, à des œuvres qui restent sous nos yeux et qui les interrogent » (Limouzin & Icher, 2012). Une telle définition du patrimoine ne peut satisfaire les acteurs.

Andrée Desvallées, muséologue française, estime que le patrimoine peut être défini comme un bien qui a été recueilli par succession, biens qui descendent des pères et mères aux enfants, bien de la famille (Desvallées, 1995). Il est un ensemble des biens patrimoniaux, mobiliers et immobiliers, matériels et immatériels, conçus ou adaptés par l'homme et, à ce titre, entrant dans le domaine de la culture. C'est particulièrement le cas des œuvres d'art, mais aussi des artefacts, des bâtiments, des contes, du théâtre et bien d'autres. Au titre du patrimoine mondial culturel matériel, les monuments, œuvres architecturales, de sculptures ou de peintures monumentales, éléments ou structures de caractères archéologiques, grottes et groupes d'éléments qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science (Desvallées & Mairesse, 2011). Cette définition proposée se rapproche de celle de l'Unesco pour qui, la notion de patrimoine est intrinsèquement liée à la culture et à la nature. Le patrimoine culturel désigne donc les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs diverses valeurs, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel, à savoir, le mobilier, l'immobilier, le patrimoine culturel immatériel intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel (Unesco, 2009). Cette figure ci-après illustre la définition du patrimoine culturel:

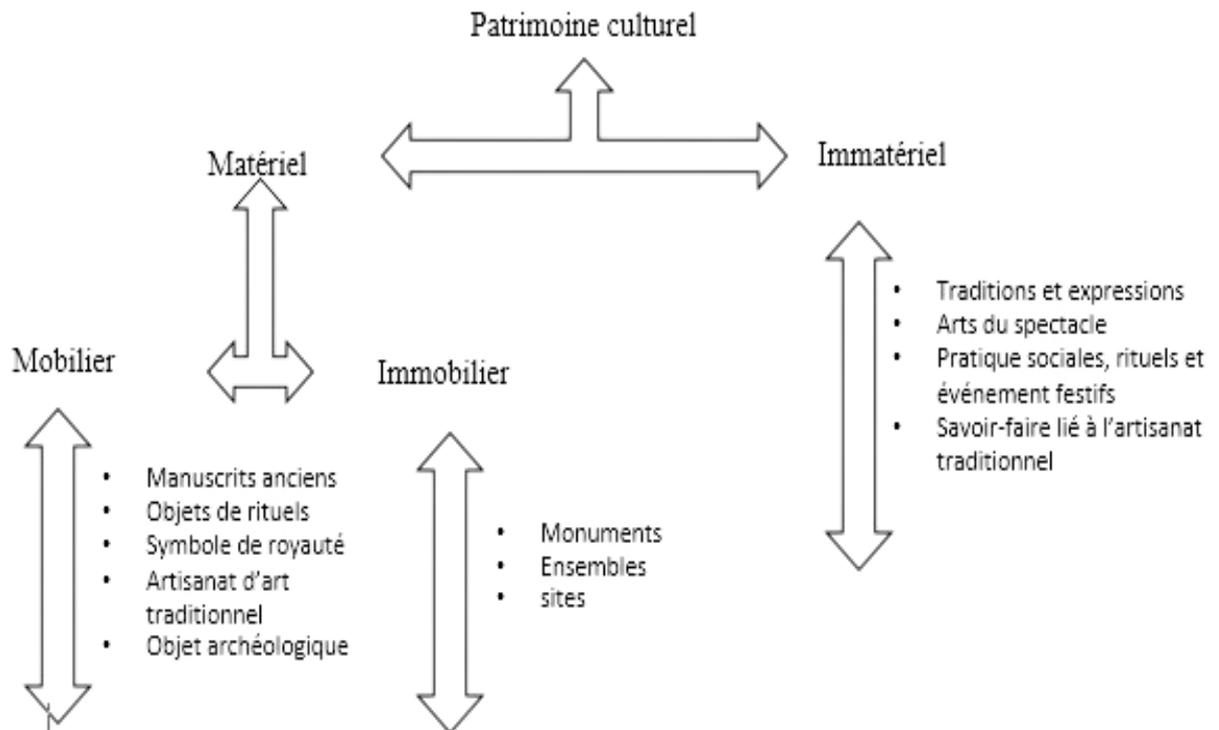


Figure 5: Illustration de la définition du patrimoine culturel
 © Mooc patrimoine mondial dans le bassin du lac Tchad, EPA 2022

S'appuyant sur cette figure, la définition du patrimoine culturel dans le cadre de notre étude est celle du patrimoine culturel mobilier qui prend en compte les manuscrits anciens, les objets des rituels, les symboles de royauté, l'artisanat traditionnel et les vestiges archéologiques.

- *La notion de conservation*

Conserver de manière commune, c'est préserver un bien contre l'altération que peut lui causer l'homme, les animaux, les choses ou le temps. La conservation est l'ensemble des mesures prises pour maintenir la vie du bien (Bouba, 2015). Il faut souligner que, la conservation désigne aussi bien l'activité de conserver que le service chargé. Les activités de conservation ont pour objectif la mise en œuvre des moyens nécessaires pour garantir l'état stable d'un objet contre toute forme d'altération (Desvallées & Mairesse, 2011). Plus spécifiquement, elle vise à prolonger la vie des biens culturels tout en renforçant la transmission de ses messages et de ses valeurs propres. S'agissant des biens culturels, la finalité de la conservation est de sauvegarder les propriétés physiques et culturelles des objets qui sont considérés comme des biens culturels dans le but d'éviter qu'ils perdent de leur valeur, et pour faire en sorte qu'ils subsistent au-delà de la durée limitée d'une vie humaine (Unesco, 2009). C'est l'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. La conservation comprend la conservation préventive, la conservation curative et la restauration. Toutes ces mesures et actions doivent respecter la

signification et les propriétés physiques des biens culturels (ICOM, 2010). Ces définitions de part et d'autre, sont transversales et ont pour finalité le bien-être du patrimoine culturel dans son état global. Par ailleurs, elles correspondent à notre champ d'étude.

- *La notion de valorisation*

Dans le domaine du patrimoine, la mise en valeur est un processus qui vise à faire connaître et à comprendre le patrimoine au public. Elle permet de transmettre des connaissances sur le passé et de susciter l'intérêt des personnes pour leur patrimoine. La mise en valeur est également un outil de protection du patrimoine et de développement du tourisme (IESA, 2017). On peut donc dire à partir de ces définitions que valoriser le patrimoine culturel, c'est l'action de montrer son intérêt ou son importance de diverses manières en liaison surtout à la transmission à un public donné et au développement d'une localité. La mise en valeur du patrimoine s'effectue généralement par le biais de la promotion, de l'interprétation et de la médiation. Ces actions de communication et de diffusion visent à rendre le patrimoine accessible et compréhensible au public (Zanmassou, 2015). Pour aller plus loin, la valorisation du patrimoine est un objectif important des sociétés contemporaines. Pour les individus et les ménages, c'est le moyen de satisfaire un certain nombre de besoins, d'ordre artistique, esthétique, cognitif, ou même de loisirs. Pour les collectivités territoriales, ce peut être une façon de donner une image positive du territoire et d'améliorer le cadre de vie. Pour les États enfin, c'est un moyen d'affirmer une identité nationale, source de cohésion (Grefte, 2003). Une définition qui montre à chaque entité de la société les atouts qu'offre le patrimoine culturel et les responsabilités de chaque individu vis-à-vis des enjeux actuels.

- *La notion de Musée*

Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'Homme et de son environnement, acquiert ceux-ci, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation (Gob & Drouguet, 2001). On ne peut pas se contenter de la conception du musée comme un lieu de délectation ainsi pensé le plus souvent en Afrique. C'est ainsi que le définit par exemple Nelson Goodman à Boston en 80, cités par Elisabeth Caillet dans son ouvrage à l'approche du musée, la médiation culturelle « la finalité commune de tous les musées est l'amélioration de la connaissance et la création des univers dans lesquels nous vivons » (Caillet, 1995). L'ICOM, acteur majeur sur la question des musées, a adopté une nouvelle définition lors de son assemblée générale extraordinaire à Prague en 2022. Il ressort de cette définition qu'un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation des diverses communautés. Ils offrent à leurs publics

des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances » (ICOM, 2022). Selon cette même organisation, les musées peuvent être divisés en six types, selon la nature des objets qu'ils conservent et présentent : les musées archéologiques, les musées d'art, les musées d'histoire, les musées de sciences, les musées des techniques et les musées ethnographiques.

2.1.5 Revue de la littérature

La revue de littérature est un survol et l'évaluation critique d'un ensemble d'ouvrages liés à une question de recherche. Au lieu d'aborder à tour de rôle chaque ouvrage ou chaque auteur, elle analyse la littérature en présentant les idées, les théories, les concepts et les principaux débats du domaine de l'étude (CARTU, 2014). Dans le cadre de notre recherche, elle a permis de connaître les enjeux et les défis de la préservation, de la mise en valeur et de la transmission du patrimoine culturel dans un monde globalisé. Les documents parcourus se rapportent au patrimoine culturel comme source d'appropriation de l'identité culturelle, de la cohésion sociale et du développement local d'une part et des musées comme moyens de conservation, de mise en valeur et d'éducation des communautés pour leur bien-être social d'autre part.

La mise en valeur du patrimoine culturel permet une certaine appropriation, par les communautés, de leur patrimoine comme une forme d'intégration sociale et la préservation de leurs identités culturelles (Dris, 2006). Considéré comme mémoire du peuple, sa préservation et sa promotion constitue le fondement de l'affirmation des identités culturelles. Il constitue également une source d'inspiration pour la création contemporaine, la résilience des communautés et pour l'éducation des générations futures. Il est l'expression des valeurs et des idées d'un peuple. Connaître son patrimoine, c'est avant tout s'approprier son histoire et son identité pour la mettre au cœur d'un projet collectif. Dans les sociétés africaines, où les cultures se mélangent et où les changements sont rapides, le patrimoine culturel joue un rôle important. Il est un lien entre le passé et le présent, un élément de stabilité et de continuité. Il permet également d'éduquer les générations futures et de leur transmettre les valeurs de la communauté. En outre, le patrimoine est une source de fierté pour les peuples africains, et il leur permet de se faire connaître et de manifester leur identité aux autres cultures (Ardesi & Rakotomamonjy, 2012).

Le patrimoine culturel peut jouer un rôle crucial dans le processus de réappropriation d'un peuple de sa mémoire collective et de son identité culturelle. Il représente une source importante de liens avec le passé et de connexion avec les générations antérieures. Sa préservation permet aux communautés de mieux comprendre leur histoire et leur identité et de renforcer leur résilience face aux défis sociaux et économiques contemporains. L'identité culturelle d'un peuple se situe comme un référentiel aux normes, aux interdits et aux valeurs traditionnelles, sociales et culturelles qui le caractérise. Ces identités ont subi des

modifications et changements avec l'impact de nouvelles représentations provoquées par l'ouverture au monde, à des pratiques telles que le terrorisme, le vol et le trafic qui sont des facteurs de dégradation des biens culturels.

Dans ce contexte, sensibiliser le public, en particulier les jeunes, est essentiel. En effet, la meilleure façon de protéger le patrimoine à long terme est de susciter l'intérêt des générations futures pour sa gestion locale (Gaultier-Kurhan 2001). Pour être pleinement vivant et transmis, le patrimoine doit être régulièrement pratiqué et appris au sein des communautés. Les communautés elles-mêmes doivent participer à son identification et à sa définition, afin de décider quelles pratiques font partie de leur patrimoine culturel et de trouver les stratégies de sauvegarde les plus adaptées (Unesco, 2010).

Les biens culturels ont un impact positif sur l'économie de trois manières : elles créent des emplois dans le secteur du tourisme culturel, elles développent des compétences transférables à d'autres secteurs d'activité, et stimulent la créativité et l'innovation (Grefe, 1999). Le patrimoine culturel, de ce côté, est une source de développement au niveau local qui peut contribuer à l'attractivité du territoire par le tourisme culturel. Ainsi, les ressources culturelles contribuent largement à l'éducation non seulement des touristes, mais également des communautés locales et constituent le socle de l'identité locale et nationale.

Si par nature, le tourisme est une activité de loisir qui permet de découvrir de nouvelles cultures et de profiter des richesses locales, Il est aussi un moteur important du développement économique, social et culturel des territoires. Il est étroitement lié au patrimoine culturel, car ils partagent des objectifs communs et des synergies évidentes. Le tourisme culturel est un marché en pleine croissance, qui offre de nombreuses opportunités de développement économique et de création d'emplois. Pour en profiter pleinement, il est important d'exploiter au mieux les atouts touristiques des territoires (Ogou, 2021).

Jean-Marie Breton met un accent particulier sur l'intérêt que peut représenter la notion de tourisme culturel pour le développement économique et la création des emplois au sein des collectivités territoriales. Il affirme que : « *les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en termes d'emplois induits ou de développement économique local* » (Breton, 2009). Il ressort de cette affirmation que le patrimoine actionne le développement du secteur touristique, aussi bien en zone rurale que urbaine mettant ainsi en valeur les dimensions culturelles des territoires.

De ce fait, la valorisation du patrimoine est une priorité des sociétés contemporaines. Pour les individus, elle permet de satisfaire des besoins artistiques, esthétiques, cognitifs ou de loisirs. Pour les collectivités territoriales, elle est un moyen de promouvoir leur territoire et d'améliorer le cadre de vie. Pour les États, elle est un outil d'affirmation de l'identité nationale et de cohésion sociale (Grefe, 2003). Cette figure ci-après met en évidence les enjeux majeurs du patrimoine culturel pour un pays ou une région.

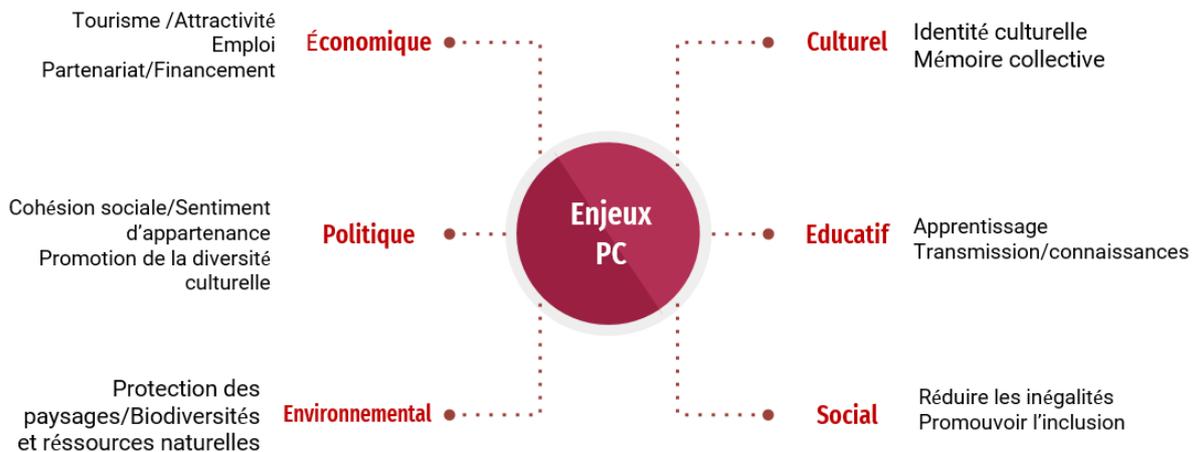


Figure 6: enjeux de conservation et de mise en valeur des biens culturels
©DJIMADOUM Josué

Pour protéger, conserver, valoriser le patrimoine culturel qu'il soit matériel ou immatériel, plusieurs institutions se sont mises en place à l'échelle nationale, provinciale, départementale ou communale. Au nombre de celles-ci, on peut citer les bibliothèques, les archives, les conservatoires, les musées et les écomusées. Quelles soient leur typologie, la plupart des cas, elles ont pour missions de collecter, d'exposer, d'éduquer, de sensibiliser, d'animer, de transmettre les connaissances et de divertir le public dans le but de susciter en eux le bien-être social, économique, culturel, mental.

Pour rejoindre Alpha Oumar Konaré, président de l'ICOM en 1992 dans l'extrait d'un de ses discours repris par (Caillet, 1995) : « *Lieu de mémoire, le musée continue comme auparavant à remplir ses trois fonctions de conservation du patrimoine, de mise en valeur des collections et de développement des repères identitaires* », l'Unesco souligne que les musées sont des institutions culturelles essentielles qui jouent un rôle important dans la société. Ils favorisent la cohésion sociale en permettant aux personnes de différentes cultures de se rencontrer et de se comprendre. Ils éduquent le public sur l'histoire, et contribuent à la préservation du patrimoine culturel. Les musées peuvent également avoir un impact positif sur l'économie créative locale et régionale en soutenant les artistes et les artisans. Ils sont de plus en plus présents dans la société, proposant des plateformes de débat et d'échange, s'intéressant aux problèmes complexes de la société et encourageant la participation de la société civile (Themehill, 2023).

Les musées sont considérés comme les gardiens du patrimoine culturel et, par conséquent, leur rôle dans la préservation des aspects matériels et immatériels du patrimoine pour les générations futures n'est généralement pas contesté (Stylianou-Lambert & al., 2014). Ils consacrent des ressources considérables à la préservation et à la transmission du patrimoine culturel. Ils recueillent, conservent et exposent des objets et des informations qui témoignent

de la diversité des cultures du monde. Ils interprètent ce patrimoine pour le public et contribuent à sa compréhension. Les musées sont également des acteurs importants de la définition des identités culturelles (Boylan & Woollard, 2006).

Ce sont des institutions les plus adaptées à la conservation du patrimoine culturel matériel. Ils disposent des ressources et des compétences nécessaires pour protéger les objets patrimoniaux, tels que des systèmes de stockage et de conservation, des équipes de professionnels qualifiés, et des programmes de recherche et de conservation (Ousman, 2018). Au-delà de la protection du patrimoine, ils peuvent sensibiliser les communautés à partir des collections afin de leur permettre d'apprendre leur histoire.

Pour être populaire et contribuer au développement socio-économique et culturel, le musée doit être accessible à tous, sans distinction de classe sociale ou de niveau d'éducation. Il doit être un lieu de rencontre et de partage, qui permet de découvrir le passé, le présent et l'avenir d'une communauté (Kokou, 1976) Pour dire que les communautés doivent être au centre des initiatives muséales afin de leur permettre de connaître son utilité et de comprendre le rôle qu'elles jouent dans la connaissance de leur passé. Elles peuvent s'en appuyer, pour construire une société plus juste et pacifiée pour les générations à venir. C'est ce que décrivaient Sarah & Sandrine (2017) en ces termes : « *Oublier le passé, c'est se condamner à le répéter. Depuis la fin des années 1990, cette idée a inspiré le développement massif de politiques de mémoire partout dans le monde : musées mémoriaux, monuments, éducation civique et institutions sont chargées d'écrire l'histoire, d'honorer des victimes, de dire le bien et le mal, de permettre aux citoyens et aux gouvernants de construire des sociétés pacifiées* ». À travers ses expositions, les musées communiquent des messages et favorisent le dialogue interculturel. Ils contribuent à la recherche de solutions aux problèmes sociétaux (Gob & Drouguet, 2021). Ces expositions, qu'elles soient itinérantes ou temporaires, soumises à des modalités différentes, favorisent la connaissance de l'histoire et le bien-être des communautés (Di Méo, 2007).

L'essor des musées au Cameroun par exemple est une réalité. Ils se développent partout dans le pays, en raison de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel camerounais, de l'intérêt croissant pour l'identité culturelle et de la nécessité de protéger les œuvres du trafic illicite (Mariembe & Ngnigupaha, 2023). Malgré les efforts des acteurs du secteur muséal camerounais, il existe un décalage entre la politique muséale et les attentes des communautés locales. Les communautés souhaitent que les musées racontent leur histoire et leur servent de point de repère dans un contexte social en constante évolution. Les musées doivent être le reflet de leur époque tout en étant dynamiques et ouverts au monde. Ils doivent être des lieux de rencontre entre les peuples et leurs cultures, ainsi que des lieux privilégiés de dialogue et de paix (Nizesete, 2007). De cette même manière, Le musée se présente au Nigeria comme un élément de prise de conscience nationale d'un héritage culturel pouvant faire contrepoids aux tentatives sécessionnistes en cherchant à restaurer le

lien avec une culture ancestrale qui renvoie aux anciens empires, royaumes et cités-États. Aujourd'hui, un certain nombre de textes internationaux se sont attachés à préciser les caractéristiques fondamentales du musée. Par l'existence d'une collection permanente de biens culturels mobiliers, le musée sauvegarde l'objet en le retirant du circuit commercial ou familial, en le protégeant contre le vol et la destruction (Joubert, 1999).

Dans les parutions de « *International Journal of Cultural Policy* », T. Stylianou-Lambert *et al.* ont élaboré un modèle théorique du développement durable des musées en mettant en corrélation le culturel, l'environnement, le social et l'économie sur lequel nous pouvons nous appuyer pour consolider la position de ces auteurs. Cette théorie fait le résumé de l'ensemble des éléments débattus sur la question du patrimoine culturel et le développement local d'un côté, et d'un autre, les musées comme moyen de conservation et de valorisation du patrimoine culturel.

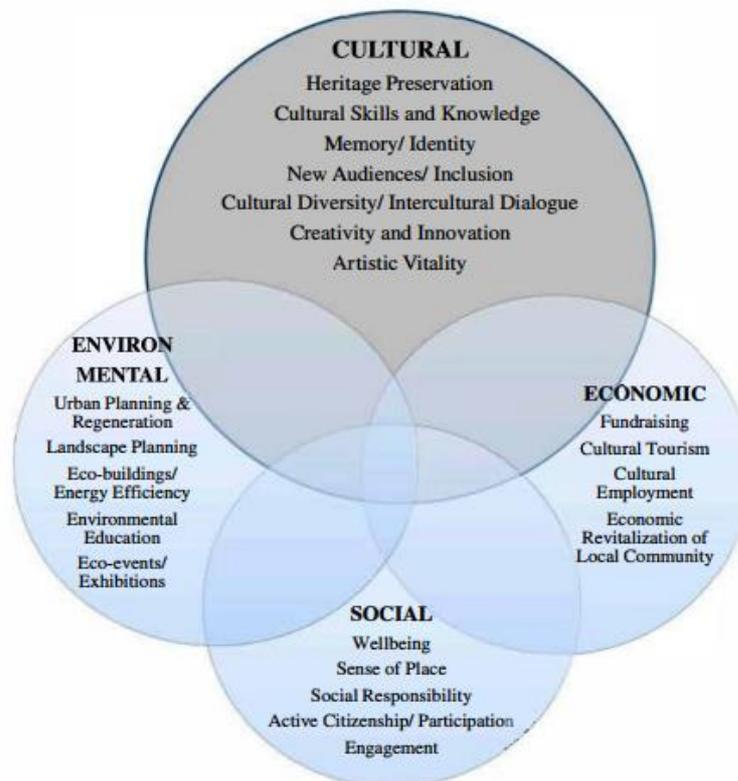


Figure 7: Theoretical model for the sustainable development of museums
© T. Stylianou-Lambert *et al.*, 2014

Eu égard aux différents travaux effectués, les auteurs ont mis en évidence l'importance du patrimoine culturel comme un moyen d'ancrage des communautés de leur identité culturelle. La préservation et la diffusion du patrimoine culturel permettent aux communautés de se reconnecter avec leur histoire et leur héritage culturel. Il peut aussi contribuer à la cohésion sociale en favorisant le dialogue interculturel et en encourageant la participation active des communautés dans la protection de leurs biens culturels. La valorisation du patrimoine

culturel peut également contribuer au développement local en stimulant le tourisme culturel et en générant des emplois et des opportunités économiques pour les communautés locales.

Dans cette même perspective, la création d'un musée provincial dans la province du lac Tchad servira d'un cadre de préservation avec toutes les fonctions qui lui seront dévolues. Ce musée s'attellera à collecter les objets patrimoniaux, à les documenter avec l'appui des communautés à travers un inventaire. Il suscitera un engagement des autorités administratives communales locales et les chefs traditionnels à se mobiliser à travers des actions concrètes de sensibilisation pour impulser chez les communautés une prise de conscience collective afin de les engager. Les communautés seront au cœur et constitueront des véritables acteurs dans ce processus. Ainsi, on pourrait contribuer à une connaissance majeure du patrimoine culturel mobilier de la province afin de les exposer à des fins sociales, économiques, éducatives, culturelles et environnementales. A long terme, elle ne se limitera pas aux biens culturels mobiliers. Elle intégrera d'autres aspects du patrimoine comme recommandés dans la nouvelle définition du musée.

2.2 Organisation de la recherche

Cette partie concerne la méthodologie utilisée dans le cadre de notre recherche. Elle prend en compte les techniques de recherche, les techniques d'échantillonnage, la méthode d'analyse, l'apport du stage et les difficultés rencontrées au cours de la recherche.

2.2.1 *Technique de recherche*

- *Recherche documentaire*

La recherche documentaire est une étape préalable à toute étude empirique. Elle permet de collecter des informations grâce à l'étude de documents officiels ou universitaires. À partir d'un sujet d'enquête, la recherche documentaire consiste à identifier et à sélectionner des sources fiables. Les informations récoltées sont essentielles pour développer les connaissances sur le sujet étudié (Gaspard, 2019). Dans le cadre de notre recherche, elle a permis de parcourir et d'analyser les ouvrages généraux et spécifiques, des articles de revues scientifiques, des thèses et des rapports en lien avec la préservation et la valorisation du patrimoine culturel en général et les musées en particulier. Elle a aidé à faire la mise en contexte et à connaître les enjeux et défis actuels du patrimoine culturel. Nous sommes partis des éléments recueillis pour construire une revue de littérature et définir les concepts clés.

Les ressources écrites, les bases des données en lignes disponibles de la bibliothèque numérique de l'Université Senghor nous ont été d'une importance considérable. L'infothèque de l'École du Patrimoine Africain (EPA) a servi d'un cadre complémentaire à la documentation. Aussi, les ressources électroniques en ligne ont un été d'un apport non

négligeable. La Bibliothèque nationale du Tchad, le Centre de formation et de développement(CEFOD), la Bibliothèque de la maison de culture Baba Moustapha et celle de la maison de culture de Bol ne sont pas du reste de ces institutions de recherche qui ont permis d'approfondir nos connaissances sur le sujet.

- *L'entretien*

L'entretien « un procédé d'investigation, utilisant un processus de communication verbale pour recueillir les informations avec le but fixé » (Grawitz, 2001). C'est un mode de recherche qui permet au chercheur d'obtenir les informations auprès d'une personne sur le sujet qu'il traite. Dans le cadre de notre recherche, nous utilisons cette technique pour obtenir les informations relatives au patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad avec la perspective de création d'un musée provincial.

En fonction de nos hypothèses, nous avons élaboré un guide d'entretien basé sur les items liés à l'identification des interviewés, à la connaissance du patrimoine culturel, aux menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel mobilier, aux mesures de conservation et aux actions de mises en valeurs, et aux possibilités de détentions des biens culturels selon les personnes interviewées. Aussi, une fiche d'inventaire simplifié a permis de faire une identification pilote des biens culturels auprès de certaines personnes rencontrées dans la commune de Bol de Bagassola et de Kaya et au musée national tchadien.

- *L'observation*

L'observation est une technique de collecte des données utilisée dans les études qualitatives. Elle permet de faire une analyse du réel en décrivant des comportements, des lieux, des situations et des émotions auxquels on assiste en tant qu'observateur (Gaspard, 2019). Cette technique nous a permis d'entrer en contact avec les réalités autour de la question de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel par les communautés et les autorités administratives au niveau local. Grâce à l'observation, nous avons déduit que les communautés de la province du lac Tchad méconnaissent l'importance du patrimoine culturel dans leur société. Les autorités administratives, quant à elles, accordent peu de valeur et manquent d'initiatives à ce sujet. Il est de ce fait important de penser à susciter un changement en eux afin de les intéresser et dans le but de les engager autour de la question du patrimoine culturel et ses enjeux sur leur territoire.

2.2.2 Technique d'échantillonnage

« L'échantillonnage est né d'une impossibilité pratique d'interroger individuellement toute une population à laquelle on s'intéresse et d'une impossibilité statistique... » (Grawitz, 2001). Procédé qui permet de définir un échantillon dans un travail de recherche, elle aide à

sélectionner les personnes précises pour un entretien. Pour la présente recherche, nous avons privilégié la technique d'échantillonnage non-probabiliste par quota ou à choix raisonné. Cette technique a permis de choisir les catégories de personne à interroger en fonction de leurs attributions et connaissances de notre univers d'étude afin de leur soumettre le guide d'entretien. Nos entretiens sont réalisés auprès de 32 personnes sur les quarante identifiées dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Composition de l'échantillon pour les entretiens

Catégories	Acteurs	Nombre
Autorité administrative au niveau central	Direction du patrimoine	02
	Maison des patrimoines culturels du Tchad	02
	Directeur Musée national	01
	Conservateur Musée de Gaoui	01
Autorité administrative au niveau Régional et communal	Préfets	05
	Maire des communes	05
	Délégation provinciale de la culture et du tourisme du lac	02
Autorité traditionnelle, personnes-ressources, leader d'opinion	Chefs de cantons	05
	Chefs coutumiers	10
	Personnes-ressources	05
	Leaders d'opinion	02
Total		40

2.2.3 Méthode utilisée pour la recherche

Notre recherche est de type descriptif et associée à la méthode qualitative. En effet, elle s'appuie sur des données qui sont obtenues grâce à deux techniques de collectes notamment l'entretien et l'observation. Selon Gaspard, cette méthode de recherche descriptive se concentre sur des interprétations, des expériences et leur signification. Son approche compréhensive peut être utilisée dans beaucoup de domaines comme dans les sciences sociales, l'histoire (Claude, 2019). Les données recueillis feront l'objet de transcription, de codification et de catégorisation. Elles impliquent une analyse détaillée du contenu des informations en se concentrant sur les perceptions, les opinions et les sentiments des autorités administratives, des chefs coutumiers, des professionnels, des communautés, des leaders d'opinion sur la question du patrimoine culturel mobilier de la province du lac. Cette analyse permettra de situer le degré d'implication et de connaissance des communautés de leur patrimoine culturel, d'apprécier à travers un état de lieux le projet de création d'un musée provincial en vue de la conservation et de la valorisation de ces derniers. À partir de

cette analyse, nous pouvons dégager des tendances qui permettent de vérifier nos hypothèses si elles sont plausibles.

2.3 Apport du stage professionnel

Dans le cadre de son Master professionnel, l'université Senghor exige des étudiants qu'ils effectuent un stage de mise en situation professionnelle au semestre 10. Cette partie pratique de la formation vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec le terrain et de côtoyer les professionnels. C'est dans cette optique que nous avons été acceptés à l'École du Patrimoine Africain du 19 avril au 18 juillet et au musée national du Tchad du 26 juillet au 22 septembre 2023.

2.3.1 Présentation de l'EPA

Créée le 11 novembre 1998 à la suite du Programme PREMA (Prévention dans les Musées Africains) de l'ICCROM (Centre International d'Étude pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels), l'École du patrimoine Africain est une organisation internationale de formation et de recherche au service du patrimoine culturel africain. Son siège est à Porto-Novo au Bénin. Elle a pour mission de contribuer au développement socio-économique des pays et peuples africains, à travers la conservation et la valorisation de leur patrimoine culturel et naturel. L'EPA intervient dans 26 pays africains pour renforcer le réseau des professionnels africains capable d'assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine africain. Elle met en place des programmes permettant la découverte et la réappropriation du patrimoine africain pour les publics africain et initie des projets de développement socio-économique qui intègrent la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel.

2.3.2 Activités menées durant le stage à l'EPA

Au nombre des activités de l'Unité Programme et Projet, nous avons participé à quelques travaux importants qui sont :

- la conception du budget, du chronogramme et du plan de communication du colloque multi acteurs sur le changement climatique sur thème « Patrimoine culturel et changement climatique » prévu pour septembre 2023. Ce colloque est une initiative de l'EPA qui a pour objectif d'offrir l'occasion aux acteurs de toutes les échelles de communiquer et de partager le fruit de leurs connaissances philosophiques et spirituelles, recherches, expériences en matière de relance du climat avec la communauté internationale ;
- l'atelier pratique de renforcement des capacités des professionnels sur la gestion des réserves organisé par EPA et ICCROM dans le cadre du programme Youth Heritage Africa pour une vingtaine de professionnels venant de 11 pays d'Afrique. Cet atelier a

pour objectif de contribuer à mettre les réserves des musées africains aux normes du standard international. Il s'est déroulé du 15 au 19 mai 2023 dans les locaux de l'EPA autour des échanges et des travaux pratiques riches en partage d'expériences.

- la célébration de la Journée Internationale des Musées autour des manifestations culturelles et de débats sur le thème « Rôle et missions des musées dans un contexte de développement durable » le 18 mai;
- l'atelier en ligne sur l'introduction aux enjeux de protection du patrimoine culturel subaquatique en Afrique et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels immergés et la rédaction du draft de rapport. Cette formation initiée par l'Unesco Dakar en partenariat avec l'EPA a accueilli 25 professionnels du patrimoine et de la culture (chercheurs et étudiants en archéologie ainsi qu'aux acteurs du milieu maritime) venant du Congo Brazzaville, du Bénin, du Cameroun, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, des îles Comores, du Mali et du Sénégal. Elle a pour objectif principal de former ces professionnels aux enjeux de protection du patrimoine culturel subaquatique ;
- des rencontres et échanges avec les professionnels autour des enjeux du patrimoine culturel et des orientations sur les possibilités de financement des projets,
- le Forum des jeunes sur les musées sur le thème « jeune ta voix compte » du 7 au 9 juin organisée par EPA et ICCROM dans le cadre du projet « Youth Heritage Africa ». Ce forum a vu la participation des jeunes venus de 17 pays d'Afrique qui ont échangé sur les problèmes qui minent le développement des musées africains et la possibilité de repenser les modèles à donner aux nouveaux musées africains.
- une visite touristique effectuée à la de l'amazone à Cotonou, la maison du Brésil, le temple de pythons, la place aux enchères et d'autres sites touristiques de la ville historique de OUIDAH.

2.3.3 Activités menées durant le stage au Musée National du Tchad

Après trois mois de stage à l'EPA, nous avons poursuivi notre stage au Musée national du Tchad à partir du 26 juillet 2023. Nous avons pu ainsi développer des compétences dans la gestion administrative et technique d'un musée en passant dans les différents départements:

- durant les deux premières semaines de notre stage, nous avons travaillé sous la supervision du directeur. Nous avons effectué des tâches administratives, telles que le traitement des dossiers du personnel et la gestion des courriers;
- du 07 au 31 Août, nous avons travaillé sous la responsabilité du chef de service conservation et de la recherche. Dans ce service, nous avons pris part à des activités de conservation préventive et de manipulation des objets, à la documentation de collections d'œuvres d'art et à une mission au musée de Gaoui pour une enquête sur les techniques de fabrication de poteries ;

- durant les trois dernières semaines de notre stage, nous avons travaillé au service de l'animation des expositions et des actions éducatives. Nous avons participé à l'orientation et aux visites guidées de visiteurs dans les salles d'expositions du musée.

2.3.4 Acquis du stage

Les activités auxquelles nous avons participé ont d'une manière ou d'un autre aidé à :

- accroître notre connaissance du patrimoine culturel grâce à une immersion permettant de développer des compétences et connaissances approfondies dans le domaine du patrimoine culturel;
- acquérir une expérience pratique sur le terrain grâce à la participation aux différents ateliers et forums qui ont permis de développer des compétences pratiques sur la gestion des réserves muséales, sur la recherche de partenariats et de financements pour des projets culturels;
- tirer profit des compétences interculturelles et la compréhension des enjeux internationaux du patrimoine culturel grâce au travail en équipe et la collaboration internationale, étant donné que l'EPA est un lieu de rencontre et d'échanges pour des professionnels venant des différents pays d'Afrique;
- développer des compétences professionnelles dans la planification, la mise en œuvre des projets, la communication avec les parties prenantes et la rédaction des rapports ;
- développer un réseau professionnel et des opportunités futures grâce à une connexion avec les professionnels de renom dans le domaine du patrimoine culturel au sein de l'EPA avec une perspective d'ouverture des voies à des opportunités de carrière et de recherche futures dans le domaine.
- développer une connaissance pratique sur les outils et les différentes étapes allant de l'identification à l'inventaire des biens culturels ;
- acquérir des techniques sur la manipulation des objets et leurs conservations préventives ;
- apprendre les techniques de médiation culturelle telles que les expositions, la scénographie, les visites guidées.

Bref, en termes d'acquis, la participation à toutes ces activités a permis de tirer profit de rencontres avec les professionnels durant les échanges à travers les partages d'expériences, de diverses orientations. Ce qui nous permettra d'implémenter notre projet professionnel à travers un partenariat renforcé.

2.4 Difficultés rencontrées au cours de la recherche

Comme tout travail de recherche, le nôtre aussi a été confronté à quelques difficultés d'ordre financier, documentaire et informationnel qu'il faut mentionner:

- les contraintes financières ont limité l'accès à certaines parties de notre terrain d'étude. Nous nous sommes limités aux chefs-lieux des préfectures. Aussi, Les moyens que nous disposons ne nous ont pas permis de mettre plus de temps sur le terrain afin de rencontrer plusieurs personnes-ressources;
- pour la collecte de données, certaines personnes-ressources sollicitées ne sont pas toujours disponibles pour répondre à nos questions. Il faut aussi mentionner la réticence des autorités administratives et traditionnelles à donner des réponses à nos questions;
- nous avons rencontré plusieurs autres difficultés liées au transport, au logement et à la connexion internet en raison de l'absence de rémunération pour le stage.

Malgré ces difficultés, nous sommes toutefois arrivés au terme de notre recherche dans des conditions satisfaisantes.

3. Etat des lieux du patrimoine culturel mobilier de la province du Lac Tchad

Dans ce chapitre, la présentation du contexte culturel fait l'objet du premier point. Le deuxième point aborde l'état de lieux des actions réalisées dans le secteur du patrimoine Culturel au lac Tchad. La synthèse et l'analyse des entretiens réalisés sont faites au troisième point. Le quatrième point met en exergue un inventaire pilote de quelques biens identifiés durant nos recherches sur le terrain.

3.1 Contexte culturel.

Le contexte culturel du lac Tchad est dominé par la culture et les civilisations Sao. Les Sao sont un peuple ancien qui habitait la région du lac Tchad au IXe siècle. Ils sont considérés comme les ancêtres des peuples Boudouma, Kotoko et d'autres peuples du lac Tchad. Ces peuples partagent de nombreuses similitudes culturelles avec les Sao, notamment leur langue, leur art et leurs traditions. Il est probable que les Sao aient migré vers la région du lac Tchad au IXe siècle. Ils ont interagi avec les peuples autochtones, ce qui a conduit à une fusion des cultures. Cependant, les liens historiques entre les Sao et ces peuples ne sont pas encore entièrement compris. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour clarifier ces liens (Makrada, 2017).

Ces ancêtres de grande taille selon la légende, ont laissé un héritage important dans la région du lac Tchad. Leurs connaissances et pratiques culturelles ont façonné les modes de vie des communautés qui vivent aujourd'hui dans la région. Leurs descendants, Kotoko, Boudouma et Kanembou, continuent de pratiquer et de perpétuer ce savoir-faire traditionnel lié à la pêche, à l'artisanat. Il faut noter qu'il existe également une diversité d'autres groupes ethniques dans la région, notamment les Arabes et les Sara. Chacun de ces groupes possède ses propres traditions et sa propre culture.

La religion musulmane est la plus pratiquée dans la province du lac Tchad. Elle est un mélange de croyances traditionnelles locales et de pratiques islamiques. Les coutumes et les rites traditionnels sont encore très respectés dans la province, et les marabouts (enseignants spirituels) sont consultés pour leur pouvoir de guérison ou pour leur capacité à communiquer avec les esprits. Les enfants portent souvent des poches en cuir qui contiennent des versets coraniques ou des coquilles de cauri pour se protéger du mal.

Les principales activités économiques de la province sont l'agriculture et la pêche. Ces activités sont d'une grande importance culturelle, car elles fournissent de la nourriture, des revenus et des matériaux pour la fabrication d'objets artisanaux. La fabrication d'objets en

bois, en cuir, en tissu, en fer et en terre cuite est une pratique courante dans la province. Ces objets sont utilisés dans les cérémonies traditionnelles de mariage, des fêtes locales (koulodio), d'intronisation des chefs coutumiers et traditionnels. La musique traditionnelle et la danse sont également courantes dans la culture de la province. Les instruments de musique traditionnels (Bala, ganga...) utilisés sont souvent accompagnés des chants en langues locales et des pas de danses.

La province du lac Tchad est une région fascinante avec une culture riche et diversifiée. Les traditions sont encore présentes dans la vie quotidienne des habitants, et l'agriculture, la pêche, la fabrication d'objets artisanaux, la musique et la danse sont des éléments importants dans la vie des communautés.

Les croyances traditionnelles jouent un rôle important dans la vie des habitants de la province du lac Tchad. Elles influencent les activités et les manifestations de la province de plusieurs façons. Dans le canton de Kouloudia, il existe un arbre sacré appelé « Kayoua ». Cet arbre est réservé à la famille royale et les animaux y sont égorgés pour des sacrifices afin de se protéger contre les malheurs et de susciter le bonheur. Dans le canton Ngouri, il existe trois autres lieux sacrés appelés « kallakaoun », « Djikouabaye » et « Waya ». Les habitants déposent en guise de sacrifice sur ces lieux ce dont ils disposent : mil, maïs, cola, turban, argent pour recevoir protection et bénédiction des dieux. Sur les îles du lac, il existe des lieux sacrés tels que « kediWayroma » où les Kourikoura⁷ s'y rendaient jadis périodiquement pour faire des sacrifices à des fins de souhaits de bonheur et de protection contre le malheur. Il existe également des génies dans certains bras du lac. À Bol, on connaît le «Pranun Kaoudah » devant lequel il faut courir ou danser pour éviter un danger.

3.2 Actions réalisées dans le secteur du patrimoine Culturel au lac Tchad

La province du lac Tchad abrite un paysage pittoresque, une réserve naturelle et une variété de biens culturels mobiliers. Parmi ces biens figurent des bijoux, des bracelets, des perles et pendentifs, des labrets, des cauris, des matériels de pêche (pirogue, nasse, haveneau), des matériels traditionnels de chasse (sagaies, flèches), des instruments de musique, des costumes traditionnels et d'autres objets issus de la poterie, de la vannerie, de la ferronnerie, de la bijouterie et de la maroquinerie.

Bien que le lac Tchad regorge de potentialités culturelles riches, il existe une absence notable de projets visant à les faire connaître, à les faire approprier par les populations locales et à les protéger pour les générations futures. Comme le souligne Kouraogo (2007), il est essentiel de transmettre ce patrimoine, car il fait partie de l'histoire et de la culture de la région.

⁷ Un sous-groupe de l'ethnie Kanembou vivant sur les îles

Le lac Tchad a bénéficié d'un certain nombre d'actions publiques communautaires. Il est important d'analyser ces actions pour évaluer ce qui a été fait, identifier ce qui reste à faire afin d'en établir une cohérence.

3.2.1 Actions publiques et communautaires

La seule action publique que nous avons pu trouver en lien avec le patrimoine culturel dans la province du Lac date de 2015. Cette année, la province a bénéficié du Fonds des grands projets présidentiels à l'occasion de l'organisation de la fête de liberté et de la démocratie, d'un montant de 240.000 000 millions de FCFA. Ce financement est destiné à la construction des locaux de la délégation provinciale de la culture, du tourisme et de l'artisanat.

3.2.2 Actions des partenaires

Grâce aux partenaires au développement, la province à bénéficié de quelques financements pour réaliser des activités et projets, pouvant contribuer à la valorisation du patrimoine culturel. On peut citer : l'organisation de festivals des danses traditionnelles des communautés du Lac avec l'appui technique de la maison de Culture de Bol et de la délégation provinciale de la culture. Le tableau suivant présente, un résumé succinct des financements et les projets menés pour le développement de la province :

Tableau 4: Récapitulatif de financements accordés par les partenaires pour l'organisation des festivals

Année	Organisateurs	Projets	Partenaires financiers	Montants
2018	AECOM/maison de culture Bol	Projet d'appui à la cohésion communautaire au Tchad	USAID	90 385, 96 €
2020	PNUD/maison de culture Bol	Projet de stabilisation régionale du bassin du lac Tchad	PNUD	8 385 €
2022	PROLAC/ Délégation de la Culture	Projet de relance et de développement de la région du lac Tchad	Banque Mondiale	106 217,73 €

En examinant ce tableau, on peut affirmer sans se tromper que les partenaires sont enclins à financer des projets ayant une connotation festivalière. Toutefois, une observation pertinente ne peut être passée sous silence : les intitulés des projets financés par ces bailleurs ne reflètent en aucune manière le patrimoine culturel en question. Il semble que l'ajout du mot "patrimoine" dans ce contexte vise principalement à financer des projets qui peuvent être perçus comme coûteux et qui, selon certains, n'apportent pas de réels bénéfices au développement culturel de la région. Cependant, il est crucial de réfléchir, de penser, de structurer et de planifier soigneusement les actions liées au patrimoine sur le long terme.

Avant de lancer un festival, il est nécessaire de réaliser un certain nombre de préliminaires. Sans cela, les projets mis en œuvre seront voués à l'échec. Mbida (2013) souligne que les rares activités culturelles qui se développent, comme les festivals, sont souvent informels et ont un rayonnement limité. Cela est dû au manque d'une planification préalable.

Pour éviter ces écueils, il est important de faire un bilan de l'existant et d'élaborer un plan d'action pour la gestion et la valorisation du patrimoine inventorié. Ce plan doit définir les mesures et les projets de conservation, de restauration et de promotion à mettre en œuvre, avec l'appui de professionnels avertis. Ces étapes permettront de mieux comprendre les enjeux et de définir les meilleures stratégies pour une valorisation optimale de la culture en général et du patrimoine en particulier. Le festival n'est pas une fin en soi, mais le résultat d'un processus de planification et de mise en œuvre. Il est important de bien connaître le patrimoine culturel local avant de lancer une activité de festival. Il faut également veiller à capitaliser sur le potentiel du patrimoine pour en tirer le plus de bénéfices possibles.

L'Unesco à travers le projet BIOPALT a mis en place des activités visant à accroître les connaissances sur le lac Tchad à travers la promotion des activités génératrices de revenus et l'identification de quelques éléments qui constituent, la richesse patrimoniale de la province.

Avant d'arriver à penser à des activités génératrices de revenus, il faut d'abord, proposer des plans de valorisation de l'existant. C'est-à-dire, à partir du territoire, le travail d'inventaire révèle, et met à jour beaucoup de biens et d'artefacts qui peuvent subir des études approfondies et faire objet d'une ou de plusieurs expositions, pour faire connaître le potentiel culturel au public locaux et étrangers.

Tableau 5: Eléments constituant la richesse patrimoniale identifiée par Unesco dans la province du lac Tchad sur <https://fr.unesco.org/biopalt/potential>

Eléments	Traduction en français	Type de patrimoine	Description
Kadeye	Pirogue	Mobilier	Emblème du paysage culturel du lac fait en papyrus
Diyé	Spiruline	Immatériel	Algue bleue destiné à la cuisine très riche en protéine
Boudouma	Langue	Linguistique	Langue parlée par les peuples vivants sur les îles du lac Tchad (peuple Yédina)
Kanembou	Langue	Linguistique	Une variante du Kanuri parlée par le peuple Kanembou du lac Tchad
Ding-dindii	Paysage culturel	Immobilier	Paysage culturel composés de 942 îles dont les nombreuses sont habitées par plusieurs communautés qui vivent de ses ressources et perpétuent les modes de vie
Algai ou biké	Forme de musique et de danse traditionnelle	Immatériel	Une variété de musique et de danse qui se joue à l'aide des instruments traditionnels

Kouri	Espèce de vache	Naturel	Espèce endémique de vache du lac Tchad associé à une tradition séculaire du nomadisme et fortement ancré dans l'identité culturelle des communautés du Lac
-------	-----------------	---------	--

En 2023, l'UNESCO a financé un projet pilote visant à promouvoir la réconciliation, le vivre ensemble et l'insertion sociale au Tchad, en soutenant l'accès à la vie culturelle et artistique. Ce projet a été mis en œuvre par la troupe théâtrale Yalhillé de Bol à travers des ateliers de formations en danse et en théâtre en faveur des anciens combattants de Boko Haram. Les participants ont à cet créé des œuvres d'art autour de « *K'lafia Ngoudjama* », qui signifie « l'art au service de la paix » en langue kanembou.

Le ministre des Affaires Culturelles, du Patrimoine Historiques, du Tourisme et de l'Artisanat du Tchad, M. Abakar Rozzi Teguil n'avait-il pas, pleinement raison lorsque que, dans son discours prononcé à l'occasion de l'exposition plaidoyer, sur *l'Accès à la vie culturelle et artistique en faveur de la réconciliation et l'insertion sociale au Tchad*, organisée au Palais de la culture de N'Djamena déclare : « Un jeune ou un enfant occupé à la danse, ou qui est occupé à apprendre un métier artistique ou connexe, est une pierre en moins dans les débris des guerres et des conflits... ». Le patrimoine est un puissant moteur de développement, quand il est mis au service de la communauté de façon réfléchie, il contribue toujours au bien-être de ses détenteurs.

3.3 Synthèses des données de terrain

Pour avoir une idée plus claire, sur les questions de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel mobilier de la province du lac, nous avons élaboré des outils tels qu'un guide d'entretien essentiellement adressé aux communautés détentrices à travers les chefs traditionnels, les leaders d'opinions et les autorités administratives au niveau local et central.

3.3.1 *Connaissances sur la protection et la conservation du patrimoine culturel dans la province du Lac*

Les données issues des travaux de terrain, sont présentées dans cette partie. Avant de procéder, à l'analyse et aux commentaires de ces dernières, quelques extraits nous permettent de toucher du doigt la réalité.

Pour Meikengang (2017), le patrimoine culturel est ce qu'une société hérite de ses prédécesseurs, qu'il protège, conserve et à l'obligation de transmettre pour les générations futures, en prenant le soin de l'inscrire dans un système de continuité. La province du lac ne fait pas exception à cette idée de l'auteur.

A titre illustratif, un chef traditionnel nous confie en ces propos :

« Mon arrière-grand-père, avant sa mort, selon les dires de mon père lui a laissé un certain nombre d'objets dont il se servait quotidiennement pour faire des cultes, pour purifier, et faire des consécration, et festoyer... pour ce qui concerne, les réjouissances, c'est-à-dire, la danse royale par exemple, il se servait d'un sabre appelé Kassangarh⁸. Durant les cérémonies de purification le Wounorom⁹ et le Rakah¹⁰ sont des objets précieux qu'ils utilisaient, qui n'a pas de valeur marchande. Avec ses objets, qui constituent des sortes d'attribut de son pouvoir, il assurerait, la pratique et la régénérescence d'une certaine connaissance, propre à notre tradition sans lesquels, les cérémonies faites aux dieux n'auraient de sens pour la survie de la communauté. Vous pouvez regarder, élever votre tête, ces objets dont je vous parle sont d'usage courant dans nos communautés. Ils sont accrochés sous un hangar ou dans un magasin au palais du chef, où ils sont gardés jalousement et récupérés au moment de leur usage ».

Une autorité administrative locale ajoute que :

« Etant jeune, j'ai eu la chance d'aller à l'école française, mais, ceci ne m'a pas empêché de côtoyer de hauts détenteurs du pouvoir traditionnel. Au niveau de notre canton, quand, il y avait des fêtes, des cérémonies d'inhumations, on voyait des chefs traditionnels et de canton vêtus de chapeau, des bracelets, des chaussures faites à base de la peau d'animal (Sononcabal) et des sabres. Parmi ces objets, dont je vous parle, j'ai collecté une partie que je garde dans un coin quelque part chez moi».

Pour le jeune étudiant de la Faculté des Sciences, Sociales et Humaines, leader d'une association de jeunes que nous avons rencontré, il laisse entendre :

« D'abord vous savez tout ce qui est de la culture ou qui touche le passé, moi ça ne me concerne pas, c'est l'affaire des gardiens de la tradition qui pensent que ça peut leur apporter quelque chose. D'ailleurs c'est la chose des blancs. La chose ne nous apporte rien et vous me demandez si, je connais. Je suis désolé, il faut peut-être aller voir les étudiants en histoire à qui on enseigne ces trucs pour en savoir plus. La pensée des auteurs comme Durkheim, Karl Marx sont des notions que moi, je dois maîtriser ».

L'analyse des données montre que les communautés détentrices de patrimoine, notamment les chefs traditionnels et les personnes ressources, ont une certaine notion de celui-ci. En

⁸ Sabre utilisé pour les variétés danses royales dans le milieu Kanembou et Boudouma

⁹ Pot en terre cuite qui permet de purifier les femmes ou de chasser les mauvais esprits à travers l'encens

¹⁰ Gourmets portée par les femmes le premier jour de leur mariage dans le milieu Boudouma

revanche, la réalité est plus alarmante avec les jeunes, qui considèrent que le patrimoine est réservé aux gardiens de la tradition.

On peut déduire que c'est parce que ces deux cibles n'ont pas été sensibilisées à la valeur du patrimoine et à son importance pour l'affirmation de leur identité et l'attractivité de leur territoire. C'est pourquoi, elles développent des logiques qui ne favorisent pas la protection et la conservation des biens culturels. En effet, comme le souligne Caroline Khuran, citée par Rosthand (2015), lorsque les populations locales sont sensibilisées à la valeur du patrimoine, elles manifestent de l'intérêt pour celui-ci et développent des comportements qui le respectent, en veillant à sa valeur historique et symbolique.

3.3.2 Patrimoine culturel de la province du Lac et priorités des autorités locales

Depuis quelques années, la quiétude des communautés du lac est secouée par les crises humanitaires, et des attaques permanentes des terroristes. La plupart des projets de développement qui sont conçus priorisent, les secteurs de la sécurité, des affaires sociales laissant complètement de côté le secteur des arts et de la culture. On note ainsi, la construction de logement, l'achat des denrées alimentaires, et la construction de classe dans certaines écoles de la province. Les projets mettant au cœur de leurs actions la culture et le patrimoine ne sont pas sur table. Un personnel de la mairie de Bol nous dit :

« Nous-même, nous avons, la peur au ventre à tout moment, d'être attaqué par les terroristes... Et nos administrés, qui se trouvent à des centaines de kilomètres du centre subissent les affres de ces divorces sociaux, ennemis de la paix. Et vous voulez que dans de telles conditions où certaines couches ne trouvent pas un seul repas par jour, sans toit et le minimum de soins nous prenions les ressources pour animer ou faire des fêtes pour qu'ils nous ciblent... l'urgence n'est pas une question d'investir dans le patrimoine culturel. Nous avons d'autres priorités pour l'instant ».

Un autre agent de la même commune complète :

« C'est pourquoi les besoins sont orientés dans le sens d'urgence... Aujourd'hui, les partenaires aident à concevoir des projets de développement pour la résilience des communautés. Nous ne nous voyons pas dans la posture d'aller solliciter des fonds pour venir investir dans ce qui visiblement ne nous apporte rien ».

D'après l'analyse de ces différents propos des personnes interviewées, il est évident que les autorités ne comprennent pas les enjeux et les défis auxquels le patrimoine est confronté. Il est très préoccupant de constater que des agents engagés pour servir la communauté estiment que la culture n'est pas une priorité. Bien que Smith (1776) démontre que les activités artistiques ne sont pas productives, il est essentiel d'examiner comment elles sont envisagées. Le manque de professionnels qualifiés de la culture contribue à cette négligence de la part des autorités, se traduisant par un manque de ressources pour les projets culturels

structurants et innovants. Il est primordial de mettre en place des actions qui exploitent le potentiel culturel de la région afin de favoriser le dialogue interculturel entre les parties prenantes et atténuer les conflits. Il est essentiel de favoriser un dialogue authentique afin de promouvoir la compréhension mutuelle. Nos cultures sont porteuses de valeurs telles que la paix, l'amour, la tolérance et le pardon. Nos traditions sont reconnues pour leur caractère pacifique et réconciliateur. En utilisant le patrimoine culturel comme point de départ, nous pouvons composer des musiques qui expriment les valeurs de notre territoire, ainsi que créer et diffuser des contenus artistiques pour mettre en lumière la richesse patrimoniale de la province du Lac. Ces initiatives peuvent contribuer à atténuer les crises qui entravent le développement.

3.3.3 La nécessité de création d'un musée provincial

Si les citoyens revendiquent la culture comme un bien ou un service de consommation de masse, les acteurs institutionnels ou les décideurs politiques s'en préoccupent, car elle constitue un argument de politique de développement économique et de qualité de la vie des populations (Luchini, 1999). Dans la province du lac, les avis sont partagés.

D'une part, pour les enquêtés, la création d'un musée est la bienvenue dans la province. Il est nécessaire selon un enquêté: « *Créer un musée dans la province peut contribuer à protéger les objets culturels que nous possédons. Nous sommes prêts à faire des dons à l'Etat pour qu'ils soient exposés dans des lieux appropriés.* ». Il sera un lieu de partage et de communion autour des objets qui sont susceptibles d'aider les communautés à mieux connaître leur histoire pour mieux se l'approprier.

Certains ne partagent pas l'avis de création d'un musée pour protéger le patrimoine existant. Ils pensent plutôt, que l'Etat doit faire un travail de recensement des détenteurs afin d'orienter les touristes vers eux, s'ils veulent vraiment voir les richesses culturelles existantes dans la province.

Au regard de ces différentes propositions, il faut signaler que, le guérisseur traditionnel qui se dit prêt à faire don d'objet refuse de donner des informations sur son identité. Il faudra se questionner pour savoir pourquoi une telle personne qui se dit généreuse préfère garder l'anonymat. N'est-ce pas une manière, de nous faire croire, qu'il veut vraiment contribuer à la valorisation du patrimoine ? A la proposition de procéder à un recensement, des détenteurs d'objets culturels, pour qu'ils soient eux-mêmes les acteurs en charge ou au cœur de la mise en valeur, peuvent être discutés. Si le patrimoine existe que lorsqu'il est protégé, nous pensons que l'équipement culturel (musée) serait plus approprié pour assurer ce rôle. Au-delà, de l'aspect de la protection, il ne faut pas perdre de vue que le patrimoine dans un musée est plus en sécurité que lorsqu'il est dans la main des communautés. Jacques Pérot, ancien directeur de l'ICOM France, dans un rapport d'information sur la protection du

patrimoine africain publié en 2003 mentionne que, les objets sont à l'abri de tout danger et permettent de faire échapper ses derniers du vandalisme, du vol et du trafic illicite.

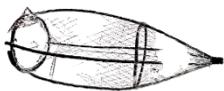
3.3.4 La mise en valeur du patrimoine culturel de la province du lac

Les personnes interviewées sont conscientes des retombées de l'action de la valorisation. Elles mentionnent que les objets culturels ont une valeur sacrée et émotionnelle à laquelle les communautés Boudouma et Kanembou de la province du Lac et d'autres communautés y vivant sont attachées. Parmi ses objets, on peut noter des objets liés aux mariages traditionnels, des objets liés aux cérémonies de circoncision, des objets qui interviennent dans les cérémonies d'intronisation des sultans, des objets de pêche, des œuvres d'art et des instruments de musique traditionnels. Il faudra que les responsables étatiques et les communautés mutualisent leurs efforts pour travailler à identifier et documenter ces objets. (Massodé, 2012), propose qu'avant de valoriser, il faudra faire des efforts de collecte, de protection, de conservation. Pour l'auteur, ces étapes sont primordiales avant de chercher à mettre les objets à la disposition du plus grand public.

Durant les échanges, avec les chefs traditionnels, quelques objets ont été identifiés. Ces objets sont de type artisanal et ethnographique fabriqués localement grâce aux techniques transmises par les ancêtres. Ils jouent un rôle important au sein des communautés Kanembou et Boudouma, car ils répondent à des fonctions sociales bien connues

Tableau 6: Inventaire pilote des objets retrouvés sur le terrain
© Josué Djimadoum

N° d'Inventaire	Dénomination	Image de l'objet	Localisation	Description/Fonction	Observation
Patrimoine culturel matériel					
001.PCM-LT/0001	Sononcabal		Bol	Sononcabal : chaussures fabriquées à base de bois et de la peau et portées par les communautés kanuri du lac Tchad entre les années 1900 et 1960	Bon état
001.PCM-LT/0002	Rakah		Birim	Rakah : Gourmette de valeur portée par les femmes Boudouma et Kanembou aux pieds le premier jour de leur mariage. Fabriquée localement à base de métal par les artisans. Elle est encore utilisée aujourd'hui dans certaines communautés	Bon état
001.PCM-LT/0003	Kômon		Birim	Kômon : calabasse permettant de servir de l'eau ou du lait de vache par les femmes Boudouma à leur maris. Cette calabasse est obtenue grâce aux fruits sauvages de courge séchée coupé en deux, taillé et de fois décorée.	Bon état
001.PCM-LT/0004	Wounorom		Ngouri	Wounorom (Moukhbar) : pot en terre cuite qui permet de purifier les femmes ou de chasser les mauvais esprits à travers l'encens	Bon état

N° d'Inventaire	Dénomination	Image de l'objet	Localisation	Description/Fonction	Observation
001.PCM-LT/005	Gassagourah		Kaya	Gassagourah : nasse fabriquée à base de bois et de filet pour la pêche de poisson par les pêcheurs Boudouma du lac Tchad	Dégradé
001.PCM-LT/006	Kéah		Kaya	Warami : une pagaie en bois servant à piloter la pirogue traditionnelle fabriquée à base de papyrus sur le lac par les Boudouma. Aujourd'hui modélisé en bois rouge et en tôle	Dégradé
001.PCM-LT/007	Hibeh		Bol	Hibeh : calabasse obtenue des fruits d'un arbre du même nom. Utilisée par les Boudouma, elle sert à traire le lait de la vache afin de le conserver pour obtenir le lait caillé et du beurre.	Dégradé
001.PCM-LT/008	Kadeye		Bol	Kadeye : Pirogue traditionnelle fabriquée en papyrus qui sert un moyen d'embarcation pour traverser le lac. Elle est aussi utilisée par les Boudouma pour leurs pratiques de pêche	Bon état
001.PCM-LT/009	Anih		Bol	Anih : corde fabriquée à base des pailles pour mettre en couple les bœufs Kouris chaque soir après leur pâturage	Bon état
001.PCM-LT/0010	Ngoroh		Bol	Ngoroh : une embarcation traditionnelle comme un flotteur taillée d'un arbre Ambadj. Il sert aussi d'un moyen de sauvetage sur l'eau par les communautés Boudouma résidant sur les îles.	Dégradé

N° d'Inventaire	Dénomination	Image de l'objet	Localisation	Description/Fonction	Observation
001.PCM-LT/0011	Ballah		Bagassola	Ballah : instrument de musique utilisée pour accompagner la danse traditionnelle Bandakoulmaye fabriqué à base du tronc d'arbre appelé Karouh et la peau de chèvre	Bon état
001.PCM-LT/0012	Goubtane		Bol	Goubtane : boubou porté durant les danses cérémonielles. Il est tissé à la main par les artisans à l'aide des métiers à tisser traditionnel	Dégradé
001.PCM-LT/0013	Gangakourah		Bagassola	Gangakourah : instrument de musique sous forme de tambour qui accompagne le pouvoir du chef de canton dans le milieu Boudouma. Il sert aussi à l'accompagnement de la danse traditionnelle. Il est fabriqué à base de la peau et le bois d'un arbre appelé Karouh.	Bon état
001.PCM-LT/0014	Kolouh		Bagassola	Instrument de musique utilisée pour accompagner la danse traditionnelle Bandakoulmaye fabriqué à base du tronc d'arbre appelé Karouh et la peau de chèvre	Bon état
001.PCM-LT/0015	Kassangarh		Bol	Kassangarh : sabre utilisé pour les variétés danses royales dans le milieu Kanembou et Boudouma.	Bon état

N° d'Inventaire	Dénomination	Image de l'objet	Localisation	Description/Fonction	Observation
001.PCM-LT/0016	Kaya-Kaya		Bol	Kaya-Kaya : instruments de musique utilisée par les griots obtenus du fruit d'un arbre appelé Bougoussa	Bon état
001.PCM-LT/0017	Trembel		Bagassola	Instrument de musique sous forme de tambour utilisé pour accompagner la danse traditionnelle fabriqué à base d'un arbre du nom Dollih	Bon état
001.PCM-LT/0018	Al-gaitha		Bagassola	Al-gaitha : instrument de musique sous forme de flûte utilisé pour accompagner la danse traditionnelle fabriqué à base d'un arbre du nom Dollih.	Dégradé
001.PCM-LT/0019	Kéah		Bol	Kéah : arme blanche servant à la pêche des gros poissons et à la chasse utilisée par les Bouddouma et les Kanembou sur les rives du lac Tchad	Bon état
001.PCM-LT/0020	Sortho		Musée national	Sortho: Dispositif sous forme de siège permettant aux cavaliers de monter leur cheval pour distance donnée. Il est taillé à base du bois et habillé de peau.une partie en fer est consacré pour la stabilisation des pieds du cavalier	Dégradé
001.PCM-LT/0021	Khirni		Musée national	Kirhni: un objet composite(arc flèche et boîtier de flèche) est une arme utilisée par les guerriers Kanembou et Boudouma pour leur défense.	Bon état

N° d'Inventaire	Dénomination	Image de l'objet	Localisation	Description/Fonction	Observation
001. PCM-LT/0022	Goyeremayé		Musée national	Goyeremayé: la robe de la princesse Kanuri(Kanembou) tissée à main par les artisans durant l'époque du Kanem-Bornou.	Bon état
001. PCM-LT/0023	Djotrone karefiyé		Musée national	Djotrone Karfyé: est un soufflet utilisé pour activer le feu dans l'extraction du fer et la fabrication des objets en métal (houe, flèche, couteau, pioche, rateau..). Il est fabriqué localement à base de la peau, du fer et une partie du bois.	Dégradé
001. PCM-LT/0024	Djanah		Musée national	Djanah: une Dague utilisée par les peuples du Lac pour leur protection et défense contre les éventuelles agressions. Elle est fabriquée à base du fer et couverte par une pochette en peau.	Bon état
001. PCM-LT/0025	Balah		Musée national	Balah: bouclier en bois relié par les lanières en peau et autres baguettes. Il est utilisé par les guerriers Boudouma pour se protéger durant les agressions. ils obtenu d'un bois appelé Ambaj	Dégradation moyenne

NB: Les objets en question sont conservés par les chefs traditionnels de Bol, Bagassola et de Kaya, ainsi qu'au musée national du Tchad. Ils font partie du patrimoine mobilier de la province du lac Tchad et sont en attente de traitement pour un usage administratif.

Le contexte culturel de la province du lac dans ce chapitre a permis d'avoir une large connaissance des communautés dans leurs modes de vie et leurs pratiques culturelles afin de mettre en évidence les richesses et les potentialités culturelles dont elle regorge. Par la même occasion, il a permis d'aborder les autorités locales, les chefs traditionnels et les personnes ressources sur les questions liées à la protection, à la conservation et à la valorisation des biens culturels. Des échanges autour desquels l'on peut conclure en mettant en lumière les hypothèses émises dans le cadre de cette étude selon lesquelles : L'évaluation des actions réalisées en faveur du patrimoine culturel et l'identification pilote des biens culturels permettrait de convaincre les autorités administratives à réaliser un inventaire des biens culturels mobiliers de la province du lac Tchad ; la sensibilisation à l'importance du patrimoine culturel permet l'appropriation des communautés de leur identité culturelle et la connaissance de leur histoire ; la proposition de création d'un musée ethnographique dans la province du lac Tchad contribuerait à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier

4. Projet de Construction du musée provincial du lac Tchad

Après avoir identifié les défis auxquels sont confrontés le patrimoine culturel mobilier grâce aux entretiens réalisés dans la province du lac Tchad et dresser un inventaire pilote, il convient de proposer un projet de conservation et de valorisation de ce patrimoine.

Tableau 7: Fiche synoptique du projet

Titre du projet	Construction d'un musée ethnographique à Bol dans la province du lac Tchad
Porteur du projet	Délégation provincial de la culture et de l'artisanat du Lac +235 66 67 21 57
Responsable du projet	DJIMADOUM Josué, spécialiste en patrimoine culturel Josuedjimadoum7@gmail.com +235 66 20 58 72 / 93 98 27 07
Zone d'intervention	Province du Lac Tchad
Bénéficiaire	Communautés de la province du Lac
Parties prenantes	Association des chefs traditionnels du Lac, Communes, Coordination des associations pour le développement du Lac, Ministère de la Culture et les partenaires financiers
Estimations du coût total	622 529 75 FCFA
Financement recherché	473 834 756 FCFA
Durée du projet	2 ans

4.1 Contexte et justification

4.1.1 Contexte

Depuis plusieurs décennies, la question de la préservation, de la valorisation et de la transmission du Patrimoine culturel est au cœur des préoccupations des organisations internationales notamment Unesco, Icom, Icomos, Iccrom. Ces préoccupations se sont soldées par plusieurs initiatives de développement du secteur de la culture en général et celui du patrimoine en particulier. On peut noter entre autres les conventions, les rapports d'études et de recherches, les financements de projets, qui ont fait aujourd'hui du patrimoine culturel un levier de développement local, un moyen d'éducation et de transmission de connaissances, un facteur de cohésion sociale et de la Paix.

Au niveau international, au-delà des conventions de l'Unesco de 1954, 1970, 1972, 2003 et celle de 2005 qui engagent la responsabilité des Etats à promouvoir la culture en général et le patrimoine culturel en particulier, quelques instruments sont mis en œuvre pour viabiliser ce secteur comme un outil de développement.

La Recommandation de Paris de 2015 de l'Unesco souligne que la protection et la promotion de la diversité culturelle et naturelle sont des priorités du XXI^e siècle. Les musées et les collections sont essentiels à cet égard, car ils préservent les témoignages matériels et immatériels de la nature et des cultures humaines. En tant qu'espaces de transmission culturelle, de dialogue interculturel, d'apprentissage, de discussion et de formation, les musées jouent un rôle important dans l'éducation, la cohésion sociale et le développement durable. Ils sensibilisent le public à la valeur du patrimoine culturel et à la responsabilité de tous les citoyens de le protéger et de le transmettre. Les musées favorisent également le développement économique, notamment par le biais des industries culturelles et du tourisme (Unesco, 2015).

À la Conférence mondiale de l'Unesco sur les politiques culturelles et le développement durable, les États ont réaffirmé leur engagement à protéger et à promouvoir la diversité culturelle. La diversité culturelle est un fondement de l'identité des peuples et un principe fondateur de toutes les conventions, recommandations et déclarations de l'Unesco dans le domaine de la culture. Elle est inséparable du respect de la dignité humaine et de tous les droits humains fondamentaux, incarnés dans le patrimoine culturel (y compris les systèmes de connaissance, les pratiques, les objets et les sites culturels) ainsi que dans la diversité linguistique. Dans cette perspective, les États ont réitéré leur responsabilité individuelle et collective, au nom des générations futures, d'assurer la conservation, la sauvegarde et la promotion du secteur culturel tout entier, tant matériel que immatériel. Cela est nécessaire pour assurer une plus grande équité, un meilleur équilibre géographique et une meilleure représentativité du patrimoine dans toutes les régions. Il est également important de promouvoir les industries culturelles et créatives, qui sont des dimensions fondamentales

pour soutenir la diversité et le pluralisme culturels. Le respect de la diversité culturelle est un ferment de paix et une force de créativité et d'innovation pour construire un monde plus durable (Mondiacult, 2022).

Au niveau régional, l'Union Africaine a, quant à elle, aussi accordé un intérêt particulier dans ce secteur. Ce qui a impulsé l'adoption de la charte de la renaissance culturelle africaine à la 6e session ordinaire de la conférence à Khartoum du 23 au 24 janvier 2006. L'article 3 de ses objectifs mentionne « qu'il faut préserver et promouvoir le patrimoine culturel africain à travers la conservation, la restitution et la réhabilitation (UA, 2006). Elle est renforcée par la loi type sur la protection des biens et du patrimoine culturel qui offre aux États membres des possibilités d'actions pour sécuriser leurs biens culturels. Elle stipule dans l'article 3 relatif à ses objectifs qu'elle vise à instituer, réglementer et renforcer la protection des biens culturels et du patrimoine, y compris ceux qui ne sont pas encore découverts, et d'en établir la propriété de l'État (UA, 2022). L'agenda 2063 de l'Union Africaine, *"l'Afrique que nous voulons"* vient en appui dans son aspiration 5 que d'ici 2063, l'Afrique soit dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'éthiques partagées. Plus précisément que notre diversité en matière de culture, d'héritage, de langue et de religion, en particulier de patrimoine matériel et immatériel des États insulaires constitue notre force ; La culture, l'héritage, et les objets historiques volés à l'Afrique seront rapatriés et sauvegardés (UA, 2015).

Sur le plan national, la vision 2030 (axe 1, sous axe 1.2) fait ressortir le rôle indéniable de la culture en précisant la Promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif. Il mentionne que « *le patrimoine culturel est un immense trésor dans lequel le tchadien puise sa fierté, son fondement philosophique et idéologique pour aspirer à l'émergence de son pays. Ce patrimoine sera mieux vulgarisé et valorisé pour devenir un facteur d'insertion socio-économique* » (Tchad, 2017). S'appuyant sur ce document stratégique global de développement, la politique culturelle du Tchad ambitionne mettre en œuvre des activités à travers ses axes et objectifs qui se résument sur le cadre général selon lequel, la culture est comme un fondement, une ressource et une finalité du développement. Cette ambition s'appuie d'une part sur les potentialités culturelles que regorge le Tchad et des multiples défis et problèmes qui entravent les actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel d'autre part.

Malgré ce contexte favorable par son environnement normatif, politique et réglementaire, les actions opérationnelles permettant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel sont peu visibles. Les problèmes et les défis d'ordres sécuritaires, infrastructurels, environnementaux, climatiques, sociaux et éducatifs liés à la protection, à la conservation, à la valorisation et à la transmission demeurent toujours. Dans un tel contexte où les organisations internationales et les États mobilisent leur force pour faire face à ces défis, il est judicieux de proposer des actions allant dans ce sens pour soutenir leurs volontés. C'est

dans cette perspective et s'appuyant sur les potentialités culturelles que regorge la province du lac Tchad, que la création du musée ethnographique est proposée comme un moyen de préservation et de valorisation du patrimoine culturel dans son ensemble et celui du mobilier en particulier. S'il faut le rappeler, la province du lac Tchad est riche de grands hommes qui ont marqué son histoire. Elle dispose de riches patrimoines naturels et culturels témoignant d'une longue occupation humaine avec des sociétés qui ont laissé à leur passage des vestiges culturels et des artefacts sous différentes formes témoignant de leur pratique et de leur mode de vie. Malheureusement, il n'existe pas de conservatoire approprié pour ce riche patrimoine culturel et naturel qui, d'année en année, est perdu pour les générations futures.

4.1.2 Justification

Le but de ce projet est de contribuer à résoudre les problèmes auxquels est confronté le patrimoine culturel de la province du lac Tchad dans une perspective d'améliorer le développement social, économique, éducatif et culturel des populations. Par la création d'un musée provincial, il vise à susciter une prise de conscience de la population du rôle combien important que peut jouer le patrimoine culturel dans le développement de leur localité, la préservation de leur identité culturelle, la cohésion sociale et la connaissance de leur histoire.

Le projet de création du musée ethnographique du lac Tchad a été motivé par plusieurs raisons. Le constat issu de notre recherche montre que la préservation et la valorisation du patrimoine culturel mobilier est confronté à un certain nombre de problèmes parmi lesquels l'inexistence de document de références dans la province sur l'identification des biens culturels, le manque de conservatoire ou une structure spécialisée pour la conservation et la valorisation du patrimoine culturel mobilier, l'ignorance des potentialités et des atouts que revêt le patrimoine culturel comme source de connaissances et de développement par les populations locales. A ces multiples problèmes s'ajoute le problème sécuritaire lié à la menace de la secte terroriste Boko-Haram qui met en danger les biens culturels. Ces problèmes ont eu des impacts négatifs sur les communautés notamment jeunes sur la pratique des activités liées à la pêche et à l'artisanat, une ignorance des biens patrimoniaux et un engouement au profit des nouveaux modèles culturels le plus souvent importés.

En effet, la création d'un musée apparaît ici comme un moyen ou une solution pour contribuer à résoudre ces problèmes. A travers ses activités, elle a pour finalité de révéler aux communautés notamment jeunes les richesses culturelles de leur territoire en vue de s'approprier de leur histoire à travers un dynamisme de communication orientée vers l'interaction entre le public et les médiateurs. De ce fait, il demeure un cadre permanent de recherche et de connaissances sur l'histoire, de conservation et de promotion du patrimoine culturel. Il est ainsi un moyen de mise en valeur des biens culturels et la culture des peuples, un espace socio-éducatif au service des communautés et un outil de développement touristique. Bref, un cadre culturel intégré au service des populations parce qu'elle offre au-

delà des expositions, des espaces d'échanges et d'expressions culturelles (musique, théâtre, conférence), une place à vivre etc. Comme le disaient Turgeon & Dubuc (2002): « *devenues les temples postmodernes, les institutions muséales poussent comme des églises dans nos villes au 19^e siècle. Les Etats, les provinces, les régions, les villes et même les petites municipalités veulent leur musée pour reconstruire leur mémoire, négocier un nouveau lien social, affirmer leur identité, bref, exister dans notre monde* ». Le musée est vu sous cet angle comme un moyen idéal pour faire face aux problèmes énumérés, d'où la nécessité de sa création.

Tableau 8: Analyse FFOM de l'environnement du projet

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence du cadre juridique, normatif et des documents stratégiques - Inscription des paysages culturels du lac Tchad sur la liste indicative - Volonté politique autorités locales et chef traditionnels à la préservation du PC - Existence de nombreuses potentialités culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de connaissance très faible sur l'importance des valeurs et des biens culturels mobiliers - Difficulté d'accès aux financements pour les projets culturels - Manque de promoteurs culturels et touristiques ; - Insuffisance des professionnels du patrimoine culturel
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● Développement local et touristiques ● Possibilité de création d'emplois au niveau local ● Création de partenariat au niveau national et international ● Prise de conscience des communautés au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conflits inter communautaires ● Problème sécurité lié à la menace terroriste de Boko-haram ● instabilité politique ● Accès difficile au système de financement

4.2 Description du projet

Dans la ville de Bol chef-lieu de la province du lac Tchad, le présent projet se propose la création d'un musée provincial qui participera à préserver et valoriser le patrimoine culturel de la province. Ce musée permettra à la population en général et aux jeunes en particulier d'avoir un ancrage identitaire, de s'approprier de leur histoire et de contribuer à leur épanouissement économique, social et culturel. De type ethnographique, il sera une institution culturelle au sein de laquelle sont collectés des artefacts censés rendre compte en termes scientifiques, ethnographiques, de la culture des sociétés dans lesquelles ils ont été collectés (Muller, 2020). Ce musée sera dénommé Musée ethnographique du Lac Tchad en abrégé(MUELT).

Dans le cadre de la réalisation de ce projet professionnel, nous proposons une stratégie de mise en œuvre en trois étapes. La première étape sera consacrée à l'inventaire et à la documentation des biens culturels mobiliers. La deuxième phase sera celle de la construction qui englobe la réalisation d'étude architecturale, muséographique, scénographique et les travaux de construction du bâtiment qui abritera le musée. La dernière phase sera celle de l'opérationnalisation du musée qui prendra en compte les expositions et les campagnes de sensibilisation du public.

4.2.1 Vision

Le projet de création du MUELT s'appuie sur la vision de la PCT selon laquelle, elle vise à faire de la culture et de la créativité une ressource importante au service de la cohésion sociale, de la diversité et de la paix. A travers la promotion et le respect de toutes les cultures nationales, il s'agit de favoriser la création de richesses qui contribuera au développement et à l'épanouissement du peuple tchadien, dans une optique de préservation de nos valeurs ancestrales et de leur enrichissement, par un dialogue permanent avec les autres cultures du monde. Il s'appuie aussi sur le PPSD 2019-2023 de la province du lac dans son axe 2 : développer l'économie provinciale à travers l'amélioration de la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment l'artisanat et le tourisme par l'accès des acteurs aux sources de financement.

De ce fait, la vision à long terme du projet est de faire de la culture, un moyen de développement économique et de la cohésion sociale des communautés de la province du lac Tchad. À court terme, il s'agit de favoriser la conservation, la protection, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel.

4.2.2 Objectifs

Le projet de création du MUELT a pour objectif de contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad.

De manière spécifique le projet vise à :

- identifier et inventorier les biens culturels mobiliers afin de les protéger contre la dégradation et le pillage dans la province du lac Tchad ;
- Promouvoir la connaissance du patrimoine culturel, afin de sensibiliser les communautés et de susciter leur intérêt

- Construire un musée ethnographique dans la province du lac Tchad afin de mettre en place des conditions de conservation optimales, et de mise en valeurs des biens culturels.
- *4.2.3 Résultats attendus*

Au terme du projet, il est attendu que :

- Le patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad soit inventorié à travers la constitution d'une base de données
- Les communautés de la province du lac Tchad sont sensibilisées et prennent conscience de l'importance du patrimoine culturel dans leur épanouissement.
- Un musée provincial est construit dans la ville de Bol chef-lieu de la province du lac Tchad afin de permettre une conservation optimale et une valorisation des biens culturels.

4.2.4 Activités

Pour arriver aux résultats escomptés plusieurs activités sont à mettre en œuvre. Elles sont subdivisées en tâches et sous tâches.

- Etape 1 : Inventaire
- EA1.1 Préparation de l'inventaire

Elle consiste à organiser des consultations pour rendre la démarche plus participative et inclusive. Ainsi toutes les parties prenantes seront au rendez-vous pour la prise des décisions, la validation des outils, les stratégies à mettre en œuvre pour arriver aux résultats escomptés et de s'accorder sur les terminologies.

- Tâche 1 : Organiser une rencontre de cadrage
- Tâche 2 : Organiser un atelier de clarification conceptuelle avec la participation des communautés
- Tâche 3 : Elaborer des outils de collectes (fiche d'inventaire)
- Tâche 4 : Former des enquêteurs
- Tâche 5 : Construire une base de données

- EA1.2 réalisation de l'inventaire

Cette partie est au centre de l'étape. Elle vise le déploiement des enquêteurs sur le terrain pour l'identification et la documentation des biens culturels mobiliers afin de les analyser et d'en faire une base de données.

- Tâche 1 : Collecter des informations sur le terrain
- Tâche 2 : Analyser des informations collectées
- Tâche 3 : Saisir des informations dans la base des donnée

➤ EA1.3 Rédaction de rapport

Elle est la phase finale de la première étape. Elle consiste à rédiger un rapport final de la mission d'inventaire du patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad ?

- Tâche 1 : Rédiger le rapport
- Tâche 2 : Valider le rapport

➤ EA1.4 : salaire des experts nationaux et indemnités de l'équipe du projet

- Tâche 1 : Salaire équipe du projet
- Tâche 2 : Payer les indemnités des membres de l'équipe du projet
- Tâche 3 : Payer le salaire des experts nationaux
- Tâche 4 : Organiser les missions de suivi

● Etape 2 : Construction du musée

➤ EA2.1 Mise en route de la construction du bâtiment

C'est une étape préliminaire qui permet de réunir les différents acteurs impliqués dans un projet de musée. Elle vise à identifier le site idéal pour le musée, à obtenir les autorisations nécessaires et à lancer un appel d'offres pour sélectionner une entreprise de construction.

- Tâche 1 : Acquérir le site (séances de rencontre parties prenantes, identification du site, documents fonciers)
- Tâche 2 : Obtenir un permis de construire
- Tâche 3 : Engager une entreprise (AAO, choix de l'entreprise, attribution du marché)

➤ EA2.2 Conception du musée

A partir de cette activité les experts en muséographie et en scénographie vont explorer et concevoir la partie technique et pratique de l'organisation du musée et l'aménagement des scènes et les décors les récits qui accompagnent les collections.

- Tâche 1 : Concevoir la muséographie
- Tâche 2 : Concevoir la scénographie

➤ EA2.3 Construction du bâtiment

Elle concerne les travaux de construction et l'aménagement de l'espace intérieur et extérieur du musée. Elle comprend l'étude de sol, le terrassement, l'excavation, les fondations, l'élévation, charpentes et étanchéité, les menuiseries, électricité et les travaux de finitions.

- Tâche 1 : Construire le bâtiment et ses annexes
- Tâche 2 : Aménager un espace vert

➤ EA2.4 Acquisition des équipements et matériels

Après la construction du bâtiment, il est nécessaire d'équiper et matérialiser l'infrastructure avec les mobiliers, les matériels informatiques et bureautiques, les vitrines d'exposition pour rendre opérationnelles les activités du musée.

- Tâche 1 : Acquérir le mobilier, le matériel informatique et bureautique
- EA2.5 Réception du bâtiment

Cette activité est la phase de réception du bâtiment. La réception technique permettra d'apprécier la qualité du travail et les manquements en vue des retouches et la réception finale qui fera office de la remise des clés de l'infrastructure au premier responsable de la province.

- Tâche 1 : Réception technique
- Tâche 2 : Réception finale
- EA2.6 Salaire des experts nationaux et indemnités de l'équipe du projet
 - Tâche 1 : Salaire équipe du projet
 - Tâche 2 : Payer les indemnités des membres de l'équipe du projet
 - Tâche 3 : Payer le salaire des experts nationaux

- Etape 3 : Fonctionnement du musée

- EA3.1 Recrutement du personnel

Première activité de la troisième phase, elle permet de rassembler le personnel administratif, technique et d'appui afin de leur offrir une formation et d'être actif dans la phase opérationnelle du musée.

- Tâche 1 : Recruter le personnel
- Tâche 2 : Former le personnel
- EA3.2 Mise en œuvre des activités du musée

Elle fait office de gestion et du fonctionnement du musée. Elle prend en compte l'acquisition des collections, l'organisation des expositions et les campagnes de sensibilisation du public.

- Tâche 1 : Acquérir les collections
- Tâche 2 : Organiser une première exposition
- Tâche 3 : Organiser une campagne de sensibilisation

- EA3.3 Suivi et évaluation

Elle consiste à examiner les moyens déployés et les activités organisées dans l'optique de surveiller les progrès relatifs au cahier de charge et aux indicateurs du projet afin de corriger les insuffisances pour atteindre les résultats attendus. Elle prend en compte des missions de terrain et les séances de recadrage. Elle se fera pendant et à la fin du projet.

- Tâche 1 : Mission de suivi et évaluation
- A3.4 : Rédaction du rapport final de projet

C'est la phase finale du projet. Elle se résume à élaborer le rapport final d'exécution du projet. Elle compilera toutes les activités menées durant le projet et en fera une analyse.

- Tâche 1 : Rédiger le rapport
- Tâche 1 : Atelier de validation du rapport final d'exécution

4.3 Cadre logique

Logique d'intervention	IOV		Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général	contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad			
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier le patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad • Construire un musée provincial dans la ville de Bol chef-lieu de la province du lac Tchad • Sensibiliser les populations à l'importance du patrimoine culturel dans l'appropriation de leur identité culturelle, la connaissance de leur histoire et le développement socioéconomique de leur province 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des objets dans la base de données de l'inventaire patrimoine culturel matériel • Nombre des infrastructures du musée construit • Nombre de personnes sensibilisées ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Document administratif autorisant l'inventaire • Rapport de mission • Procès-verbaux des réunions • Arrêté ministériel portant création du musée • Accord de partenariat avec les parties prenantes et les partenaires financier • Accord de principe des autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité sociopolitique de la province • Adhésion des parties prenantes et les partenaires au projet
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad est inventorié à travers la constitution d'une base de données • Un musée provincial est construit dans la ville de Bol chef-lieu de la province du lac Tchad 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des biens culturels inventoriés • Nombre des infrastructures du musée réalisé • Nombre de personnes ayant pris conscience de l'importance du patrimoine culturel qu'elles possèdent • Nombre de personne ayant fréquenté le musée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Images prises durant les activités • Pièces comptables • Listes de présence lors des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions nécessaires réunies pour l'obtention des résultats

	<ul style="list-style-type: none"> Les communautés de la province du lac Tchad sont sensibilisées et prennent conscience de l'importance du patrimoine culturel dans leur épanouissement. 			
Activités	Etape 1 : Inventaire	Moyens	Coûts	Conditions préalables
	EA1.1 : Préparation de l'inventaire	Moyen matériel : location véhicule, pirogues motorisées, salle de réunion, ordinateurs, tablettes, GPS, appareil photo, imprimante, mètres, balance amovible, Moyen humain : équipe du projet, partie prenantes, experts nationaux enquêteurs, superviseurs, informaticiens Moyen de Communication : internet, téléphone, banderole	XCFA 43 728 500	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de fonds Environnement sociopolitique stable
	EA1.2 : Réalisation de l'inventaire			
	EA1.3 : Rédaction de rapport de l'inventaire			
	EA1.4 : Salaire des experts nationaux et indemnités de l'équipe du projet			
	Etape 2 : Construction du musée	Moyens	Coûts	Conditions préalables
	EA2.1 : Mise en route de la construction	Moyen matériel : salles, Moyen humain : équipe du projet, partie prenantes, maître d'ouvrage, maître d'œuvre	XCFA 380 155 640	Disponibilité de fonds
	EA2.2 : Conception du musée	Moyen humain : équipe du projet, experts nationaux en PC, Architecte, Muséographe		Disponibilité de fonds
	EA2.3 : Construction du bâtiment	Moyen humain : maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, équipe du projet, architecte, partie prenantes Moyen matériel : (maître d'œuvre)		Disponibilité de fonds

EA2.4 : Acquisition des matériels et équipements	Moyen humain : équipe du projet, Muséographe, experts nationaux, architecte, partie prenantes Moyen matériel : vitrines, chaises, tables, bureaux, étagères, armoires, caisses, projecteurs, ordinateurs, photocopieuses, imprimantes, kits de sonorisations, équipement salles de conférences, kits des jeux, écran dynamiques, Cimaies, tabourets, balançoires, manèges, châteaux gonflables, toboggans, réfrigérateurs ,Bouteille à gaz, groupe électrogène		Disponibilité de fonds
EA2.5 : Réception du bâtiment	Moyen humain : équipe du projet, maître d’ouvrage, maître d’œuvre, architecte, partie prenantes Muséographe, experts nationaux, autorités administratives centrales et provinciales, médias....		Disponibilité de fonds
Etape 3 : Fonctionnement du musée	Moyens	Coûts	Conditions préalables
EA3.1 : Recrutement du personnel	Moyen humain : personnel administratif, personnel technique, personnel d’appui	XCFA 131 946 000	Disponibilité des ressources humaines
EA3.2 : Mise en œuvre des activités du musée	Moyen matériel : location véhicule Moyen informationnel : Banderole, Kakemono, émissions interactives, dépliants, flyer, site internet, page Facebook, Instagram		Disponibilité de fonds
A3.3 : Suivi et évaluation	Moyen matériel : Location véhicule Moyen humain : personnel de suivi		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de fonds • Disponibilité des ressources humaines
A3.4 : Rédaction du rapport final de projet	Moyen humain : équipe du projet, personnel administratif		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources humaines • Disponibilité de fonds

4.4 Public et bénéficiaires

4.4.1 Public

Le public du MUELT est diversifié et inclusif. Il s'agit des résidents locaux de la province du lac Tchad, les touristes et les visiteurs venant d'autres régions ou pays. Le public comprend des personnes de tous les âges qui sont intéressées par l'histoire, la culture ou des personnes curieuses de découvrir des nouvelles expériences. Le public peut être scolaire, non scolaire.

4.4.2 Les bénéficiaires

- *Les communautés locales* : le musée peut leur offrir un accès facile à l'histoire et aux richesses culturelles de leur province. Il peut servir par ailleurs un lieu d'apprentissage, d'éducation et de divertissement.
- *Les élèves et les étudiants* : le MUELT propose des programmes éducatifs et des visites guidées aux jeunes écoliers et étudiants. Ces visites seront bénéfiques pour eux dans l'approfondissement de leur connaissances sur des sujets divers, de se familiariser avec leur histoire et d'élargir leurs horizons.
- *Les chercheurs* : le MUELT peut être une ressource précieuse pour les chercheurs spécialisés dans le domaine de l'histoire, du patrimoine culturel, de l'art dans le sens où ils peuvent se servir de la documentation des collections et de la bibliothèque.
- *Pour les artistes locaux* : le MUELT peut leur offrir un cadre d'échange et d'exposition pour la promotion de leurs œuvres.

4.5 Architecture du MUELT

Selon Guizonne (2019), l'architecture est un reflet de la société dans laquelle elle s'inscrit. Elle est omniprésente dans la vie humaine et joue un rôle important dans notre culture et nos valeurs. Au Tchad, les empires Kanem, Baguirmi et Ouaddaï ont développé une architecture uniforme, inspirée de l'islam, qui se caractérise par son plan quadrangulaire et sa toiture en terrasse. Faisant partie de l'empire du Kanem-Bornou, la province du lac Tchad à travers ses communautés continue toujours par perpétuer les techniques et styles de constructions anciens de l'habitat, même si on constate une émergence des styles modernes. Ainsi, le choix du style architectural de la construction du MUELT doit refléter les réalités du bâti de la province mais avec les matériaux de construction durable. Le MUELT sera d'une architecture de style traditionnel de construction quadrangulaire avec une toiture dallée en terrasse assorti des angles dans les 4 coins pour refléter l'image et l'authenticité du système d'habitat des communautés. Sa conception architecturale comprend un bâtiment principal qui abrite des espaces techniques administratifs et des bâtiments connexes pour diverses activités.



Figure 9: Vue en plan du bâtiment principal
© Hassan & Josué, 2023



Figure 8: Vue en plan des bâtiments annexes
© Hassan & Josué, 2023



Figure 10: Vue architecturale du MUFLT
© Hassan & Josué, 2023

4.5.1 Infrastructures techniques et administratives

Les infrastructures techniques comprennent un hall d'entrée, une salle d'exposition compartimentée, une salle d'observation ou de tri, la réserve, la documentation, une salle de réunion et le bloc administratif avec bureaux des services spécialisées. Ces infrastructures sont reprises sur le tableau ci-après avec les détails techniques.

Tableau 9: Détails descriptifs du bâtiment principal

	Compartiments	Surface en m ²	Description
Bâtiment principal (prévoir des arcades à l'entrée du bâtiment principal)	Hall d'entrée + Terrasse + réception	273,36 m ²	Réservée à l'accueil du public, elle disposera d'un plan de l'architecture du MUELT exposé au centre et une partie réservée pour un service d'accueil et d'orientation du public et une billetterie.
	Salle d'expositions	214,28 m ²	Subdivisée en 4 ou 6 compartiments interconnectés avec une entrée et une sortie qui s'ouvrent au hall. Doit se conformer à une température moyenne en termes d'aération.
	Réserve	32,26 +17,8 m ²	Subdivisée en 2 parties, c'est un espace destiné à entreposer les objets des collections qui ne sont pas exposés. Doit se conformer à une température moyenne en termes d'aération.
	Salle d'observation ou de tri	24,92 m ²	Sous forme de laboratoire et avec une partie vitrée elle permet de mettre en observation les objets pour étude avant de les exposés. Doit se conformer à une température moyenne en termes d'aération.
	Salle de documentation	44,18 m ²	C'est un espace qui met en exergue la recherche documentaire sur les objets déjà existants et ceux qui sont à identifier et inventorier pour l'enrichissement des collections. Elle doit disposer d'un bureau vitré et d'une salle de recherche dont une partie avec étagères, et une autre avec des tables de lecture et des ordinateurs
	Salle de réunion	103,31 m ²	Une salle de réunion de 40 places assises équipée des chaises et d'un petit système de sonorisation
	Bloc administratif	296,32 m ²	Il sera divisé en 15 bureaux. Le bureau du directeur et celui de 3 chefs de départements doivent disposer des bureaux annexes sous formes de secrétariat et de toilettes internes. Prévoir aussi des toilettes pour le bloc administratif destiné au personnel

4.5.2 Infrastructures connexes

Les infrastructures annexes au bâtiment principal du musée sont composées d'une bibliothèque, une salle de conférence, un espace d'expression culturelle à l'aire libre (Théâtre verdure), un espace de jeux pour enfants, un café restaurant, boutiques, guérites, local groupe, des toilettes visiteurs externes, la cours avec un monument symbolique de la *piroque Kadeye* au centre accompagné d'un jardin et la clôture des locaux.

Tableau 10: Détails descriptifs des bâtiments connexes

	compartiments (Secteurs)	Surface en m ²	Description
Bâtiments connexes	Bibliothèque (Prévoir des arcades)	114,35 m ²	4 compartiments : un vitré pour une salle d'informatique avec le bureau du responsable, un espace pour placer les rayons des livres sur les étagères, un espace de lecture, et deux bureaux vitrés pour animateurs avec une vue large sur l'ensemble des espaces
	salle de conférence (Prévoir des arcades)	163,83 m ²	Une salle de conférence avec 200 places assises et un local technique
	espace d'expression culturel	150 m ²	Un théâtre de verdure (un espace de scène public dans une partie de la cours aménagé pour des concerts, festivals et autres manifestations culturelles
	espace de jeux pour enfants	110 m ²	Un espace aménagé qui sert d'aire de jeux pour enfant disposant des infrastructures ludiques (Jeux vidéo, jeux de société (scrabble, dame, Monopoly), 4 balançoires, 2 manèges, 2 châteaux gonflables, 2 toboggans)
	café restaurant	15 m ²	Un restaurant café semi ouvert à l'intérieur de la cours avec espace cuisine, Bar et un espace aménagé pour 30 places assises
	Boutiques (Prévoir des arcades)	18 m ²	3 à 4 boutiques ouvertes de l'intérieur et de l'extérieur d'un côté de la clôture sur la voie.
	Guérites	3 m ²	Une guérite à l'entrée intérieure des locaux qui servira de local pour les agents de sécurités
	Toilettes	8 m ²	Des toilettes visiteurs
	monument symbolique de la pirogue Kadeye	4 m ²	Un monument symbolique de la pirogue Kadeye ¹¹ au centre des infrastructures
	Mur de clôture	m ²	En fonction de l'espace occupé par les bâtiments, il faut prévoir une clôture en brique et en grille associée
	Local groupe	3 m ²	Espace couvert en en hangar et grille servant de local pour entreposer le groupe électrogène.

4.6 Plan de gestion

Une bonne organisation démontre le plus souvent la capacité de la structure à atteindre ses objectifs. Les compétences et les moyens disponibles vont assurer la performance des activités du MUELT dans sa gestion scientifique, administrative et des ressources humaines.

- *Structure administrative*
 - *Statut juridique*

Le MUELT est un établissement public à caractère social, culturel et scientifique doté d'une personnalité juridique et de l'autonomie de gestion conformément aux dispositions portant création, organisation et fonctionnement des établissements qui ont un caractère public. Placé sous la tutelle du ministère de la culture, du patrimoine historique du tourisme et de l'artisanat, le MUELT fonctionne selon la réglementation des textes en vigueur en république du Tchad. Sa création se fera par un décret ou un arrêté ministériel.

¹¹ Pirogue fabriquée à base des papyrus par les ancêtres pêcheurs des communautés vivant autour du Lac Tchad

- *Les organes des musées*

Le MUELT est composé de deux organes : un conseil d'administration et une unité de gestion dirigé par un directeur nommé par décret ou arrêté ministériel.

- *Le conseil d'administration*

Le conseil d'administration est l'organe chargé d'élaborer les grandes lignes directrices, les orientations et la politique du MUELT (vision, mission, politique de développement). Il est chargé de contrôler et d'apprécier la gestion administrative et financière du musée. Il est composé de cinq(5) membres Dirigés par un président :

- Président : Maire de la ville de Bol
- Rapporteur : délégué de la culture
- Membres : 1 représentant des OBC
1 représentant des chefs traditionnels
1 représentant des artistes

- *Unité de Gestion*

Dirigée par un directeur, elle est l'organe qui s'occupe de la gestion des activités du musée. Elle est composée du personnel technique et administratif. Trois chefs de départements responsables de 11 services, assistent le directeur dans l'organisation, le fonctionnement et la gestion du musée. Dans l'organisation administrative du MUELT, les relations fonctionnelles sont adaptées au référentiel des fonctions muséales mettant en relation une interaction étroite entre la direction et les chefs département notamment de recherche et des collections, de l'administration et de la logistique et celui des relations publiques et de partenariat. Cette figure ci-après illustre l'organigramme du MUELT:

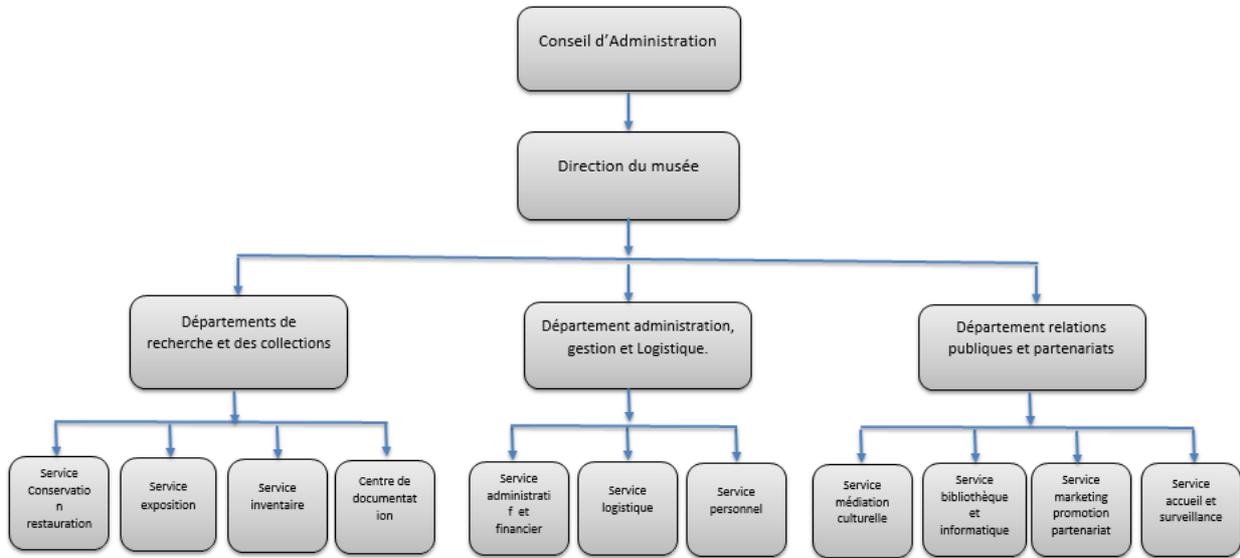


Figure 11: Proposition d'organigramme du MUELT
© DJIMADOUM Josué, 2023

4.7 Ressources

La réussite de ce projet dépend fortement des moyens disponibles, qu'il s'agisse des moyens humains, matériels ou financiers.

4.7.1 Ressources humaines

- *Equipe du projet*

Pour la mise en œuvre du projet une équipe de projet doit être opérationnelle. Elle sera chargée de coordonner toutes les activités du projet. Son mandat prend fin après le dépôt du rapport d'exécution du projet avant de confier la responsabilité à la direction du musée. Elle est composée de cinq(5) réparties dans le tableau ci-après:

Tableau 11: Equipe du projet

Postes	Responsabilités	Qualifications
Chef de projet	Il coordonne les activités du projet. A cet effet, il est chargé de piloter, d’animer et d’organiser le travail en élaborant des outils et en mettant en place une méthodologie de gestion du projet.	Spécialiste en gestion du patrimoine culturel ou management des projets culturels, 5 ans d’expériences dans le domaine.
Responsable administratif et financier	Sous la responsabilité du chef de projet, il assure la comptabilité et la gestion des fonds du projet	Licence en comptabilité, 3 ans d’expérience dans la planification et la gestion des fonds d’un projet
Agent logistique	Il est le responsable de la logistique du projet. Il s’occupe des matériels et équipements du projet	Licence en Logistique et transport, 3 ans d’expérience dans un projet développement ou humanitaire
Deux agents de suivi	Ils sont chargés de suivre et d’évaluer l’ensemble des activités du projet sous le contrôle du chef de projet et en collaboration avec les parties prenantes	Licence en management des projets ou domaine similaire, 3 ans d’expériences dans le suivi et évaluation des projets
Deux experts nationaux	Ils sont chargés d’élaborer les outils de collectes, d’en analyser les données, de former les enquêteurs, de suivre l’ensemble des démarches des activités sur le terrain	Spécialiste de patrimoine culturel, BAC+5 de formation ; 5 ans d’expériences dans le domaine de l’inventaire /conception des musées

○ *Personnel du musée*

Les ressources humaines jouent un rôle indispensable et essentiel dans l’organisation, le fonctionnement et la gestion d’une infrastructure muséale. Elles sont diverses et variées selon les types de musées. Le MUELT a besoin d’un personnel administratif, technique et d’un personnel d’appui pour son fonctionnement. Leurs attributions sont énumérées dans le tableau ci-après

Tableau 12:Récapitulatif du personnel du MUELТ et leurs responsabilités

Personnel	Fonctions	Responsabilités
Personnel responsable des services	Directeur du musée	Assisté par 3 chefs de départements, il a pour responsabilité la supervision entière du musée. Il prend des décisions stratégiques, définit les objectifs et coordonne les activités des différents départements. Il est le garant de l'efficacité de la gestion du MUELТ
	Chef de département de recherche et des collections	Il est chargé de coordonner les activités de recherche de collecte et de préservation, de conception et d'organisation des expositions et de mise en valeur des collections. Il est assisté dans ses tâches par quatre chefs de service.
	Chef de département administration gestion et logistique	Il s'occupe de l'organisation et la gestion des tâches administratives, logistiques et financières du MUELТ. Il est assisté d'un chef de service financier, un chef de service logistique et un chef de personnel
	Chef de département relations publiques et partenariat	Il coordonne les activités de communication et de la relation avec les publics et les partenaires. Il met en place des stratégies de visibilité, de mobilisation du public et de médiation du culturelle
Personnel technique attaché au département de recherche et des collections	Chef de service conservation et restauration	Il est chargé de conserver et de mettre en bon état les objets. Responsable des collections, il prévient sur les éventuels risques d'infestations ou de détérioration.
	Chef de service exposition	Il est le commissaire d'exposition, en parfaite collaboration avec son chef de département, il est chargé de créer, de gérer des expositions temporaires ou permanentes.
	Chef de service inventaire	Chargé d'organiser et de mettre à jour les données de l'inventaire, il en assure le suivi réglementaire et l'enrichissement des collections.
	Chef de service documentation	En étroite collaboration avec le chef de service inventaire, il s'occupe de la rédaction des notices documentaires des collections du MUELТ et de leur histoire
Personnel technique attaché au département d'administration de gestion et logistique	Chef service financier	Il s'occupe de la gestion financière du budget (comptabilité) du MUELТ. Fait le recouvrement des recettes issues des entrées et des activités génératrices de revenus. Exécute les dépenses avec l'avis de son chef hiérarchique sur validation du directeur.
	Chef de service Logistique	Il assure la mise en œuvre des opérations logistiques de l'ensemble des activités du MUELТ. Il est aidé dans ses tâches par les techniciens de sons et lumières, et des agents de maintenances
	Chef de personnel	Il supervise le personnel du musée, de la qualité de leur prestation et s'occupe de la gestion des carrières de l'ensemble du personnel (formation continue et performance)
personnel technique Attaché au département de relation publique et de partenariat	Chef de service médiation culturelle	En contact avec le public, il est chargé de l'animation des expositions et de l'espace de jeux pour enfants. Il est assisté par les agents d'appui notamment les animateurs éducatifs et les médiateurs culturels.
	Chef de service bibliothèque et informatique	Responsable de la bibliothèque et de l'informatique. Il assure la conservation, l'inventaire et le classement pour en faciliter l'accès aux publics et met ces ressources à la disposition des publics. Il est assisté des animateurs, et des informaticiens chargés de la gestion du système informatique, du site Web du MUELТ.
	Chef de service marketing, promotion et partenariat	Il s'occupe de la promotion des activités en mettant en place des stratégies de marketing pour la visibilité du MUELТ, l'augmentation et la fidélisation de son public.
	Chef de service accueil et surveillance	Assisté des agents d'accueil et de sécurité, il a pour mission d'orienter le public et de surveiller tous les espaces accessibles pour éviter le cas de vol ou de dégradation.

Personnel d'appui Attaché aux différents services	Médiateurs culturels, animateurs éducatifs, techniciens son et lumière, agents d'accueil et de billetterie, agent de sécurité, cafetier	Sous la responsabilité des différentes chefs de services, ils assurent l'accueil du public et l'animation des espaces (salle d'exposition, bibliothèque, théâtre verdure, hall d'accueil, salle informatique, restaurant, boutique)
---	---	---

4.7.2 Les ressources financières

Ce projet ne pourrait s'exécuter sans les moyens financiers. Il faut à cet effet mobiliser les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. Les ressources financières recherchées pour l'exécution de ce projet sont de deux ordres : Celles destinées à la construction et à l'équipement du MUELТ et celles liées à son fonctionnement.

- *Investissement pour la construction et l'équipement du MUELТ*

Les ressources financières nécessaires à la réalisation de ce projet proviendront du financement de l'Etat tchadien avec l'appui des partenaires au développement. Le financement se fera aussi par un plaidoyer auprès des institutions internationales se mobilisant dans le bien être des communautés. Il s'agit notamment de l'Unesco, AFD, CBLT, PNUD, USAID, Union européenne, ambassade de France...

- Ressources financières relatives au fonctionnement du MUELТ

Le MUELТ étant une organisation à but non lucratif, a besoin des moyens financiers pour son fonctionnement. Ces ressources proviendront de la subvention annuelle de fonctionnement accordée par l'Etat tchadien aux institutions. Elles proviennent par ailleurs :

- du droit d'entrée pour la visite du musée qui est fixé à 200 FCFA pour les élèves et étudiants, 500 FCFA pour les travailleurs et 2000 FCFA pour les visiteurs étrangers ;
- des activités génératrices de revenu mises en place par le musée à travers la location de la salle de conférence, les ressources générées par le café-restaurant et les boutiques, de l'accès à l'espace jeux pour enfant moyennant une somme de 250 FCFA...
- des fondations privées et des donateurs soucieux du développement culturel de la province du lac.

4.7.3 Les ressources matérielles

Pour le fonctionnement du musée ethnographique du lac Tchad, l'acquisition des matériels et équipements est indispensable. Selon la composition des infrastructures, une liste de matériels et équipements est dressée.

Tableau 13:Récapitulatif de besoins en matériels et équipements

Infrastructures par Blocs	Types de matériels et équipements
Hall d'entrée	20 chaises, 3 tables, 3 ordinateurs, 1 imprimante, 2 écrans téléviseurs
Réserve et salle d'expositions, salles d'observations et de tri	Meuble de rangement des objets (tables, caisses, tabourets, armoires), vitrines fixes et amovibles, cimaises
Salle de documentation	4 Étagères, 20 chaises 5 tables, 3 ordinateurs, 1 bureau
salle de réunion	1 Trépieds, 1 vidéoprojecteur, 10 tables juxtaposées, 40 chaises
Bloc administratifs	10 Bureaux, 10 ordinateurs, 10 rallonges, salon 1 bureau directeur, 20 chaises visiteurs, 10 Armoires
Bibliothèque/salle informatique	10 étagères, 60 chaises 20 tables, 2 bureaux, 22 ordinateurs, 2 armoires, Scanner 3D, appareils photos, vidéoprojecteur
Salle de conférence	2 Pupitres, 1 vidéoprojecteur, kits sonorisation, 2 tables, 200 chaises, 1 trépied, 1 ordinateur
Espace d'expression culturelle ouverte	1 scène (podium, et lumière), 1 Kits sonorisation pour concert (façades, guitare, batterie, piano table de mixage, micro, baffle retour, Combo), 1 kits instruments de musique traditionnelle)
Espace de jeux pour enfants	1 kits Jeux vidéo, jeux de société (scrabble, dame, Monopoly), 4 balançoires, 2 manèges, 2 châteaux gonflables, 2 toboggans
Café restaurant	10 tables, 20 chaises, 1 kits complet de cuisine, 1 réfrigérateur, un congélateur

4.8 Activités des musées

S'appuyant sur les fonctions d'un musée selon lesquelles, il collecte, conserve, expose le patrimoine culturel, éduque et procure du plaisir au public, le MUELT mettra en œuvre les activités de recherches, d'exposition, de communication et d'animation. A cet effet on distingue des activités permanentes, non permanentes ou celles des structures connexes.

4.8.1 Activités permanentes

Les activités permanentes du MUELT se résument sur :

- la collecte et l'acquisition des objets : cette activité prend en compte l'aspect recherche du musée. Elle permet d'identifier, d'inventorier et de collecter régulièrement les objets en vue de l'enrichissement des collections ;
- l'exposition permanente : partie essentielle des activités, elle met en exergue les collections ethnographiques pour le public à travers les visites guidées, assurées par les médiateurs culturels.
- l'exposition temporaire : comme son nom l'indique, elle se fait durant une programmation et un temps donné. Elle se fera sur des thématiques définies avec le public en tenant compte de leur besoins et aspirations ;
- des rencontres citoyennes : organisées chaque mois, elles convient les autorités locales, les forces vives et les chefs traditionnels à des échanges autour des

thématiques diverses de développement de la province identifiées par ces derniers en vue de proposer des actions concrètes pour le bien-être des populations.

Etant donné que la thématique abordée par le MUELT est ethnographique, les collections se composent des objets relatifs aux instruments de pêches, de chasse, d'agriculture, de musique, de danses et des costumes traditionnels, des religions et cultes, des rituels et cérémonie de mariage traditionnel, coutumiers et l'intronisation des chefs traditionnels et coutumiers. Ces objets et artefacts peuvent être des ustensiles, les mobiliers domestiques, armes, bijoux, des jouets, des mobiliers funéraires, des figurines humaines et animales, des perles, pendentifs, bracelets cauris, pierres, des parures, labret...L'étape première du projet sur l'inventaire fournira d'ample informations sur l'identification de ces objets, leur provenance et leur utilité à partir de l'histoire et de la recherche avec l'appui des communautés concernées.

4.8.2 Activités non permanentes

Elles sont organisées périodiquement. Elles sont entre autres :

- concerts de musiques et de danses traditionnels ;
- festival;
- ateliers éducatifs et de découvertes;
- organisation des manifestations liées à la JIM (Journée Internationale des Musées)

4.8.3 Activités connexes

Elles se dérouleront dans les infrastructures connexes du MUELT :

- jeux éducatifs et les jeux de sociétés autour de l'espace ludique ;
- animation de la bibliothèque et de la salle informatique ;
- ouverture du restaurant.

4.9 Partenaires

Pour la réalisation d'un projet de telle envergure, le partenariat est à la fois un besoin et un choix. Un besoin parce qu'il permet de se mettre ensemble pour faire face à un problème, à des limites de ressources et à la complexité de l'exécution d'un projet ou d'une activité. Un choix parce qu'il aide à connaître le contexte légal, l'environnement favorable et les raisons du choix porté sur un partenaire. Pour la mise en œuvre du projet de construction du MUELT, l'identification des partenaires est faite selon une approche stratégique basée sur leurs Visions et missions, leur secteur d'activités, les projets d'infrastructures déjà financés, ce qu'ils pourront apporter en termes de contribution pour la réalisation du projet et les avantages qu'ils pourront tirer en investissant sur ce projet. Les partenaires du projet de

construction du MUELT sont répartis en trois catégories selon la cartographie d'écosystème : au niveau local, national et international.

Tableau 14:identification des partenaires du projet

Partenaires	Secteur d'activités	Localisation	Contacts/Sites	Type de partenariat	Mécanisme de financement/ Mécanisme de collaboration
Niveau local					
Communes du lac Tchad	Administration et développement local	Bol/lac Tchad	kolboumaire@gmail.com +235 66 53 05 75 66 78 37 67	Institutionnel Financier Opérationnel	Convention de partenariat
Association des chefs de cantons du lac Tchad	Chefferie traditionnelle/développement Local	Bol/lac Tchad	+235 66 85 39 93 66 63 72 66	Institutionnel Opérationnel	Convention de partenariat
Coordination de l'association pour le Développement du Lac (CADELAC)	Développement local	Bol/lac Tchad	https://www.facebook.com/Cadelac_Tchad cadelac@yahoo.fr	Institutionnel Opérationnel	Convention de partenariat
Niveau national					
Etat (Ministère de la culture : MPCT, DPC)	Patrimoine culturel	Bureau Tchad/ Ndjamena	https://td.mpct-chad.org +235 66 25 41 47 66 42 75 85	Technique Financier Institutionnel	Subvention Ressources humaines
Niveau international					
Unesco	Culture	Bureau régional Afrique Centrale Yaoundé	fr.unesco.org/fieldoffice/yaoundé yaoundé@unesco.org +237 222 508 301	Technique Financier	Appel à projet : Fonds international pour la diversité culturelle/fonds d'urgence pour le patrimoine
CBLT	Développement du lac Tchad Environnement/culture	Bureau Tchad/ Ndjamena	https://cblt.org/fr/INFO@CBLT.ORG	Financier	Subventions/recherche des Bailleurs de fonds

PNUD	Développement	Bureau Tchad/ Ndjamena	www.td.undp.org registry.td.undp.org	Financier	Subventions/appel à Projet/ Fonds stabilisation du bassin du lac Tchad
AFD	Développement inclusif et durable	Bureau Tchad/ Ndjamena	https://.afd.fr afdndjamena@afd.fr + 235 22 52 70 71	Financier	Subventions/appel à Projet
Ambassade de France SCAC	Développement social et culturel	Bureau Tchad/ Ndjamena	https://td.ambafrance.org +235 22522576	Financier	Appel à projet SCAC
Union européenne	Développement social et économique/ assistance humanitaire	Bureau/Tchad	https://www.eeas.europa.eu/eeas/subventions_fr?s=90	Financier	Subventions : Fonds d'aide humanitaire en faveur de la région africaine du lac Tchad
USAID	Développement social, économique, culturel /assistance humanitaire	Bureau d'assistance humanitaire/Tchad	https://www.usaid.gov/	Financier	Subvention/appel à projet

4.10 Impacts du projet

La création d'un musée est souvent perçue comme un investissement coûteux, mais elle présente en réalité des avantages économiques et sociaux significatifs pour le territoire. Bien qu'un musée ne soit pas rentable en termes comptables, il peut générer des retombées directes, telles que les revenus de la billetterie et des boutiques, ainsi que des retombées indirectes, telles que la création d'emplois et la stimulation de l'économie locale (Mollard, 2016). La réalisation du projet de construction du MUELT aura un impact socio culturel, éducatif, scientifique, touristique et social sur la communauté et le développement de la localité

4.10.1 Impact socio-éducatif et culturel

Le MUELT, à travers ses expositions, divers programmes éducatifs et ludiques, offrira aux visiteurs la découverte et l'apprentissage de leur histoire, de l'art et d'autres sujets bien plus pertinents. Il aura pour effet d'élargir des connaissances, la compréhension des populations à travers une ouverture d'esprit afin de favoriser une société plus instruite et Consciente. En exposant ces trésors, le MUELT aura un effet sur la population locale dans le maintien et la sauvegarde de la mémoire collective, de l'identité culturelle, et le renforcement d'un sentiment d'appartenance et de fierté qui contribuera à la cohésion sociale et à l'édification de la paix.

4.10.2 Touristique

La mise en place du MUELT sera d'un atout indispensable pour le développement du tourisme dans la province du lac Tchad. Par ses activités, elle peut attirer de nombreux visiteurs étrangers et nationaux. Les retombées induites par ces visites se manifestent par des dépenses locales et des emplois dans l'industrie touristique (agence de tourisme, guide...).

4.10.3 Economique

L'installation du MUELT dans la province du lac aura des retombées économiques sur les populations locales. Il favorise l'emploi direct et indirect des jeunes de la localité. Le MUELT peut induire des effets multiplicateurs sur les secteurs de transports, de logement et du commerce, grâce à la fréquentation massive des touristes venus de l'intérieur du Tchad tout comme ceux venus de l'étranger. La billetterie, le restaurant-café et les boutiques établis comme services connexes du MUELT peuvent générer des revenus et faire tourner aussi minime soit-il l'économie de la province.

4.11 Risques/hypothèses

L'analyse des risques du projet de construction du MUELT a été réalisée en deux étapes : identification et évaluation. Les risques ont été classés sur une échelle de 5 en fonction de leur probabilité et de leur impact. Pour réduire ou éviter ces risques, des pistes de solutions ont été élaborées. La matrice des risques présentée ci-dessous résume les résultats de cette analyse.

Tableau 15:Matrice Gestion des risques

N	Identification	Type/Nature du risque	Analyse		Evaluation	Traitement		Responsable de suivi
			probabilité	gravité		action: mesures/ réponses de gestion	type d'action	
1	Conflits inter communautaires	risque sécuritaire	Certain	Mineur		Réduire	Surveillance du risque Plaidoyer Communication régulière	Equipe du projet
2	Menace terroriste de la secte Boko-Haram	risque sécuritaire	Certain	Moyen		Réduire	Surveillance du risque Renforcement du système de communication Recrutement des enquêteurs locaux pour la réalisation de l'inventaire	Equipe du projet Parties prenante

4.12 Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation est un processus continu de collecte, de traitement et d'analyse de données, qui permet de s'assurer de la bonne réalisation du projet et de l'amélioration de sa performance. C'est une activité essentielle à la gestion des projets et programmes. Elle favorise l'amélioration de la gestion et du pilotage des activités du projet, et permet de rendre compte aux partenaires de l'état d'avancement des activités. Pour être efficaces, le suivi et l'évaluation doivent être mis en place avec des personnes compétentes et expérimentées.

Tableau 16: Contenu de gestion du suivi évaluation

Acteurs	Outils
<ul style="list-style-type: none"> ● Chef de projet ● Responsable financier ● RSE (Responsable Suivi Evaluation) et son équipe de suivi et d'évaluation ● Partenaires et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dispositif de suivi et évaluation (fiche de suivi, tableau de bord, tableau de suivi des indicateurs) ● Matrice de responsabilité ● Chronogramme des activités ● Etc.
Techniques	Informations recherchées
<ul style="list-style-type: none"> ● Réunion ● Descente sur le terrain ● Entretien ● Observation ● Focus groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution des activités en fonction du chronogramme et de la matrice de responsabilité ● Problème rencontrée durant la mise en œuvre des activités ● Impact des activités ● Utilisation des ressources financières et matérielles ● Contrôle des ressources humaines

4.14 Plan de financement

Tableau 17: Plan de financement

Activités	Montant global	Financement			
		Source de financement 1	Source de financement 2	Source de financement 3	Source de financement 4
Etape 1: inventaire	XCFA 43 728 000	Gouvernement 10 720 000	Unesco 17 000 000	CBLT 16 008 000	X
Etape 2: construction du musée	XCFA 380 155 640	Gouvernement 43 010 000	PNUD 112 381 880	USAID 112 381 880	AFD 112 381 880
Etape 3: fonctionnement du musée	XCFA 132 216 000	Gouvernement 94 965 000	Unesco 19 251 000	Union Européenne 18 000 000	X
Frais de fonctionnement et Imprévu	XCFA 66 699 616	Communes 18 000 000	Ambassade de France/SCAC 24 349 808	CBLT 24 349 808	X
Total	XCFA 622 799 256	166 695 000	172 982 688	170 739 688	112 381 880

5. Conclusion

La conservation et la valorisation du patrimoine culturel, devenu quasi universel aujourd'hui, témoigne de la volonté des États de protéger leurs atouts historiques pour la réalisation de leurs objectifs de développement économique, social et même d'affirmer leur identité afin d'en faire une ressource pour leur développement. Les enjeux liés à la valorisation des biens culturels sont aujourd'hui multiples. Ils sont d'intérêt public et se situent dans une perspective de développement durable. Notre sujet de recherche, portant sur la conservation et la valorisation du patrimoine culturel mobilier de la province du lac, est un moyen de soutenir la politique de l'État dans la promotion du patrimoine culturel.

L'objectif poursuivi par ce travail a pour finalité de contribuer à la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel mobilier de la province du lac Tchad par la construction d'un musée provincial en passant par la réalisation d'un état de lieu du patrimoine culturel mobilier tout en suscitant une prise de conscience au niveau communautaire sur les intérêts relatifs à la conservation et la valorisation des biens culturels. Il consiste à intéresser les populations locales, surtout jeunes, à fournir des actions allant dans le sens de la connaissance, de l'identification et de la préservation du patrimoine culturel mobilier se trouvant sur leur territoire.

De l'analyse des résultats issus de notre recherche, il ressort clairement que les autorités locales et les chefs traditionnels ne maîtrisent pas les enjeux autour des biens culturels et les défis auxquels ils sont confrontés, même s'ils sont conscients de leurs valeurs. Les moyens de conservations existants sont rudimentaires. Ils ne permettent pas de mettre à l'abri du danger les biens culturels qui sont d'ailleurs en croissante dégradation et disparition. Les communautés détentrices elles-mêmes ne connaissent pas l'importance de leurs biens culturels ainsi que les intérêts qu'ils peuvent générer. Elles sont tournées vers la consommation d'autres produits culturels issus des échanges et de la modernité faute de repères.

La proposition d'une stratégie de conservation et de valorisation basée sur la création d'un musée provincial vient répondre aux constats énumérés sur le terrain. Ainsi, l'identification, l'inventaire, la documentation et la diffusion des biens culturels permettent de mieux comprendre leur importance pour les sociétés qui les ont créées. Ils contribuent également à leur conservation, en valorisant les connaissances et les traditions locales qui les entourent. Pour être transmis aux générations suivantes, les biens culturels doivent donc pouvoir compter sur l'engagement des populations locales. Comme l'a souligné (Yambene, 2017), l'implication des communautés locales est essentielle à la réalisation d'un tel projet. Elle permet aux communautés de se réapproprier leur mémoire, de mieux connaître leur histoire et les biens culturels et de contribuer à une meilleure connaissance mutuelle entre les communautés présentes sur un territoire. L'implication des communautés locales est par

ailleurs essentielle au maintien de l'équilibre social, qui implique la reconnaissance, le respect des différences et de l'identité culturelle de chaque peuple et de ses composantes.

À long terme, ce projet ne se limitera pas à la conservation et à la mise en valeur des biens culturels mobiliers. Il s'étendra progressivement à tous les aspects du patrimoine culturel, qu'il soit matériel, immatériel ou naturel.

6. Références Bibliographiques

- **Ouvrage :**

Ardesi, Ariane & Rakotomamonjy, Bakonirina. 2012. *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone. Appui aux politiques locales*. Sur le toit. Paris. 115 pages.

Babelon, J.-P & Chastel, André. 2004. *La Notion de patrimoine*. Liana Levi. Paris. 142 pages.

Breton, Jean Marie. 2009. *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe - Afrique - Caraïbe - Amériques)*. Éd. Karthala. Série îles et pays d'outre-mer. 400 pages.

Caillet, Elisabeth. 1995. *À l'approche du Musée, la médiation culturelle*. Presses universitaires de Lyon. Muséologies. Lyon: FeniXX réédition numérique. 306 pages.

Desvallées, André & Mairesse, François. 2011. *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*. Armand Colin. 723 pages.

Desvallées, André. 1995. *Termes muséologiques de base*. Musée et Éducation. Vol. 7. Culture et musée. Paris. 173 pages.

Gaultier-Kurhan, Caroline, éd. 2001. *Le patrimoine culturel africain*. Paris: Maisonneuve et Larose. 401 pages.

Gensburger, Sarah, & Sandrine, Lefranc. 2017. *À quoi servent les politiques de mémoire?* Paris: Sciences Po, les presses. 183 pages.

Gob, André & Drouguet, Noémie. 2001. *la muséologie, Histoire, développement, enjeux actuels*. Armand Colin. Vol. 5 éditions. CollectionU. Paris. 384 pages.

Grawitz, Madeleine. 2001. *Méthodes des sciences sociales*. 11e éd. Précis. Droit public, science politique. Paris: Dalloz. 1019 pages.

Grefte, Xavier. 1999. *La gestion du patrimoine culturel*. Paris: Anthropos : Diffusion, Economica. 253 Pages.

Grefte, Xavier. 2003. *la valorisation économique du patrimoine*. Documentation française. Paris: documentation française .383 pages.

Irvoas-Dantec, Dominique, & Morel, Fabienne. 2004. *C'est quoi le patrimoine?* Vol. 1. paris: crdp et autrement. 64 pages.

Lebeuf, J.-P. 1969. *Carte archéologiques des abords du Lac Tchad (Cameroun, Nigeria, Tchad)*, Paris. 171 pages.

Lemoalle, J., & Magrin, Géraud, éd. 2014. *Le développement du lac Tchad: situation actuelle et futurs possibles*. Expertise collégiale. Marseille: IRD éditions, Institut de recherche pour le développement. 215 pages.

Limouzin, Jacques & Icher, François. 2012. *regards sur le patrimoine*. Crdp Montpellier. Questions ouvertes. Montpellier. 208 pages.

Mollard, Claude & Le Bon, Laurent. 2016. *l'art de concevoir et gérer un musée*. Le Moniteur. Paris. 303 pages.

Ousman, Mahamat Abba. 2018. *Les Musées au Cameroun, état des lieux et besoin en formation*. Ponsoero. Cameroun. 83 pages.

- **Articles de revues :**

Joubert, Hélène. « *Les musées : la construction de l'identité nationale nigériane en pays yoruba* ». Cahiers d'études africaines. Vol 39/155. 1999. pp 845-873.

Lucchini, Françoise. 1999. « *Les équipements culturels au service de la population des villes* », Cybergeog: European Journal of Geography [Online], Topics, document 352, Online since 20 April 1999, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/4988>; DOI: <https://doi.org/10.4000/cybergeog.4988>, consulté le 06 septembre 2023

Magrin, Géraud & Raimond, Christine. 2018. « *La région du lac Tchad face à la crise Boko Haram : interdépendances et vulnérabilités d'une charnière sahélienne* ». Bulletin de l'association de géographes français. Géographies 95 (2): 203- 21. <https://doi.org/10.4000/bagf.3117>. Consulté le 15/06/2023.

Mariembe, Rachel, & Ngnigupaha, Uriel. « *Musées communautaires et développement touristique au Cameroun. Une valorisation du territoire problématique* »-Les Cahiers de Muséologie, n° 3 janvier 2023. pp 53-76.

Muller, Bernard. 2020. « *Musée d'ethnographie* ». *Anthropen*, décembre. <https://doi.org/10.47854/TNVU9661>. Consulté le 24/06/2023.

Nassima, Dris. 2006. « *Patrimoine et développement local: l'appropriation collective du patrimoine comme forme d'intégration sociale* ». *Interações* (Campo Grande). Vol 8/13.2006. PP 09-18.

Stylianou-Lambert & al. « *Museums and cultural sustainability: stakeholders, forces, and cultural policies* ». *International Journal of Cultural Policy*. 2014. Vol 20/5. pp 566-587.

Turgeon, Laurier, & Dubuc, Élise. 2002. « *Musées d'ethnologie : nouveaux défis, nouveaux terrains* ». *Ethnologies* 24 (2): 5 –18. <https://doi.org/10.7202/006636ar>. Consulté le 05/07/2023.

- **Actes de colloques :**

Di Méo, Guy. « *Processus de patrimonialisation et construction des territoires* ». Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", Poitiers-Châtelleraut, France, septembre 2007, 87-109.

Mbairo, Jean & Robion-Brunner, Caroline. *Le Tchad, un patrimoine naturel et culturel exceptionnel*. C. Mbida Mindzie, R. Neba'ane Asombang. Archéologie préventive et patrimoines en Afrique centrale, Editions Clé, pp.203-228, 2017, Actes de la Conférence internationale sur l'archéologie préventive le long du pipeline Tchad-Cameroun. (hal-02011223).

Seignobos, Christian. 2015. « *les anciennes populations du lac Tchad (du XIIIe au XVIe siècle) et leurs héritiers*. » In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). Atlas du lac Tchad., n° spécial 183: 64 - 66.

- **Thèses et Mémoires :**

Bouba Deudjambé, Eric. 2015. « *Conservation et valorisation du patrimoine bâti au Tchad : cas des ruines de Ouara* ». Mémoire master, Alexandrie: Université Senghor. 95 pages.

Guizonne Mazoyer, Maylis. 2019. « *Le Palais - Musée Kotoko de Gaoui au Tchad Ses enjeux patrimoniaux* ». Mémoire master, Lyon: Université Lumière Lyon 2. 128 pages.

Kouraogo, Patrice. 2007. « *la contribution du patrimoine culturel immatériel dans le développement du Burkina Faso: Apport des comptes Moose* ». Mémoire master, Alexandrie: Université Senghor. 75 pages.

Manga Makrada, Maina. 2017. « *La problématique Sao : Entre civilisation, mythologie et construction de l'histoire* ». Thèse de doctorat d'Histoire, Paris: Paris1 Panthéon-Sorbonne. 425 pages

Massode, Mathias. 2012. « *Valorisation du patrimoine culturel du Bénin: création d'un musée de la civilisation à Cotonou* ». Mémoire master, Lomé: Institut régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel. 106 pages.

Mbida, Aimé. 2013. « *Valorisation des danses traditionnelles de l'ethnie maka au cœur de l'Est-Cameroun. Projet d'implantation d'une maison des danses maka* ». Mémoire master, Alexandrie: Université Senghor. 55 pages.

Meikengang, Avenir. 2017. « *Promotion et valorisation du patrimoine culturel Fomopea au Cameroun : perspective de construction d'une maison de culture* ». Mémoire master, Alexandrie: Université Senghor. 60 pages.

Mouanda, Rosthand. 2015. « *Valorisation du patrimoine des peuples autochtones du Congo : proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales de l'ethnie aka* ». Mémoire master, Alexandrie: Université Senghor. 61 pages

Zanmassou, Jérôme. 2015. « *Valorisation du patrimoine culturel afro-brésilien dans la dynamique de l'attractivité de la ville de Porto-Novo(Bénin)* ». Mémoire master, Alexandrie: Université Senghor. 53 pages.

- **Ressources électroniques :**

Capo Chichi, Sandro. 2017. « *Kanem-Bornou, un des plus grands empires de l'histoire africaine* ». *Nofi Media* (blog). 3 décembre 2017. En ligne. <https://www.nofi.media/2017/12/kanem-bornou-empire/43025>. Consulté le 14/06/2023.

Cartwright, Mark. 2019. « *Royaume du Kanem* ». Encyclopédie de l'Histoire du Monde. en ligne <https://www.worldhistory.org/trans/fr/1-18122/royaume-du-kanem/>. Consulté le 14/06/2023.

Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires(Cartu), 2014. « *Définition revue de littérature* ». En ligne sur l'adresse https://edutechwiki.unige.ch/fr/La_revue_de_litt%C3%A9rature. Consulté le 29/05/2023.

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales(CNRTL). 2012. *Définition d'une hypothèse*. Nancy-Cedex- France. En ligne sur l'adresse <https://www.cnrtl.fr/definition/hypoth%C3%A8se>. Consulté le 24/05/2023.

Gaspard, Claude. 2019. « *Étude qualitative : définition, techniques, étapes et analyse* ». 22 octobre 2019. En ligne. <https://www.scribbr.fr/methodologie/etude-qualitative/>. Consulté le 06/06/2023.

Gaspard, Claude. 2019. « *Recherche documentaire : définition, types, méthodologie et exemple* ». Scribbr. 26 décembre 2019. En ligne sur l'adresse <https://www.scribbr.fr/methodologie/la-recherche-documentaire/>. Consulté le 31/05/2023.

ICOM. 2010. « *résolutions adoptées par la 25e assemblée générale de l'ICOM* ». https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOMs-Resolutions_2010_Fr.pdf. Consulté le 01/03/2023.

ICOM. 2022. « *Définition du musée* ». *International Council of Museums* ». En ligne. <https://icom.museum/fr/ressources/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>. Consulté le 01/06/2023.

IESA. 2017. « *Qu'est-ce que la valorisation du patrimoine ?* ». IESA. 5 octobre 2017. <https://www.iesa.fr/definition-valorisation-patrimoine-pat>. Consulté le 01/03/2023.

Kokou Mathias, Aithnard. 1976. *Aspect de la politique culturelle au Togo*. Studies and Documents on Cultural Policies. Paris: The Unesco Pr. <https://unesdoc.unesco.org/search/N-EXPLORE-3d5f9cd2-87b8-4d23-a825-1849725edea7>. Consulté le 18 mai 2023.

Ogou, Franck. 2021. « *Retour des biens culturels au Bénin : Dr Franck OGOU parle des impacts sur l'économie* ». KORIACTU. Retrouvez l'actualité économique des entreprises, de la bourse et des marchés financiers. En ligne sur l'adresse <https://koriactu.com/retour-des-biens-culturels-au-benin-dr-franck-ogou-parle-des-impacts-sur-leconomie/>. Consulté le 09/05/2023.

Thème Hill. 2023. « *Le rôle des musées dans les sociétés d'aujourd'hui* ». 2023. En ligne <https://themehill.com/le-role-des-musees-dans-les-societes-daujourd'hui/>. Consulté le 02/09/2023.

Unesco. « *Musées* ». En ligne sur l'adresse <https://www.unesco.org/fr/museums>. Consulté le 18 mai 2023.

Unesco. 1982. « *Conférence mondiale sur les politiques culturelles: rapport final* ». En ligne sur l'adresse. <https://unesdoc.unesco.org/search/N-EXPLORE-0774247b-f78b-44e5-8e83-4f0054a1e96f>. Consulté le 30/05/2023.

Unesco. 2009. « *Glossaire* ». <https://uis.unesco.org/fr/glossary>.

Unesco. 2010. « *Le Pouvoir de la culture pour le développement - UNESCO Digital Library* ». En ligne sur l'adresse https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000189382_fre. Consulté le 29/05/2023.

Wikimonde. 2023. « *Lac (province) - Encyclopédie Wikimonde* ». 2023. En ligne https://wikimonde.com/article/Lac_%28province%29. Consulté le 15/06/2023.

Yambene Bomono, Henri. 2017. « *Patrimoine culturel et développement local au Cameroun* ». En ligne sur l'adresse <https://calenda.org/418758>. Consulté le 06/09/2023

- **Rapports**

INSEED. 2009 : 2^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat: « *résultats globaux définitifs* », Mars 2014.

INSEED.2013 : *Profil de Pauvreté au Tchad en 2011, Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 3)*, Rapport Final, Mars 2013.

OIM. 2019. « *Tchad province du lac: Matrice de suivi de déplacement rapport round 8* ».Tchad. 21 pages.

Tchad, Province du Lac. 2019. « *Plan Provincial de Sécurité et de Développement de la province du Lac* ». Bol, Tchad. 358 pages.

Tchad. 2017. « *vision 2030, le Tchad que nous voulons* ». Tchad: Ministère de l'économie du plan. 52 pages.

Tchad. 2022. « *Politique culturelle du Tchad* ». Tchad: Ministère des affaires culturelles, du patrimoine historique, du tourisme et de l'artisanat. 53 pages.

7. Liste des figures

Figure 1: Carte du Tchad	13
Figure 2: Carte de la province du Lac Tchad	14
Figure 3: Ancien palais du Sultan Kotoko de Gaoui transformé en musée	19
Figure 4: Habitation en terre battue dans la province du lac Tchad dans le canton Isseirom	19
Figure 5: Illustration de la définition du patrimoine culturel	25
Figure 6: enjeux de conservation et de mise en valeur des biens culturels.....	29
Figure 7: Theoretical model for the sustainable development of museums	31
Figure 8: Vue en plan des bâtiments annexes	68
Figure 9: Vue en plan du bâtiment principal	68
Figure 10: Vue architecturale du MUELT	69
Figure 11: Proposition d'organigramme du MUELT	73

8. Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif de l'organisation administrative de la province du lac Tchad selon ordonnance n°001/PR/2019	16
Tableau 2: Récapitulatif des conventions ratifiées par le Tchad	20
Tableau 3: Composition de l'échantillon pour les entretiens.....	34
Tableau 4: Récapitulatif de financements accordés par les partenaires pour l'organisation des festivals	41
Tableau 5: Eléments constituant la richesse patrimoniale identifiée par Unesco dans la province du lac Tchad sur https://fr.unesco.org/biopalt/potential	42
Tableau 6: Inventaire pilote des objets retrouvés sur le terrain	48
Tableau 7: Fiche synoptique du projet	55
Tableau 8: Analyse FFOM de l'environnement du projet.....	59
Tableau 9:Détails descriptifs du bâtiment principal	70
Tableau 10: Détails descriptifs des bâtiments connexes.....	71
Tableau 11: Equipe du projet.....	74
Tableau 12:Récapitulatif du personnel du MUELT et leurs responsabilités.....	75
Tableau 13:Récapitulatif de besoins en matériels et équipements	77
Tableau 14:identification des partenaires du projet	80
Tableau 15:Matrice Gestion des risques	83
Tableau 16: Contenu de gestion du suivi évaluation.....	84
Tableau 17: Plan de financement	85

9. Annexes

9.1 Annexe 1: Budget (devise : FCFA)

Désignation	Coût Unitaire	Quantité	Coût total	Unité
Etape 1 : Inventaire				
EA1.1 : Préparation de l'inventaire				
EA1.1.1 : Organiser des rencontres de cadrage			1 712 500	
EA1.1.1.1: Pausé café réunion de coordination équipe du projet	2 500	15	37 500	1
EA1.1.1.2: Pause-café réunion de coordination élargie aux parties prenantes	2 500	40	100 000	1
EA1.1.1.3: Perdiem des participants non-résidents réunion de coordination élargie aux parties prenantes	30 000	25	750 000	1
EA1.1.1.4: Frais de transport des participants non-résidents réunion de coordination élargie aux parties prenantes	15 000	25	750 000	2
EA1.1.1.5: Frais de transport des participants résidents réunion de coordination élargie aux parties prenantes	5 000	15	75 000	1
EA1.1.2 : Organiser un atelier de clarification conceptuelle avec les participations des communautés			5 360 000	
EA1.1.2.1: Location salle	100 000	2	200 000	1
EA1.1.2.2: Pause-café	2 500	60	300 000	2
EA1.1.2.3: Pause déjeuné	5 000	60	600 000	2
EA1.1.2.4: Perdiem non-résidents	30 000	40	2 400 000	2
EA1.1.2.5: Transport non-résidents	15 000	40	1 200 000	2
EA1.1.2.6: Transport résidents	5 000	40	200 000	2
EA1.1.2.7: Markers + papier conférence			20 000	1
EA1.1.2.8: Banderoles et kakemono	60 000	3	180 000	1
EA1.1.2.9: Couverture médiatique	20 000	4	80 000	1
EA1.1.2.10: Kits	3 000	60	180 000	1
EA1.1.3 : Elaborer des outils de collectes			375 000	
EA1.1.3.1: Concevoir et valider les outils de collectes				
EA1.1.4 : Former des enquêteurs et superviseurs			3 625 000	

EA1.1.4.1: Pause-café	2 500	30	225 000	3
EA1.1.4.2: Pause déjeuné	5 000	30	450 000	3
EA1.1.4.3: Transport non-résidents	15 000	24	720 000	2
EA1.1.4.4: Transport résidents	5 000	6	60 000	2
EA1.1.4.5: Terdiem non-résidents	20 000	24	1 440 000	3
EA1.1.4.6: Markers + papier conférence			20 000	1
EA1.1.4.7: Location salle	100 000	3	300 000	1
EA1.1.4.8: Banderoles et kakemono	60 000	4	240 000	1
EA1.1.4.9: Kits	3 000	30	90 000	1
EA1.1.4.10: Couverture médiatique	20 000	1	80 000	4
EA1.1.5 : Construire une base de données			300 000	
EA1.1.5.1: Main d'œuvre concepteur de la base			300 000	1
Sous total activité 1			11 372 500	
EA1.2 : Réalisation de l'inventaire				
EA1.2.1 : Collecter des informations sur le terrain			17 100 000	
EA1.2.1.1: Motivation des superviseurs	15 000	25	1 875 000	5
EA1.2.1.2: Motivation des enquêteurs	10 000	20	200 000	25
EA1.2.1.3: Location véhicule	65 000	25	9 750 000	6
EA1.2.1.4: Carburant pour véhicule	2 000	650	1 300 000	1
EA1.2.1.5: Achat des tablettes	140 000	10	1 400 000	1
EA1.2.1.6: Appareil photo	75 000	10	750 000	1
EA1.2.1.7: Mètres	2 000	25	50 000	1
EA1.2.1.8: GPS	6 500	25	162 500	1
EA1.2.1.9: Balance mobile	12 500	25	312 500	1
EA1.2.1.10: Routeur 4G mobile pour connexion	20 000	6	120 000	1
EA1.2.1.11: Internet équipe du projet		60 000	60 000	1
EA1.2.1.12: Internet superviseur	10 000	5	50 000	1
EA1.2.1.13: Ordinateurs portables	5	350 000	1 750 000	1

EA1.2.1.14: Imprimante multifonction	1	350 000	350 000	1
EA1.2.1.15: Tonnerre imprimante	2	85 000	170 000	1
EA1.2.1.16: Clé USB	10	8 500	85 000	1
EA1.2.1.17: Rame de papier	5	3000	15 000	1
EA1.2.2 : Analyser des informations collectées			300 000	
EA1.2.2.1: Internet, crédit de communication, logiciel, antivirus			300 000	1
EA1.2.3 : Saisir des informations dans la base des données			500 000	
EA1.2.3.1 Motivation des agents de saisies	10 000	5	500 000	10
sous total activité 2			17 900 000	
EA1.3 : Rédaction de rapport d'inventaire				
EA1.3.1 : Rédiger le rapport			81 000	
EA1.3.1.1: Carburant	100	650	65 000	1
EA1.3.1.2: Reliure	8	2 000	16 000	1
EA1.3.2 : Atelier de Validation du rapport			1 675 000	
EA1.3.2.1: Pause-café	2 500	40	100 000	1
EA1.3.2.2: Perdiem des participants non-résidents	30 000	25	750 000	1
EA1.3.2.3: Frais de transport des participants non-résidents	15 000	25	750 000	2
EA1.3.2.4: Frais de transport des participants résidents	5 000	15	75 000	1
sous total activité 3			1 756 000	
EA1.4 : Salaire des experts nationaux et indemnités de l'équipe du projet				
EA1.4.1 : Salaire équipe du projet			6 620 000	
EA1.4.1.1: Chef de projet	375 000	1	1 500 000	4
EA1.4.1.2: Salaire RAF, Log, Agents de suivi	320 000	4	5 120 000	4
EA1.4.2 : Indemnité de l'équipe du projet			1 680 000	
EA1.4.2.1: Indemnité chef de projet	120 000	1	480 000	4
EA1.4.2.2: Indemnités RAF, Log, agent de suivi	75 000	4	1 200 000	4
EA1.4.3 : Salaire des experts nationaux			3 600 000	
EA1.4.3.1: Salaire experts nationaux	450 000	2	3 600 000	4

EA1.4.4 : Mission de suivi			800 000	
EA1.4.4.1: Frais de mission	40 000	4	800 000	5
sous total activité 4			12 700 000	
Total étape 1			43 728 500	
Etape 2 : Construction du musée				
EA2.1 : Mise en route de la construction du bâtiment				
EA2.1.1 : Acquérir le site			1 050 000	
EA2.1.1.1: Séances de rencontre parties prenantes, identification du site, levée topographique)			1 050 000	1
EA2.1.2 : Obtenir un permis de construire			600 000	
EA2.1.2.1: Permis de construire			600 000	1
EA2.1.3 : Engager une entreprise			480 000	
EA2.1.3.1: Perdiem comité technique d'étude des dossiers des entreprises	4	60 000	480 000	2
sous total activité 1			2 130 000	
EA2.2 Conception du musée				
EA2.2.1 : Concevoir la muséographie			1 500 000	
EA2.2.1.1: Prise en charge expert en muséographique	1	1 500 000	1 500 000	1
EA2.2.2 : Concevoir la scénographie			1 500 000	
EA2.2.2.1: Prise en charge expert en scénographie	1	1 500 000	1 500 000	1
sous total activité 2			3 000 000	
EA2.3 : Construction du bâtiment				
EA2.3.1 : Construire le bâtiment et ses annexes			255 849 015	
EA2.3.1.1: Coût estimatif des infrastructures			255 849 015	1
EA2.3.2 : Aménager un espace vert			7 475 225	
EA2.3.2.1: Coûts des aménagements verts, espace de jeux, théâtre verdure			7 475 225	1
sous total activité 3			263 324 240	
EA2.4 Acquisition des équipements et matériels				
EA2.4.1 : Mobilier/équipement des infrastructures et bureaux			26 350 500	

EA2.4.1.1: Achat chaises (réception, salle de conférence et réunion, bibliothèque, restaurant...)	360	17 000	6 120 000	1
EA2.4.1.2: Achat table de rangement et de lecture (réserve, bibliothèque, salle de réunion, restaurant...)	30	47 000	1 440 000	1
EA2.4.1.3: Achat armoires métallique	30	65 000	1 950 000	1
EA2.4.1.4: Achat vitrine fixe	10	125 000	1 250 000	1
EA2.4.1.5: Achat vitrine amovible	20	87 000	1 740 000	1
EA2.4.1.6: Kits de cimaise		300 000	300 000	1
EA2.4.1.7: Achat bureaux DG	4	275 000	1 100 000	1
EA2.4.1.8: Achat bureaux simple	12	125 000	1 500 000	1
EA2.4.1.9: Achat fauteuil roulant	16	65 000	1 040 000	1
EA2.4.1.10: Achat chaises visiteurs	24	25 000	600 000	1
EA2.4.1.11: Fabrication étagère 5m de rangement (réserve, bibliothèque)	10	167 500	1 667 500	1
EA2.4.1.12: Fabrication salon bureaux (directeur et 3 chefs de départements)	4	300 000	1 200 000	1
EA2.4.1.13: Kits complets matériels et ustensiles de cuisine	1	1 250 000	1 250 000	1
EA2.4.1.14: Achat réfrigérateurs	2	422 000	844 000	1
EA2.4.1.15: Achat pupitre	2	37 000	74 000	1
EA2.4.1.16: Groupe électrogène 20 KVa	1	4 775 000	4 775 000	1
EA2.4.2 Matériel informatiques			12 752 000	
EA2.4.2.1: Ordinateurs desktop (bureaux, salles informatique; documentations, bibliothèque, accueil)	28	350 000	9 800 000	1
EA2.4.2.2: Ordinateurs portable (directeurs et chefs de départements)	4	350 000	1 400 000	1
EA2.4.2.3: Imprimante Blanc/noir	6	111 000	666 000	1
EA2.4.2.4: Rallonges APC	14	17 000	238 000	1
EA2.4.2.5: Stabilisateur 5000 Watt	14	42 000	588 000	1
EA2.4.2.6: Souffleur	4	15 000	60 000	1
EA2.4.3 : Matériel de projection			2 751 000	
EA2.4.3.1: Vidéoprojecteur	4	312 000	1 248 000	1
EA2.4.3.2: Achat écran dynamique	6	240 000	1 440 000	1
EA2.4.3.3: Trépied	2	31 500	63 000	1

EA2.4.4 : Matériel de sonorisation			12 900 000	
EA2.4.4.1: Kits sonorisation (façades, instruments de musique moderne et traditionnelle, mixeur....)			5 000 000	1
EA2.4.4.2: Fabrication scène de théâtre verdure			4 000 000	1
EA2.4.4.3: Kits éclairages			3 900 000	1
EA2.4.5 : Matériel espace de jeux pour enfant			5 147 900	
EA2.4.5.1: Toboggan	2	279 000	558 000	1
EA2.4.5.2: Kits jeux de société			375 000	1
EA2.4.5.3: Châteaux gonflables	2	362 000	724 000	1
EA2.4.5.4: Balançoires	4	47 700	190 900	1
EA2.4.5.5: Manèges	2	1 650 000	3 300 000	1
sous total activité 4			59 901 400	
EA2.5 Réception du bâtiment				
EA2.5.1 : Réception finale et remise des clefs			1 910 000	1
EA2.5.1.1: Cocktail	100	2 500	250 000	1
EA2.5.1.2: Transport parties prenantes non résident	20	15 000	600 000	2
EA2.5.1.3: Trais de missions partie prenantes non-résidents	20	40 000	800 000	2
EA2.5.1.4: Couverture médiatique	4	20 000	80 000	
EA2.5.1.5: Banderoles	3	60 000	180 000	
sous total activité 5			1 650 000	
EA2.6 Salaire des experts nationaux et indemnités de l'équipe du projet				
EA2.6.1 : Salaire équipe du projet			27 710 000	
EA2.6.1.1: Chef de projet	375 000	1	5 950 000	17
EA2.6.1.2: Salaire RAF, Log, Agents de suivi	320 000	4	21 760 000	17
EA2.6.2 : Payer les indemnités des membres de l'équipe du projet			7 140 000	
EA2.6.2.1: Indemnité chef de projet	120 000	1	2 040 000	17
EA2.6.2.1: Indemnités RAF, Log, agent de suivi	75 000	4	5 100 000	17
EA2.6.3 : Payer le salaire des experts nationaux			15 300 000	

EA2.6.3.1: Salaire expert nationaux	450 000	2	15 300 000	17
sous total activité 6			50 150 000	
Total étape 2			380 155 640	
Etape 3 : fonctionnement du musée				
EA3.1 : Recrutement du personnel				
EA3.1.1: Salaire du personnel			89 730 000	
EA3.1.1.1: Salaire du directeur	1	475 000	5 700 000	12
EA3.1.1.2: Salaire des chefs de départements	3	375 000	13 500 000	12
EA3.1.1.3: Salaire des chefs de services	11	312 500	41 250 000	12
EA3.1.1.4: Salaire agents de services	8	230 000	22 080 000	12
EA3.1.1.5: Salaire personnel d'appui	5	120 000	7 200 000	12
EA3.1.2 : Former le personnel			3 960 000	
EA3.1.2.1: Transport	22	15 000	660 000	2
EA3.1.2.1: Pause déjeuner + pause-café	22	7 500	3 300 000	20
sous total activités 1			93 690 000	
EA3.2 : Mise en œuvre des activités du musée				
EA3.2.1 : Acquérir les collections			11 000 000	
EA3.2.1.1: Acquisition des collections			11 000 000	1
EA3.2.2 : Organiser une première exposition			5 830 000	
EA3.2.2.1: Montage et scénario			2 000 000	1
EA3.2.2.2: Communication et publicité			3 000 000	1
EA3.2.2.3: Cérémonie d'ouverture			750 000	1
EA3.2.2.4: Couverture médiatique	4	20 000	80 000	1
EA3.2.3 : Organiser des campagnes de sensibilisation			13 620 000	
EA3.2.3.1: Émission radiodiffusée	12	75 000	900 000	1
EA3.2.3.2: Rencontre citoyenne (force vive, chefs traditionnels, autorités locales)	3	1 675 000	4 950 000	1
EA3.2.3.3: Création d'un comité local d'action en faveur du musée			2 000 000	1
EA3.2.3.4: Dépliants, flyer			430 000	1

EA3.2.3.5: Ateliers éducatifs des jeunes élèves	12	320 000	3 840 000	1
EA3.2.3.6: Conception des T-shirt	500	3 000	1 500 000	1
sous total activité 2			30 450 000	
EA3.3 : Salaire équipe du projet				
EA3.3.1 : Salaire équipe du projet			4 965 000	
EA3.3.1.1: Chef de projet	375 000	1	1 125 000	3
EA3.3.1.2: Salaire RAF, Log, Agents de suivi	320 000	4	3 840 000	3
EA3.3.2 : Indemnité équipe du projet			1 020 000	
EA3.3.2.1: Indemnité chef de projet	120 000	1	120 000	3
EA3.3.2.2: Indemnités RAF, Log, agent de suivi	75 000	4	900 000	3
sous total activité 3			5 985 000	
EA3.4 : Rédaction du rapport final de projet				
EA3.4.1: Rédiger le rapport final d'exécution			146 000	
EA3.4.1.1: Carburant	200	650	130 000	1
EA3.4.1.2: Reliure	8	2 000	16 000	1
EA3.4.2: Valider le rapport final d'exécution			1 675 000	
EA3.4.2.1: Pause-café	2 500	40	100 000	1
EA3.4.2.2: Perdiem des participants non-résidents	30 000	25	750 000	1
EA3.4.2.3: Frais de transport des participants non-résidents	15 000	25	750 000	2
EA3.4.2.4: Frais de transport des participants résidents	5 000	15	75 000	1
sous total activité 4			1 821 000	
Total étape 3			131 946 000	
Coût total des activités			555 830 140	
Frais de fonctionnement 7 %			38 908 109	
Imprévu 5 %			27 791 507	
Coût total du projet			622 529 756	
Apport			148 695 000	
Financement recherché			473 834 756	

9.2 Annexe 2: Chronogramme des activités

Activités	Période																							
	Année 2025												Année 2026											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	V	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etape 1 : Inventaire																								
EA1.1: Préparation de l'inventaire	■																							
EA1.2: Réalisation de l'inventaire		■																						
EA1.3: Rédaction de rapport d'inventaire			■																					
EA1.4: Salaire des experts nationaux et indemnités de l'équipe du projet	■	■	■																					
Etape 2 : Construction du musée																								
EA2.1: Mise en route de la construction du bâtiment				■	■																			
EA2.2: Conception du musée					■																			
EA2.3: Construction du bâtiment					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■				
EA2.4: Acquisition des équipements et matériels																		■	■					
EA2.5: Réception du bâtiment																			■					

9.3 Annexe 3: Guide d'entretien

Adressé aux autorités administratives au niveau central et local, responsable de service, chefs traditionnels et religieux, chefs de canton, Leader d'opinion

Je suis DJIMADOUM Josué, étudiant en 2e année de Master en Développement, option Gestion du patrimoine Culturel à l'Université Senghor à Alexandrie en Egypte. Dans le cadre de mes travaux de recherche sur la « conservation et la valorisation du patrimoine culturel mobilier de la province du Lac Tchad avec une perspective de création d'un Musée provincial », je vous sou mets ces questions afin de recueillir vos avis, connaissances et vos actions dans le domaine de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel mobilier de la province du Lac Tchad. En tant qu'autorité administrative au niveau central et local, responsable de service, chefs coutumiers, chefs de canton, professionnels de patrimoine, vos réponses seront d'une grande importance pour la finalisation de cette recherche. Je vous rassure de l'anonymat de vos réponses qui ne seront qu'utilisées à des buts de recherche.

1. Identification de l'interviewé

- 1.1 Nom de l'enquêté :
- 1.2 Lieu de résidence:
- 1.3 Âge :
- 1.4 Situation professionnelle :

2. Questions sur la protection des biens culturels

- 2.1. Êtes-vous conscient de l'importance de la protection des biens culturels ?
- 2.2. Quels types de biens culturels considérez-vous comme les plus importants à protéger ? (Cochez toutes les réponses appropriées)
 - a) Œuvres d'art
 - b) Manuscrits anciens
 - c) Objets archéologiques
 - d) Objets ethnographiques
- 2.3. Pensez-vous que la protection des biens culturels devrait être une priorité pour les gouvernements ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- 2.4. Quels sont les principaux risques et menaces pesant sur les biens culturels dans votre région ou dans le monde en général ? (Cochez toutes les réponses appropriées)
 - a) Vol et trafic illégal
 - b) Détérioration due aux catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, etc.)
 - c) Destruction intentionnelle (guerre, vandalisme, etc.)

d) Manque de financement pour l'entretien et la restauration des biens culturels

e) Négligence et développement urbain non réglementé

2.5. Que faites-vous, à titre individuel, pour contribuer à la protection des biens culturels ?

2.6. Connaissez-vous des organisations ou des initiatives qui travaillent activement à la protection des biens culturels ? Si oui, lesquelles ?

2.7. Comment pourriez-vous contribuer à sensibiliser davantage à la protection des biens culturels dans votre communauté ou dans votre pays ?

2.8. Pensez-vous que la création d'un musée peut favoriser la protection du patrimoine culturel mobilier ainsi que sa connaissance par les communautés ? Si oui de quelles manières ?

3. Questions sur la Conservation des biens culturels

3.1. Êtes-vous conscient de l'importance de la conservation des biens culturels ?

3.2. Qu'est-ce qui, selon vous, fait qu'un bien culturel est précieux et mérite d'être conservé ?

3.3. Avez-vous déjà participé à des activités de conservation des biens culturels ? Si oui, lesquels et quel a été votre rôle ?

3.4. Pensez-vous que les gouvernements devraient allouer davantage de ressources à la conservation des biens culturels ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

3.5. Selon vous, quelles sont les principales menaces qui pèsent sur les biens culturels en matière de conservation ? (Cochez toutes les réponses appropriées)

a) Détérioration naturelle (érosion, dégradation biologique, etc.)

b) Pollution atmosphérique

c) Mauvaise gestion et négligence

d) Catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, etc.)

e) Actes de vandalisme et destruction intentionnelle

f) Vol et trafic illicite

3.6. Quelles mesures préventives pensez-vous qu'il faut prendre pour protéger les biens culturels des menaces mentionnées ci-dessus ?

3.7. Selon vous, quel rôle les communautés locales peuvent-elles jouer dans la conservation des biens culturels ?

3.8. Connaissez-vous des programmes ou des projets réussis de conservation des biens culturels dans votre pays ou ailleurs ? Si oui, lesquels ?

3.9. Comment pourriez-vous contribuer à la promotion de la conservation des biens culturels dans votre communauté ou dans votre pays ?

3.10. Pensez-vous que la création d'un musée peut favoriser la conservation du patrimoine culturel mobilier ainsi que sa connaissance par les communautés ? Si oui de quelles manières ?

4. Questions pour la valorisation des biens culturels

- 4.1. Quelle est votre définition de la valorisation des biens culturels ?
- 4.2. Quels sont les principaux avantages de la valorisation des biens culturels ?
- 4.3. Quels types de biens culturels sont les plus importants à valoriser selon vous ?
- 4.4. Quelle est l'importance de la préservation et de la mise en valeur des biens culturels pour la société
- 4.5. Quels sont les défis auxquels sont confrontés les biens culturels dans votre région
 - a. Manque de financement pour leur préservation et leur valorisation. Les ressources limitées sont souvent allouées à d'autres secteurs, ce qui compromet la conservation et la mise en valeur des biens culturels.
 - b. Manque de sensibilisation : Les communautés ne comprennent pas toujours l'importance de préserver et de valoriser leur patrimoine culturel et ne sont donc pas activement impliquées dans ces efforts.
 - c. Dégradation naturelle : Les biens culturels sont également soumis à la dégradation naturelle, telle que l'érosion, les intempéries et le vieillissement.
 - d. Manque de réglementation et de planification appropriées pour la préservation des biens culturels.
 - e. Menaces liées aux activités humaines telles que le vandalisme, le pillage, la pollution ...
 - f. Manque de coordination entre les différentes parties prenantes impliquées dans la préservation des biens culturels.
 - g. Manque de formation et de compétences spécialisées dans divers domaines tels que l'archéologie, la conservation, l'interprétation et le tourisme culturel.
- 4.6. Quelles mesures pensez-vous qu'il faudrait mettre en place pour valoriser efficacement les biens culturels ?
- 4.7. Quel rôle les institutions publiques et les organisations privées peuvent-elles jouer dans la valorisation des biens culturels ?
- 4.8. Quelles actions concrètes pouvez-vous entreprendre pour contribuer à la valorisation des biens culturels dans votre communauté ?
- 4.9. Avez-vous des exemples de projets ou initiatives de valorisation des biens culturels dans votre région que vous trouvez intéressants ou réussis ?
- 4.10. Pensez-vous que la création d'un musée peut favoriser la valorisation du patrimoine culturel mobilier ainsi que sa connaissance par les communautés ? Si oui de quelles manières ?

Je vous remercie pour votre participation.

9.4 Annexe 4: Fiche d'identification simplifiée du bien

FICHE D'IDENTIFICATION DE L'OBJET N° ____	
1. N° d'inventaire :	
2. Type :	
3. Catégorie :	
4. Nom de l'objet en langue locale	
5. Nom de l'objet en français	
6. Provenance	6.1 Province :
	6.2 Préfecture :
	6.3 Commune :
	6.4 Canton :
	6.5 Village :
7. Usage	
8. Nature	
9. Description	
10. Etat de conservation	
11. Inventeur	
Date de l'inventaire:	

